

# CONTRAT DE RURALITE, DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le territoire Granville Terre et Mer

ENTRE

**La communauté de communes Granville Terre et Mer**

Représenté par Stéphane SORRE, Président de Granville Terre et Mer, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 16 décembre 2021,  
Ci-après désigné par la communauté de communes Granville Terre et Mer,

D'une part,

ET

**L'État,**

Représenté par Frédéric PERISSAT, Préfet de la Manche  
Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

ET

**L'ADEME,**

Représentée par Eric PRUD'HOMME, Directeur régional délégué, région Normandie  
Ci-après désigné par « l'ADEME » ;

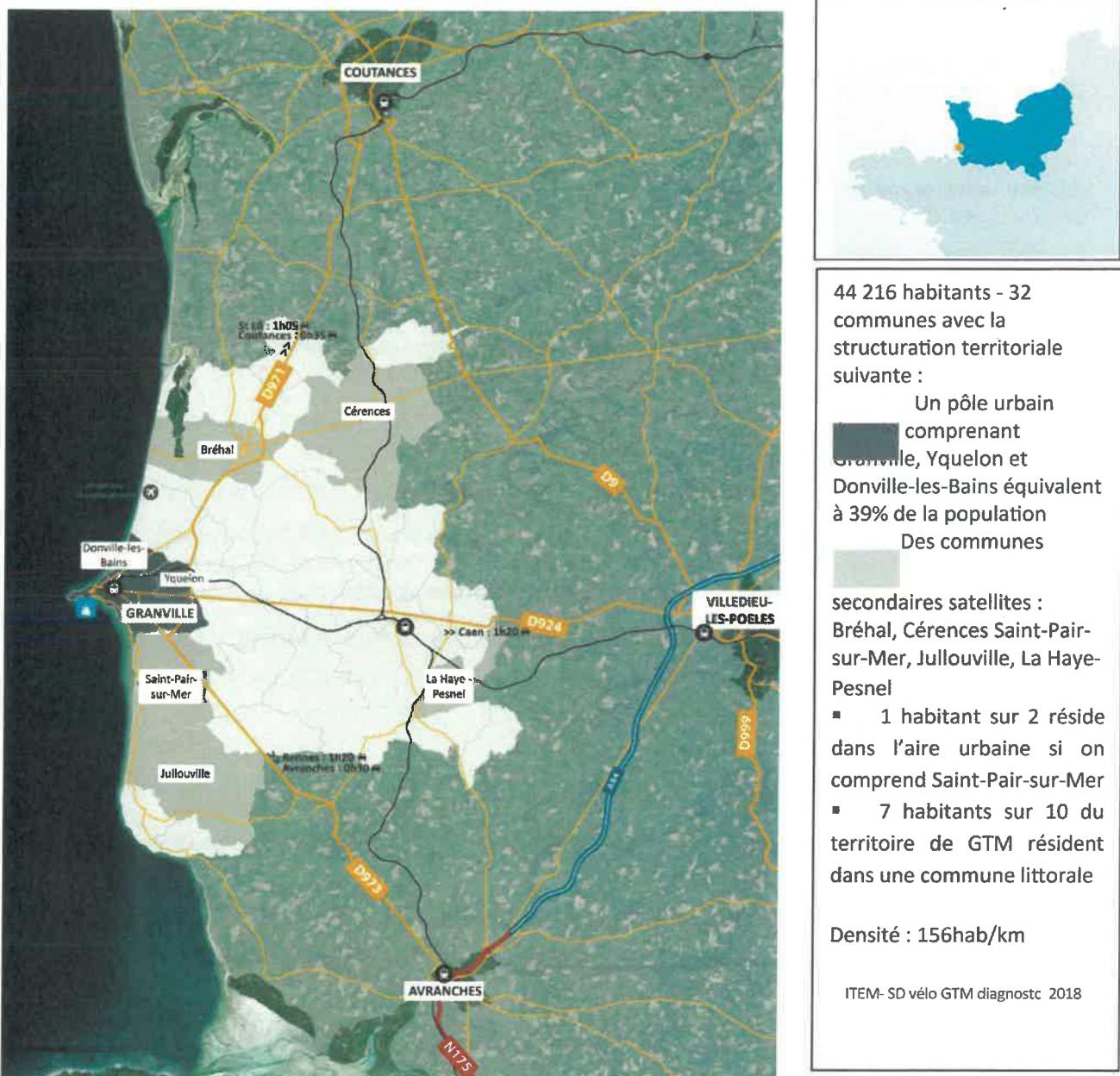
D'autre part,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**



Le territoire Granville Terre et Mer et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Présentation du territoire- voir diagnostic plus complet en annexe 1



Le territoire est organisé autour de 3 axes routiers principaux avec un accès à l'A 84 à une vingtaine de kilomètres. Il bénéficie d'une liaison historique (19<sup>ème</sup> siècle) ferroviaire Paris-Granville (assurée en 3h) dont le maintien et la pérennité constituent donc un enjeu important affirmé dans le projet de territoire.

Granville est également le 3<sup>ème</sup> port de la Manche avec des liaisons vers un quartier granvillais insulaire (Chausey) et les îles anglo-normandes.

Territoire « jeune » dans son organisation, Granville Terre & Mer présente une singularité et dispose d'atouts remarquables pour s'affirmer et rayonner au sein du réseau des régions Normandie et Bretagne :

- Au plan géographique, un territoire qui bénéficie d'une situation exceptionnelle dans un site reconnu à l'échelle mondiale, la Baie du Mont Saint-Michel,
  - Une Histoire, des personnalités, des sites, des événements, des savoir-faire qui sont autant d'éléments, parfois méconnus, à valoriser pour le territoire,

- La complémentarité du littoral et du bocage forme un environnement naturel remarquable, préservé et d'une grande diversité,
- Avec l'environnement naturel, l'offre d'équipements et de services contribue à un cadre de vie de grande qualité,
- Une activité économique soutenue par un tissu d'entreprises diversifié et des filières locales qui font de Granville Terre et Mer la troisième zone d'emploi du département de la Manche (tourisme, produits de la mer et agriculture, nautisme, numérique, santé, etc.).

Cette réflexion prospective a aussi permis de mettre en exergue **des problématiques** sensibles, voire des menaces, pour Granville Terre & Mer qui pourraient fragiliser durablement le territoire et ses perspectives d'évolution :

- Une évolution démographique marquée par le poids croissant des seniors (38 % de plus de 60 ans),
- La difficulté à se loger pour les nouvelles populations désireuses de s'installer sur le territoire, liée à une pression foncière forte,
- Des attentes en termes de maillage de services sur le territoire avec des problématiques d'accès aux services et de mobilités,
- La valorisation et la préservation d'un environnement essentiel mais vulnérable,
- La dynamique d'un tissu économique articulé autour d'entreprises « pépites » du territoire (Grandis, Maisonneuve, Aptar Stelmi, Lesafre, Lu-Mondelez) et de filières traditionnelles (produits de la pêche, conchyliculture, agriculture locale, équin)
- La question de sa capacité d'innovation (numérique, silver économie),
- Une offre culturelle, sportive et de loisirs riche mais encore méconnue.

#### **Dispositifs existants :**

##### Relève de la Région

- **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) de la Région Normandie**
- **Plan Pluriannuel régional de développement forestier de Basse-Normandie (PPRDF)- 2013**
- **Plan régional pour une Agriculture Durable de Basse-Normandie (PRAD)- 2015**

##### Relèvent de l'Etat et du Département

- **Schéma d'Amélioration de l'Accessibilité des Services publics de la Manche**
- **Schéma départemental d'accueil des gens du voyage (SDAGV) de la Manche et Etat - en cours 2019-2025**
- **Plan Départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) de la Manche - approuvé en 2018**
- **Charte pour une Gestion Economie et Partagée de l'Espace Rural (GEPER) de la Manche Chambre d'agriculture, Etat et associations des maires - révisée en 2017**

##### Relève du syndicat mixte Manche Numérique

- **SDAN- Schéma Directeur d'Aménagement Numérique**

##### Relèvent du PETR Sud-Manche Baie du Mont-Saint-Michel

- **Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la Baie du Mont Saint-Michel – en vigueur depuis 2013 et en cours de révision ;**
- **Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) - en attente du SCOT révisé ;**

- Le programme LEADER à l'échelle du PETR Sud-Manche Baie du Mont Saint-Michel pour la période 2014-2022 puis 2023-2027 ;

Relèvent de l'EPCI :

- **Programme Local de l'Habitat (PLH)** en cours d'élaboration (diagnostic réalisé)
- **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal** en cours d'élaboration – finalisation 2024 (**Plan d'Aménagement et de Développement Durable** soumis au débat en 2022)
- **Plan Climat Air Energie Territorial** : diagnostic réalisé et plan d'actions en cours d'élaboration en lien avec le PETR de la Baie du Mont Saint Michel
- **Projet Global de Déplacement** de 2016
- **Schéma directeur vélo intercommunal** adopté en 2019
- **Plan de Mobilité Simplifié** en prévision
- **Schéma directeur petite enfance** adopté en 2016
- **Schéma directeur de développement économique** adopté en 2018
- **Schéma directeur nautique** adopté en 2018
- **Projet Alimentaire Territorial** en cours d'élaboration
- « **Notre Littoral pour Demain** » entre plusieurs EPCI, finalisé en 2019
- **Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Sée et Côtiers Granvillais** en prévision (date non connue)
- **Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Sienne, Soulles et Côtiers Ouest Cotentin** en cours d'élaboration- adoption 2022
- **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)** du Bassin Seine Cours d'eau Côtiers Normands- en cours d'élaboration pour 2022-2027
- **Opération Collective de Modernisation du commerce et de l'artisanat** en partenariat avec la région Normandie, le département de la Manche. Démarche animée par le PETR
- **Programme Impulsion Transition numérique** en partenariat avec la région Normandie
- **Schéma directeur Immobilier Energétique**- prévu en 2022

Sur la base du projet de territoire de Granville Terre et Mer, adopté le 16 décembre 2021, le CRRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

## Article 2 – Ambition du territoire Granville Terre et Mer

### « Granville Terre et Mer, un territoire attractif, équilibré et solidaire »

Naturellement, une volonté de développement du territoire Granville Terre et Mer guide les élus du territoire :

- ▶ Le développement des activités économiques (entreprises, tourisme, agriculture, pêche, commerces),
- ▶ La consolidation des équipements et services à la population,
- ▶ La préservation d'un environnement naturel essentiel à l'identité et à l'attractivité du territoire, etc.

En outre, une aspiration à se constituer en un territoire attractif anime ses forces vives :

- ▶ Attractivité auprès de jeunes ménages,
- ▶ Attractivité auprès des professionnels de santé,
- ▶ Attractivité auprès des acteurs économiques, entreprises, tourisme, agriculture, pêche, commerces.

Cependant, cette ambition d'attractivité est modérée par un souci d'équilibre.

En effet, l'attractivité doit être ciblée, accompagnée et orientée pour ne pas créer une pression foncière ou environnementale sur le territoire. Il s'agit de :

- ▶ Permettre de répondre à des besoins,
- ▶ Maintenir le territoire en vie, en prenant en compte les enjeux de changement climatique,
- ▶ Préserver l'identité propre du territoire, son authenticité et sa singularité,
- ▶ Capitaliser sur la diversité des communes qui fait la richesse de Granville Terre et Mer.

Enfin, cette ambition s'accompagne d'une volonté de renforcer la solidarité, sous deux aspects :

- ▶ Un territoire de « bien vivre ensemble », fondé sur la qualité résidentielle, un bassin de vie cohérent et pertinent pour l'ensemble des habitants, offrant emploi, services, logement. L'ambition de solidarité s'illustre alors par une équité dans l'accès aux équipements et services.
- ▶ Cette solidarité entre habitants s'exprimera si, et seulement si, les acteurs, communes et intercommunalité, travaillent dans une logique de cohésion et de solidarité et affirment collectivement « on est ensemble et solidaires de ce qu'on porte ».

### Les enjeux du Projet de Territoire

#### • L'attention à la jeunesse, avenir du territoire

Granville Terre et Mer, marquée par le vieillissement de la population, s'inscrit dans une dynamique en faveur de la jeunesse. Des initiatives ont été prises par les collectivités pour favoriser l'installation de familles sur le territoire. En 2017, les nouveaux arrivants sont plus jeunes que la population déjà établie sur le territoire.

Pour autant, si le territoire offre de l'emploi et attire de jeunes ménages avec enfants, les nouveaux arrivants rencontrent des difficultés importantes à se loger et sont de plus en plus contraints de s'installer en périphérie de Granville Terre et Mer.

Il est donc essentiel que le territoire continue de se mobiliser pour offrir toutes les chances aux jeunes qui en feront le choix, de vivre, de travailler et de s'épanouir sur leur territoire.

#### • Le renforcement de la cohésion du territoire

Granville Terre et Mer constitue un territoire diversifié entre littoral et bocage, entre centre urbain et communes rurales, avec un cadre de vie apprécié et reconnu. Les habitants sont attachés à cette « qualité de vie ».

L'organisation et le fonctionnement institutionnel du territoire doit répondre à une logique de cohésion. Ainsi il convient de conserver le rôle de proximité et la capacité d'initiative des

communes tout en développement une relation d'entente au sein de l'intercommunalité et d'optimisation des ressources mobilisables au service du développement du territoire.

Correspondant à un réel bassin de vie, l'enjeu est aussi de garantir une juste répartition des services, dans le développement des différentes parties du territoire et leur articulation, dans une logique de cohérence, complémentarité, mutualisation, solutions d'accès le cas échéant. Cela concerne, en premier lieu, le renforcement des complémentarités entre le littoral et l'espace rural.

- **La valorisation de l'authenticité et la singularité du territoire**

Le territoire de Granville Terre et Mer, par la richesse et la diversité de son patrimoine, la qualité de son environnement, les produits locaux de la terre et de la mer notamment, a gardé une authenticité qui constitue une richesse à préserver et valoriser.

Granville Terre Mer peut s'appuyer sur des éléments d'excellence pour construire et animer une stratégie d'attractivité tout en veillant à préserver son environnement : sa riche Histoire balnéaire et maritime (la ville corsaire, les expéditions des Terre-Neuvas, le prestige de la « Monaco du Nord »), ses sites et paysages (les îles Chausey, la Haute Ville, le havre de la Vanlée, les falaises de Carolles et Champeaux, le bocage), des événements dont la notoriété dépasse les limites du territoire (le Carnaval de Granville, les Sorties de Bain, le festival des Grandes marées, le festival des Voiles de Travail, la Nuit des soudeurs, etc.). C'est aussi un tissu économique fort de ses activités résidentielles et de filières très implantées (nautisme, pêche, équine, etc.) ou émergentes (numérique). L'image de marque peut aussi s'appuyer sur de belles entreprises implantées dans le bocage dont certaines sont labellisées.

Cette authenticité trouve toute sa place dans la stratégie régionale « Fiers d'être normands ». Les habitants de Granville Terre et Mer vivent et incarnent l'identité normande mais la mettent insuffisamment en valeur.

- **L'engagement dans la transition écologique**

Enjeu transversal ajouté lors de la mise à jour du projet de territoire 2021, il doit irriguer l'ensemble du projet de territoire pour se préparer aux conséquences du changement climatique :

- ▶ Atténuer les effets du réchauffement climatique et s'y adapter,
- ▶ Limiter l'artificialisation des sols
- ▶ Préserver les ressources naturelles en eau, les sols, l'air,
- ▶ Préserver et restaurer la biodiversité.

## Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en date du 16 décembre 2021 :

- **Défi 1 : Façonner notre territoire de demain**
- **Défi 2 : Renforcer une offre de services et d'équipements pour tous**
- **Défi 3 : Soutenir la dynamique économique locale et les innovations**

Les défis sont déclinés en axes puis objectifs, détail joint en annexe 2. Les objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

### Défi 1- Façonner notre territoire de demain

Axe	Une politique globale d'aménagement durable
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contribuer et être reconnu dans le SRADDET - Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires - et le SCOT - Schéma de Cohérence Territorial - : Intégrer les ambitions de GTM</li> <li>Elaborer et mettre en place une politique Climat Air et Energie à travers l'élaboration d'un PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) et la démarche Territoire Engagé pour la Transition Ecologique</li> <li>Mettre en œuvre un PLH -Plan Local de l'Habitat- et élaborer un PLUI -Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - répondant aux impératifs de sobriété foncière et de développement</li> </ul>
Types d'actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contribution et élaboration de documents d'orientation</li> <li>Reconversion de friches</li> </ul>
Projets identifiés	<ul style="list-style-type: none"> <li>PCAET</li> <li>PLUI- PADD</li> <li>PLH</li> <li>Réflexion friche SOFERTI</li> </ul>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communes, Etat, Région, Département, EPF, ADEME, acteurs locaux</li> </ul>

Axe	Une organisation du territoire autour d'une agglomération granvillaise, de pôles secondaires, de services et de communes rurales
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conforter la ville-centre</li> <li>Renforcer les rôles des pôles secondaires et les bourgs ruraux</li> <li>Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti architectural</li> <li>Mettre en place les conditions d'accès aux services publics</li> </ul>
Types d'actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>Revitalisation, réaménagement de centre-bourgs</li> <li>Aménagements/reconversion de friches en centre bourgs</li> <li>Implantation ou confortement d'équipements de centralité</li> <li>Création d'Espaces France Services</li> <li>Création d'Espaces de Vie Sociale</li> </ul>
Projets identifiés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Petites Villes de Demain</li> <li>Règlement de publicité</li> <li>Opération de Revitalisation de Territoire</li> <li>Label Village patrimoine</li> <li>Démarche AVAP (Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine) - pays d'art et d'histoire</li> <li>Réhabilitation cabane Vauban Jullouville</li> <li>Rénovation du bâti Archipel (salle de spectacle)</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Casino- Granville</li> <li>• Aménagement centre-ville de Granville- réhabilitation friche urbaine (ex EDF)</li> <li>• Aménagement centre bourg de Donville</li> <li>• Aménagement places publiques du centre bourg Saint Pair sur Mer</li> <li>• Aménagement centre bourg de Saint Jean des Champs</li> <li>• Aménagement centre bourg de La Lucerne d'Outre-mer</li> <li>• Aménagement centre bourg Saint Planchers</li> <li>• Aménagement centre bourg Bréville sur Mer</li> <li>• Requalification centre bourg de La Haye Pesnel</li> <li>• Etude de définition pour les espaces publics du centre-ville Jullouville</li> <li>• Nouveau quartier central Vieux Pressoir à Bréhal</li> <li>• Réaménagement site ancienne école La Haye Pesnel</li> <li>• Espace France Service La Haye Pesnel</li> <li>• Espace de Vie Sociale La Haye Pesnel</li> <li>• Extension mairie- pôle de services à St Pair sur Mer avec Espace France Service et agence postale municipale (avec rénovation énergétique)</li> </ul>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communes, Etat, département, Région, Architecte des Bâtiments de France</li> </ul>

Axe	Un territoire 100% numérique pour les habitants
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer l'accès aux réseaux sur l'ensemble du territoire           <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la qualité et la couverture des réseaux mobiles</li> <li>• Renforcer les compétences numériques de toute la population</li> </ul> </li> </ul>
Types d'actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseillers numériques/ mise en place d'ateliers, d'espaces d'aides ou d'accompagnement</li> <li>• Déploiement de la fibre optique dans les zones d'activités économiques non couvertes</li> <li>• Raccordement des zones d'activités</li> <li>• Espace de coworking Jullouville</li> </ul>
Projets identifiés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déploiement FTTH phase 1 et 2</li> </ul>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manche numérique, communes</li> </ul>

Axe	Une politique du logement et de l'habitat volontariste
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire de GTM une terre d'accueil</li> <li>• Faire de GTM un territoire pour tous</li> <li>• Mettre en valeur le patrimoine naturel et bâti</li> <li>• Faire de GTM un EPCI pilote de la politique habitat</li> </ul>
Types d'actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Primes à l'accession dans l'ancien</li> <li>• PSLA Prêt Social Location Accession           <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui financement espaces partagés</li> </ul> </li> <li>• Réhabilitation de logement communaux</li> <li>• Création de logements sociaux</li> <li>• Construction de logements adaptés gens du voyage</li> <li>• Taxe logement vacants</li> </ul>
Projets identifiés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• OPAH et OPAH -RU</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Espace FAIRE</li> <li>Définition d'un Plan d'Action Foncière</li> <li>Aire de grand passage</li> <li>Création d'un observatoire de l'habitat et du foncier</li> <li>Réhabilitation d'un presbytère en logements à vocation intergénérationnelle à Cérences</li> <li>Reconversion de la friche de l'Estival en logements sociaux à Jullouville</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communes, ANAH, Etat, bailleurs sociaux</li> </ul>

<b>Axe</b>	Les mobilités : un maillage territorial et extraterritorial attractif, solidaire et durable
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer l'accès au territoire</li> <li>Développer les transports collectifs et favoriser l'intermodalité</li> <li>Offrir des services de mobilité qui répondent à une logique de proximité</li> <li>Développer et promouvoir les mobilités douces et actives</li> </ul>
<b>Types d'actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aménagements de pistes cyclables</li> <li>Actions de sensibilisation et de promotion de l'usage du vélo (AVELO 2)</li> <li>Services annexes au vélo (abris vélo, stationnements, réparation...)</li> <li>Transport privé solidaire dans les communes</li> <li>Actions d'écomobilité avec les écoles</li> <li>Parkings relais</li> <li>Mise en place de réseaux d'autostop organisés, mobilités partagées</li> <li>Evènements festifs autour du vélo</li> </ul>
<b>Projets identifiés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Elaboration d'un plan de mobilités simplifié</li> <li>Plateforme de mobilités solidaires</li> <li>Expérimentation de mobilités rurales (SOMOM-TENMOD)</li> <li>Extension du réseau de transport en commun urbain</li> <li>Pôle d'Echange Multimodal</li> <li>Verdissement de la flotte de bus</li> <li>Flottes de véhicules propres dans les collectivités</li> <li>Plan de mobilité à Yquelon</li> <li>Schéma directeur vélo liaisons interEPCI Sartilly, Carrollles, Dragey, Champeaux et aménagements</li> <li>Aménagement cyclable de l'axe littoral (sud dans un premier temps)</li> <li>Aménagement voie verte du Val Es Fleurs- Granville</li> <li>Aménagement de la Havaudière - Saint Pierre Langers</li> <li>Aire de covoiturage au Gripon- La Mouche</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communes, Département, Etat, ADEME, CEREMA, cellules régionales France Mobilités, comité de partenaires, EPCI voisins</li> </ul>

<b>Axe</b>	Une préparation active aux conséquences du changement climatique
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>S'engager dans une politique alimentaire locale de</li> </ul>

	<b>qualité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire significativement les déchets</li> <li>• Baisser la consommation d'énergie fossile</li> <li>• Préserver la biodiversité</li> <li>• Préserver la qualité des eaux GEM(PI)</li> <li>• Prendre en compte les risques de submersion marine et de l'érosion du littoral GEMA (PI)</li> <li>• Affirmer GTM en tant que Destination durable</li> </ul>
<b>Types d'actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Circuits courts et bio dans les cantines scolaires/restaurantations collectives</li> <li>• Actions de sensibilisation</li> <li>• Nouvelles filières de valorisation en déchèterie</li> <li>• Accompagnement la rénovation des logements</li> <li>• Actions de rénovation thermique et énergétique des bâtiments publics</li> <li>• Constructions E+C- le cas échéant</li> <li>• Flottes de véhicules « propres » dans les collectivités</li> <li>• Réduction de la consommation de l'éclairage public (changement de type d'éclairage et réduction de l'éclairage de nuit)</li> <li>• Production d'énergie renouvelable sur les bâtiments</li> <li>• Recensement des éléments du patrimoine naturel</li> <li>• Mode de gestion des espaces publics respectueux de la biodiversité</li> <li>• Végétalisation, création de jardins partagés</li> <li>• Réflexions durables sur les cimetières</li> <li>• Opérations 4000 plants... pour reconstituer les haies bocagères</li> <li>• O phyto</li> <li>• Accompagnement des exploitations agricoles, conchylicoles</li> <li>• Systèmes d'endiguement</li> <li>• Offres tourisme- nature, agro tourisme, itinérances...</li> <li>• Actions de responsabilisation des acteurs touristiques</li> </ul>
<b>Projets identifiés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet Alimentaire Territorial</li> <li>• Construction d'un pôle environnemental</li> <li>• Cellule commerciale à Folligny à haut potentiel écologique et énergétique</li> <li>• Stratégie pour les déchets verts et bio-déchets</li> <li>• Schéma Directeur Immobilier Energétique</li> <li>• Programme de reconquête de la qualité des eaux continentales et littorales</li> <li>• Requalification des continuités écologiques le long du sentier du littoral avec France Vue sur mer (Hacqueville, Chausey et Dior)</li> <li>• Perméabilisation et végétalisation de parking (plage de Carolles)</li> <li>• Cours oasis- école de Carolles</li> <li>• Atlas de la biodiversité à Carolles</li> <li>• Cycle de conférences sur la résilience Carolles</li> <li>• Jardin collectif en permaculture et compost municipal Carolles</li> <li>• Jardins partagés Granvillle</li> <li>• Cuisinier municipal, cantine bio locale et ateliers/animations locales Carolles</li> <li>• Définition d'une politique de prévention des inondations</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réflexion sur Chausey</li> <li>• Valorisation paysagère Kairon bourg (St Pair sur Mer) avec le CAUE</li> <li>• Accueil sur les falaises à Champeaux (toilettes sèches, zone de pique nique) et réflexion plus large sur cet espace</li> <li>• Camping municipal vélo friendly Carolles</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communes, ANAH, ADEME, agence de l'eau, OFB, acteurs locaux, chambres d'agriculture, CAUE, Agence normande de la biodiversité, Office de tourisme intercommunal, conservatoire du littoral, SYMEL, habitants...</li> </ul>

## Défi 2. Renforcer une offre de services et d'équipements pour tous

Axe	Un nautisme d'excellence
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Moderniser les infrastructures et équipements</li> <li>• Coordonner les acteurs de l'offre nautique</li> <li>• Rendre la pratique nautique accessible aux habitants et aux touristes</li> <li>• Accompagner le sport de haut niveau</li> </ul>
<b>Types d'actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rénovation des bâtiments, de la flotte</li> <li>• Implantation de marqueurs territoriaux (signalétique, totems)</li> <li>• Evènements en lien avec le nautisme/identité maritime</li> <li>• Accueil de compétitions nationales</li> <li>• Développement de nouvelles offres d'activités ponctuelles</li> <li>• Développement d'offres pour un public large (personnes en situation de handicap, tarification ciblée, familles)</li> <li>• Soutien aux coureurs</li> <li>• Soutien aux sections sportives des établissements scolaires</li> <li>• Voile scolaire</li> <li>• Formations de sportifs de haut niveau</li> </ul>
<b>Projets identifiés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Crédit d'une Société Publique Locale</li> <li>• Réhabilitation de la base nautique de Granville</li> <li>• (Re)construction d'une base nautique sud à Jullouville</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Associations et clubs nautiques locales, ligue de voile de Normandie, Fédération française de voile, région, département, Etat, communes</li> </ul>

Axe	GTM, terre de sport
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir et promouvoir les évènements sportifs fédérateurs</li> <li>• Offrir un ensemble d'équipements sportifs structurants</li> <li>• Développer la pratique sportive</li> </ul>
<b>Types d'actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil de compétitions nationales- label Terre de Jeux 2024</li> <li>• Rénovations et construction d'installations sportives structurantes</li> <li>• City stades dans les communes rurales</li> </ul>

<b>Projets identifiés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Circuits de balades/ randonnée</li> <li>• Schéma directeur des équipements sportifs</li> <li>• Réflexion sur le gymnase de La Haye Pesnel</li> <li>• City park à La Lucerne d'outremer</li> <li>• Skate Park à Granville</li> <li>• City stade Jullouville</li> <li>• Piste BMX et parcours sportif Saint Pair sur Mer</li> <li>• Rénovation terrains de tennis extérieurs Bréhal</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communes, associations sportives, Etat, département, région</li> </ul>

Axe	<b>La culture pour tous</b>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en lumière les évènements culturels fédérateurs, porteurs de notre identité</li> <li>• Structurer une politique culturelle</li> <li>• Développer l'enseignement artistique sur le territoire</li> <li>• Mettre en œuvre une politique de lecture publique structurante</li> </ul>
<b>Types d'actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien aux évènements culturels</li> <li>• Actions de sensibilisation auprès de toutes les publics (écoles, personnes en situation de handicap)</li> <li>• Offres pluridisciplinaires</li> <li>• Actions d'animation et de mutualisation du réseau intercommunal des médiathèques</li> <li>• Offres de médiation numérique</li> </ul>
<b>Projets identifiés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maison du carnaval</li> <li>• Diagnostic territorial culturel</li> <li>• Pôle culturel de proximité à La Haye Pesnel</li> <li>• Réhabilitation et conception muséographique Logis du Roi- Granville</li> <li>• Reconversion église St Paul à Granville en tiers lieu à vocation culturelle</li> <li>• Tiers lieu GON sonothèque à Carolles</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communes, associations, Etat</li> </ul>

Axe	<b>Une compétence santé partagée</b>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'inscrire dans un travail en réseau à l'échelle du sud Manche</li> <li>• Favoriser l'accès aux soins</li> <li>• Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé</li> <li>• Encourager les actions de prévention</li> </ul>
<b>Types d'actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maisons de santé ou pôles de santé communaux</li> <li>• télémédecine</li> <li>• Actions santé-environnement</li> <li>• Actions sport-santé</li> <li>• Opérations de promotion du territoire auprès des internes en médecine</li> <li>• Fléchage de logement</li> <li>• Accompagnement à la recherche d'emploi du/de la</li> </ul>

	conjointe
Projets identifiés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet Alimentaire Territorial</li> <li>• Contrat Local de Santé (CLS)</li> <li>• Mise en place d'une navette (ou solution de mobilité) entre les deux sites hospitaliers du CHAG</li> <li>• Mise en place d'un Comité Local de Santé Mentale (CLSM)</li> <li>• Maison de santé à Bréhal</li> <li>• Maison de santé à La Haye Pesnel</li> <li>• Pôle de santé à Saint Jean des Champs</li> <li>• Parcours sportif Saint pair sur Mer</li> </ul>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ARS, professionnels de santé, associations, communes, CHAG, département, région</li> </ul>

Axe	Bien grandir et bien vieillir
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bien grandir</li> <li>• Accompagner les jeunes adultes</li> <li>• Offrir des services spécifiques aux personnes âgées</li> </ul>
Types d'actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet passerelle petite enfance- milieu scolaire</li> <li>• Formation des professionnels de la petite enfance à l'accueil des enfants en situation de handicap</li> <li>• Soutien aux projets de mode de garde d'initiative privée (Maison d'Assistantes Maternelles ou autre)</li> <li>• Actions d'animation du CLIC / charte des aînés/actions de lutte contre la fracture numérique, prévention des accidents au domicile, bien être etc.</li> <li>• Développement de services à domicile complémentaires au soin</li> <li>• Création de lieux de rencontre collectifs pour personnes âgées</li> </ul>
Projets identifiés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un espace parents au sein de la nouvelle maison de la petite enfance</li> <li>• Convention Territoriale Globale</li> <li>• Maison des aidants et des aidés à Saint pair sur Mer</li> <li>• Habitat inclusif à Granville</li> <li>• Maison d'accueil des personnes âgées/intergénérationnelle à Bréhal</li> </ul>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communes, porteurs de projets privés, Foyers de jeunes travailleurs, Mission Locale, acteurs du champs de l'autonomie des personnes âgées, MSA, Banque des territoires, bailleurs sociaux</li> </ul>

### Défi 3- Soutenir la dynamique économique locale et les innovations

Axe	Le développement des entreprises
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les grandes entreprises du territoire dans leur projet de développement</li> <li>• Soutenir la création, la reprise et le développement des entreprises</li> <li>• Mettre en place un accompagnement au recrutement, à la formation</li> <li>• Développer un schéma d'accueil des entreprises cohérent et raisonnable</li> <li>• Accompagner et soutenir la dynamique commerciale</li> </ul>

<b>Types d'actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagnement des artisans/commerçants dans la transmission</li> <li>Accompagnement vers des nouveaux métiers</li> <li>Solutions de mobilité et hébergement pour les salariés</li> <li>Requalification des ZAE</li> <li>Opérations sur les friches économiques (et densification)</li> <li>Création d'immobilier d'entreprise (ateliers relais, villages artisan)</li> <li>•</li> </ul>
<b>Projets identifiés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création d'un pôle numérique (sur friche urbaine) avec incubateur, pépinière, hôtel d'entreprises</li> <li>Requalification de l'emprise foncière d'une ancienne scierie, Cérences</li> <li>Aménagement de la ZAE du THEIL</li> <li>ZA du Taillais en complémentarité centre-ville de Granville</li> <li>Observatoire du commerce</li> <li>Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'Habitat (en cours)</li> <li>Opérations derniers commerces</li> <li>Cellule commerciale à Folligny</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communes, Foncière de Normandie, entreprises locales, Initiative Granville Terre et Mer, chambres consu- liaires, Mission Locale, pôle Emploi, OSE</li> </ul>

Axe	Une économie liée à la mer
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Valoriser le savoir-faire nautique</li> <li>Soutenir la filière pêche</li> <li>Accueillir et impulser les activités maritimes de demain</li> </ul>
<b>Types d'actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Valorisation ZAE Logimer</li> <li>Formations</li> <li>Actions de promotion des produits locaux</li> <li>Accompagnement des pêcheurs</li> </ul>
<b>Projets identifiés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>GALPA FEAMPA (avec CMB et MSMN)</li> <li>Projet portuaire ?</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comités locaux de pêcheurs et conchylicultures, département, CMB, MSMN, office de tourisme, bases nautiques, conservatoire du littoral, DDTM</li> </ul>

Axe	Une économie liée à la terre
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Structurer les filières de production pour une distribution locale</li> <li>Accompagner la reprise et transformation des exploitations agricoles</li> <li>Appuyer le développement des activités équines</li> </ul>
<b>Types d'actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Actions du PAT</li> <li>Marchés locaux dans les communes</li> <li>Développement de revenus supplémentaires</li> <li>Préservation du foncier</li> <li>Accompagnement à l'installation de professionnels</li> </ul>

	répondant à des critères de qualité et circuits courts
<b>Projets identifiés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet Alimentaire territorial</li> <li>• Pôle alimentaire</li> <li>• Projet de pôle hippique</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communes, Chambre d'agriculture, SAFER, Bio-pousse, Rhizomes, agriculteurs locaux</li> </ul>

<b>Thématique</b>	Une économie tournée vers l'avenir
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• œuvrer pour un écosystème numérique</li> <li>• Encourager l'économie sociale et solidaire</li> <li>• Développer l'économie circulaire</li> </ul>
<b>Types d'actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation des artisans et commerçants (Impulsion numérique)</li> <li>• Soutien écosystème numérique</li> </ul>
<b>Projets identifiés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pôle numérique</li> <li>• A développer via le COT...</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acteurs locaux du numérique, ANPES, ADEME, Etat, région, département</li> </ul>

<b>Axe</b>	Le tourisme comme levier économique
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les acteurs de la Destination GTM</li> <li>• Etoffer l'offre touristique</li> </ul>
<b>Types d'actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsabilisation des acteurs au développement durable</li> <li>• Qualification de l'offre, accompagnement vers des labels</li> <li>• Diversification des hébergements et services à destination des visiteurs</li> <li>• Expériences de découverte</li> </ul>
<b>Projets identifiés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• </li> </ul>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Office de tourisme, acteurs du tourisme, communes, département, région.</li> </ul>

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

## Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Des projets portés par des acteurs locaux, opérateurs publics pourront être intégrés au CRRTE.

### 4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

- Le programme **Petites Villes de Demain** engagé sur les communes de Bréhal, Granville, La Haye Pesnel et le territoire de GTM 2021-2026-

- **Opération de Revitalisation du Territoire** prévue en 2022
- **Le Contrat d'Objectif Territorial** signé avec l'ADEME 2021-2025
- **La Convention pour l'OPAH signée avec l'ANAH** en cours de renouvellement en **OPAH-RU** pour partie du territoire
- **Le Contrat de Territoire Lecture 2021-2024** avec la DRAC
- **Le Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021** avec la CAF
- **Le Contrat Eau Climat** envisagé en 2022 avec l'agence de l'eau Seine Normandie
- **Le Contrat Local de Santé-** en prévision
- **Le programme Impulsion Transition Numérique**
- **Territoire de Nouvelles Mobilités Durables**
- **Le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD)** entre le CCAS de Granville et l'Etat

#### 4.2. Validation des actions

Les actions du CRRTE feront l'objet d'un avenant au 1<sup>er</sup> semestre 2022.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

#### 4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

#### 4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Des actions de coopération interterritoriale existent sur le territoire :

- Au niveau du M9, instance qui réunit les EPCI de la Manche et le département
- Pour un certain nombre de thématiques (environnementales, gestion des fonds européens), GTM fait partie du PETR de la Baie du Mont Saint Michel avec Villedieu Intercom et Mont Saint Michel Normandie
- GTM fait partie de deux bassins de mobilité définis par la Région (Villedieu Intercom et Mont Saint Michel Normandie au sud, Villedieu Intercom, Coutances Mer et Bocage et Saint Lo Agglo au nord). L'EPCI participera à ces deux instances de concertation interterritoriales animées par la Région.
- La démarche santé sud Manche, impulsée par le groupement hospitalier du Mont Saint Michel avec les 3 EPCI Villedieu Intercom, Mont Saint Michel Normandie et GTM
- Un travail préalable à la prise de compétence mobilités a été initié entre les EPCI de la Manche (principalement les communautés de communes mais aussi la CA de Cherbourg et Saint Lo Agglo)
- Projet de candidature commune sud Manche avec Coutances Mer et Bocage et MSMN pour un Groupe d'Action Locale Pêche et Aquaculture (GALPA) au titre des Fonds Européens pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA) sur la période 2021-2027.

Des contacts ont été pris avec le PETR de St Malo, Villedieu Intercom, et Mont Saint Michel Normandie. Des sujets transversaux émergent :

- Tourisme : Destination touristique nationale - Contrat de destination- Mobilité touristique
- Développement : Plan paysage – Projet de plan de gestion UNESCO - InterSCoT
- Environnement : Sites Natura 2000, préservation de la Baie du Mont-Saint-Michel
- Eau : InterSAGE
- Littoral: Syndicat de gestion des Digues de la Baie
- Mobilités : lignes ferroviaires Paris- Granville, Dol-Avranches, liaison MSM etc ; mobilités rurales alternatives (réseau d'autostop...) ; liaisons entre les deux sites du Centre Hospitalier Avranches Granville (CHAG)

## Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, le Cerema, Ademe, la Banque des territoires...), les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités territoriales, les agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

**Au vu des enjeux locaux en termes de mobilisation des acteurs, GTM a demandé auprès de l'ANCT à bénéficier d'un accompagnement proposé dans le cadre de l'appui en ingénierie proposé par l'Etat à travers ses agences dans la mise en place des CRRTE pour mobiliser la société civile, les acteurs locaux et in fine constituer un comité de suivi adapté.**

## Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### 6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

## 6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire Granville Terre et Mer assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un directeur responsable du pilotage du CRRTE et à affecter un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il pourra être assisté d'animateur chargé de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef de projet pourra être assuré par l'Etat.

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné. Les modalités de fonctionnement entre les deux EPCI sont précisées dans la convention de partenariat en annexe 1.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRRTE, dont il est maître d'ouvrage.

## 6.3 L'Etat, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SF du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Des contributions spécifiques d'établissements publics pourront être apportées au CRRTE au cours de la période de la contractualisation.

#### **6.4. Le Contrat d'Objectif Territorial (COT) proposé par l'ADEME**

Dans le cadre de sa stratégie collectivité, l'ADEME a mis en place un unique contrat pour accompagner les EPCI dans leur démarche de transition écologique. Ce Contrat d'Objectifs Territorial (COT) soutient la dynamique du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), en appuyant la collectivité dans la conception de nouveaux plans d'actions sur le moyen et long terme pour ainsi renforcer ses politiques de transition écologique. Divisé en deux phases distinctes, il accompagne la collectivité sur une démarche territoriale de 4 ans, en utilisant le programme Territoires Engagés Transition Ecologique avec le référentiel Climat Air Energie et le référentiel Economie circulaire pour mesurer la progression du territoire.

La première phase permet à la collectivité d'organiser ou d'améliorer une gouvernance interne et externe, de faire l'état des lieux de la performance de sa politique Energie-Climat et Economie Circulaire, de compléter ses diagnostics territoriaux et de bâtir un premier plan d'action opérationnel dans le cadre de ses politiques structurantes.

La seconde phase met en œuvre le programme d'actions et le complète de manière itérative pour progresser dans sa politique de Transition Ecologique.

Une enveloppe financière maximale de 350 000 € est destinée à la collectivité. Elle se décline de la façon suivante :

- En phase 1 : Une aide forfaitaire de 75 000 € attribuée au titre du soutien à l'animation, à la réalisation de compléments de diagnostics territoriaux, aux actions de communication et de mobilisation, de formation ou de sensibilisation.

- En phase 2 : Une aide variable de 275 000 € maximum, composée :

- d'une aide attribuée en fonction de la progression dans les référentiels Climat Air Energie et Economie Circulaire.
- d'une aide attribuée en fonction de l'atteinte d'objectifs spécifiques portant sur des actions de sobriété énergétique et de matières premières.

## 6.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

## 6.6. Maquette financière

Une convention financière annuelle sera conclue en comité de pilotage à chaque début d'année.

Les projets structurants à vocation pluri-annuelle feront l'objet d'une maquette spécifique.

*La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :*

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

*Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.*

*La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.*

## Article 7 – Gouvernance du CRRTE

Les représentants de l'État, de l'ADEME et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire du Premier ministre N°6220/SG du 23 octobre 2020 relative à la mise en œuvre territorialisée du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

### 7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de Granville Terre et Mer, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRRTE. Cette liste pourra être élargie en accord avec la présidence du comité de pilotage.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

### 7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et de Granville Terre et Mer. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions. Le comité technique est composé de:

- des services de GTM,
- des services de l'Etat,
- de l'ADEME,
- de la Caisse des dépôts – Banque des territoires,
- des services du Département de la Manche,
- des services de la Région Normandie

Cette liste pourra être élargie en accord avec la présidence du comité de pilotage.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Etablir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

### 7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires ;
- La mise en œuvre du dispositif partenarial territorial Petites Villes de Demain et une comitologie présidée Etat-EPCI

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

## **Article 8 - Suivi et évaluation du CRRTE**

Un tableau de bord de suivi du CRRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRRTE.

## **Article 9 - Résultats attendus du CRRTE**

Les résultats du CRRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés et les indicateurs de suivi seront précisés dans chaque fiche action.

Quelle que soit leur moment d'intégration dans le CRRTE, l'ensemble des actions seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

## **Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRRTE**

L'entrée en vigueur du CRRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## **Article 11 – Evolution et mise à jour du CRRTE**

## Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique- Granville Terre et Mer

Le CRRTE est évolutif. Le corps du CRRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

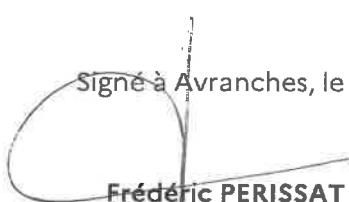
## Article 12 - Résiliation du CRRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

## Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Caen.

Signé à Avranches, le 17 décembre 2021

  
**Frédéric PERISSAT**  
Préfet de la Manche  
Délégué territorial de l'ANCT  
Délégué territorial de l'ANAH

  
**Eric PRUD'HOMME**  
Directeur général délégué  
ADEME- Direction régionale  
Normandie

  
**Stéphane SORRE**  
Président de la Communauté de  
communes Granville Terre et  
Mer

## Sommaire des annexes

**Annexe 1 – Diagnostic**

**Annexe 2 – Architecture du projet de territoire approuvé en conseil communautaire du 16 décembre 2021**

**CONTRAT TERRITORIAL DE RURALITE,  
DE RELANCE  
ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**  
pour le territoire Granville Terre et  
**Mer**

**Annexe 1 : Diagnostic**

## Table des matières

1.	Préambule .....	4
1.1.	Etat du diagnostic.....	4
1.2.	Sources recensées .....	4
1.2.1.	Sources compilées.....	4
1.2.2.	Rappel et prise en considération des propositions DDTM pour le territoire.....	5
1.2.3.	Sources existantes complémentaires identifiées non exhaustives:.....	5
2.	Description du périmètre territorial.....	6
2.1.	Un territoire polarisé.....	7
2.2.	Une offre de services, équipements, commerces qui structure le territoire en bassins de vie	9
3.	CARACTERISTIQUES sociodémographiques du territoire.....	11
3.1.	Une densité inégale sur le territoire : de peu dense à moyennement dense.....	11
3.2.	Une stabilité démographique.....	12
3.2.1.	Profil des nouveaux arrivants.....	12
3.3.	Des ménages composés de 2 personnes en moyenne .....	13
3.3.1.	GTM : Moins de familles avec enfants .....	13
3.3.2.	Une augmentation des personnes seules .....	14
3.4.	Une population particulièrement vieillissante .....	15
3.4.1.	Un littoral sud plus âgé, un bocage plus jeune .....	16
3.4.2.	Projection de la population : vers un vieillissement accru ? .....	16
3.5.	Une diminution des « jeunes » depuis les enfants aux jeunes adultes.....	17
3.5.1.	Petite enfance et structures d'accueil.....	17
3.5.2.	Les 3-17 ans .....	18
3.5.3.	Les jeunes adultes .....	19
3.6.	Les personnes en situation de handicap .....	19
3.7.	REVENUS.....	20
3.7.1.	Une population un peu plus aisée que la moyenne.....	20
3.7.2.	Des disparités sociales et territoriales .....	21
4.	Emploi et activité économique.....	22
4.1.	Les actifs de GTM .....	22
4.1.1.	Le statut des actifs.....	22
4.1.2.	Les spécificités femmes/hommes .....	22
4.1.3.	Catégories socio-professionnelles- les retraités surreprésentés .....	23
4.2.	L'emploi sur le territoire.....	24
4.2.1.	Un bassin d'emploi et de résidence .....	24

4.2.2.	Une concentration des emplois sur certains pôles territoriaux.....	25
4.2.3.	Profil des établissements employeurs .....	25
4.2.4.	Emploi saisonnier ou temporaire .....	26
4.3.	L'activité économique .....	26
4.3.1.	Profil des entreprises du territoire.....	27
4.3.2.	Dynamisme des entreprises .....	27
4.3.3.	Commerces de proximité .....	28
4.3.4.	Agriculture-.....	29
4.3.5.	La pêche, une filière emblématique du territoire .....	32
5.	SERVICES A LA POPULATION .....	33
5.1.	La santé, l'accès au soin .....	33
5.2.	Sport .....	34
5.3.	Culture.....	35
6.	HABITAT- LOGEMENT.....	36
6.1.	Les espaces bâtis d'habitat.....	36
6.2.	Le logement : un nouveau frein à l'installation de nouveaux arrivants.....	38
6.2.1.	Une offre de logement en augmentation.....	38
6.2.1.	Un nombre élevé de résidences secondaires.....	39
6.2.2.	Le logement lié au tourisme- une capacité d'accueil importante.....	39
6.2.3.	Un logement vacant dans la moyenne.....	39
6.2.4.	Typologie des logements : des maisons et des grands logements .....	40
6.2.5.	Une majorité de propriétaires.....	40
6.2.6.	Une augmentation significative des prix de l'immobilier entre 2019 et 2021.....	41
6.2.7.	Une offre locative sociale peu développée .....	41
6.2.8.	Une offre d'habitat à destination des gens du voyage en évolution .....	41
6.2.9.	Une offre d'habitat pour les personnes âgées dans la moyenne mais à saturation.....	42
6.2.10.	La réhabilitation et l'amélioration des performances énergétiques.....	42
7.	L'ACCESSIBILITE .....	44
7.1.	Les mobilités.....	44
7.1.1.	Un bassin de vie cohérent .....	44
7.1.2.	Une prédominance de la voiture dans les déplacements .....	44
7.1.3.	La mobilité : un frein à l'insertion .....	45
7.1.4.	Une inégalité territoriale .....	46
7.2.	Couverture numérique .....	48
8.	URBANISME et consommation foncière .....	48

8.1.	Artificialisation des sols.....	49
8.1.1.	Une artificialisation des sols accentuée sur les dernières années .....	50
8.1.2.	Impacts sur la biodiversité .....	51
8.2.	OCCUPATION FONCIERE.....	53
8.2.1.	Analyse de la consommation foncière .....	54
8.2.2.	Consommation foncière à vocation d'habitat- les prospectives de « densification » .....	54
8.2.3.	Consommation foncière à vocation économique- besoins et enveloppe disponible.....	55
9.	Transition écologique .....	57
9.1.	Ressources naturelles.....	57
9.1.1.	Un patrimoine naturel exceptionnel .....	57
9.1.2.	Des unités paysagères alternées .....	58
9.1.3.	Une qualité de la ressource en eau en demi-teinte .....	60
9.2.	Climat, air, énergie .....	61
9.2.1.	Une démarche en construction.....	61
9.2.2.	Consommation d'énergie .....	61
9.2.3.	Emission de Gaz à effet de Serre .....	62

## 1. PREAMBULE

### 1.1. Etat du diagnostic

Le diagnostic sera complété sur le volet écologique par le travail qui sera mené dans le cadre de la démarche « Territoire engagé pour la Transition écologique » en 2022. Il reprendra les éléments du PCAET. Avec un accompagnement de l'ADEME, des indicateurs seront alors définis conformément au référentiel voire construits pour coller à la réalité du territoire.

### 1.2. Sources recensées

#### 1.2.1. Sources compilées

- **Données socio-démographiques-**
  - INSEE
  - Observatoire des territoires
  - Portrait de territoire ITHEA
- **Diagnostic GTM**
  - PLUi
  - PLH
  - Carte d'identité du territoire (2017)

- Diag plus spécifiques :
  - Schéma vélo (2018)
  - Enquête EMD Caen Métropole (2018)

- **Diagnostic écologique**

- Note DREAL avec enjeux écologiques

### **1.2.2. Rappel et prise en considération des propositions DDTM pour le territoire**

La DDTM avait produit une liste de propositions pour le territoire :

- Promouvoir la réduction de l'usage des produits phyto-pharmaceutiques auprès des utilisateurs → à intégrer dans un Contrat Local de Santé
- Favoriser les produits bio locaux afin de contribuer à l'augmentation de la surface agricole cultivée en bio → Projet Alimentaire Territorial et économie liée à la terre
- Accompagner le développement de circuits courts →PAT et économie liée à la terre
- Initier une démarche de reconquête de la qualité des eaux au regard des enjeux conchyliculture et baignade → un accompagnement des exploitants conchylicole est prévu dans la préservation de la qualité de l'eau et de la ressources en eau
- *S'engager dans un TEN (Territoire engagé pour la nature)* → non intégré à ce stade
- Mettre en place un plan de lutte contre les logements vacances en lien avec l'OPAH et l'OPAH-RU en cours (ex : communes de Carentan-les-Marais , Saint-Mère-l'Eglise, Picaувille) →in PLH
- *Protéger la ressource marine en améliorant le fonctionnement des points de pesées de la pêche professionnelle* →à intégrer dans les actions
- Développer une aquaculture diversifiée (algoculture) et durable (gestion des déchets de production) →à intégrer dans économie liée à la mer et GALPA
- Promouvoir et participer à la recherche d'un équilibre entre l'offre touristique et les enjeux environnementaux de l'Archipel des îles Chausey → ok
- Poursuivre le plan vélo → ok
- Soutenir le PEM de Granville → ok
- Porter une politique de défense contre la mer conforme à une gestion durable et intégrée du trait de côté → Prendre en compte les risques de submersion marine et de l'érosion du littoral

### **1.2.3. Sources existantes complémentaires identifiées non exhaustives:**

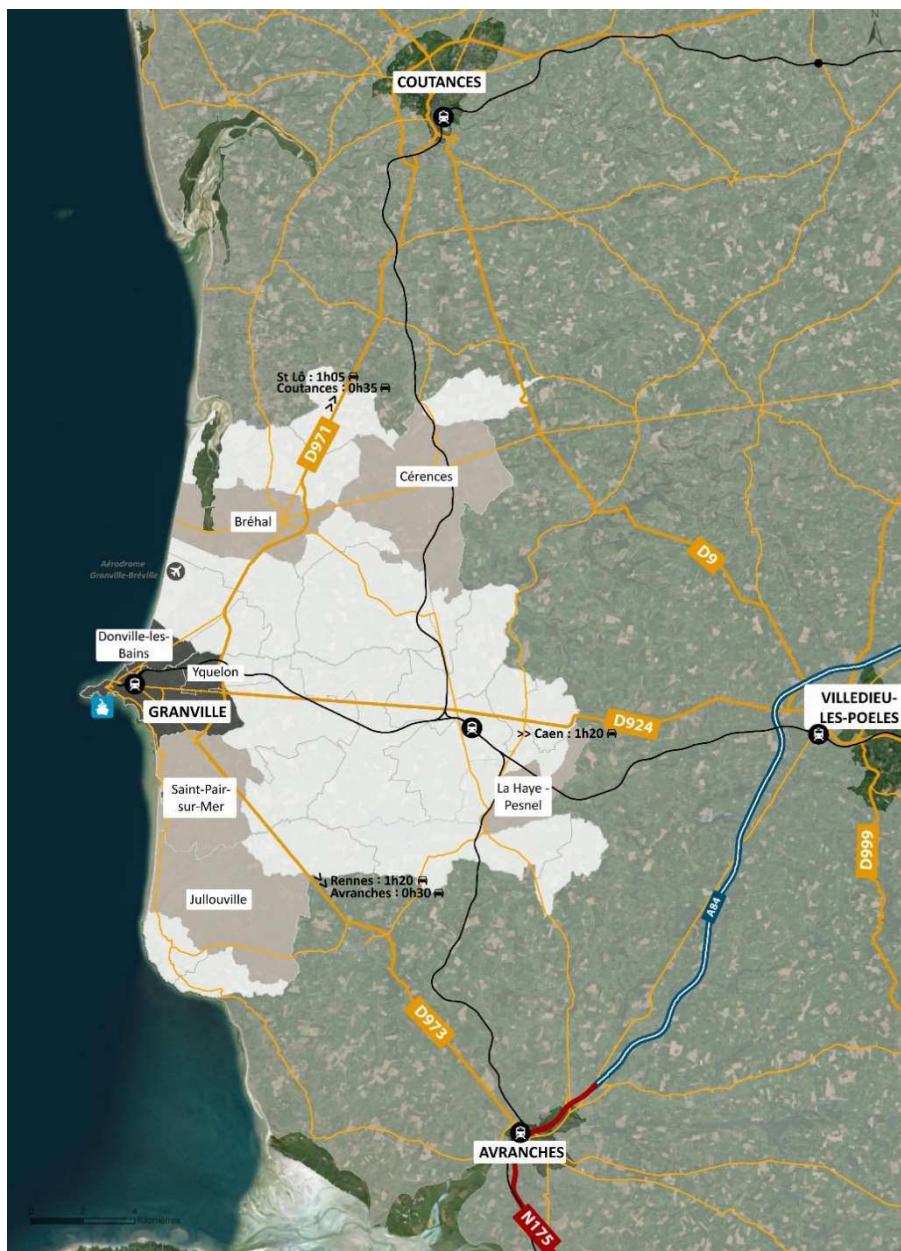
- **Diagnostic GTM**

- Diagnostic PCAET- sera intégré dans le cadre du COT
  - Démarche sud Manche
  - Diagnostic santé de territoire (commission santé)
  - Diag plus spécifiques :
    - Lecture (2020)
    - Tourisme d'affaires (2019)
    - Tourisme
    - Petite enfance (2016)

- **Diagnostic écologique**

- Diagnostic PCAET
  - Tableau de recensement des liens internet avec donnée dispo
  - Donnée ENEDIS

## 2. DESCRIPTION DU PERIMETRE TERRITORIAL



44 216 habitant - 32 communes avec la structuration territoriale suivante :

■ Un pôle urbain étendu comprenant Granville, Yquelin et Donville-les-Bains équivalent à 39% de la population

■ Des communes secondaires satellites : Bréhal, Cérences, Saint-Pair-sur-Mer, Jullouville, La Haye-Pesnel

- 1 habitant sur 2 réside dans l'aire urbaine si on comprend Saint-Pair-sur-Mer
- 7 habitants sur 10 du territoire de GTM résident dans une commune littorale

Densité : 156hab/km

Le territoire est organisé autour de 3 axes routiers principaux avec un accès à l'A 84 à une vingtaine de kilomètres.

Il bénéficie d'une liaison historique (19<sup>ème</sup> siècle) ferroviaire Paris-Granville (assurée en 3h) dont le maintien et la pérennité constituent donc un enjeu important affirmé dans le projet de territoire.

Granville est également le 3<sup>ème</sup> port de la Manche avec des liaisons vers un quartier granvillais insulaire (Chausey) et les îles anglo-normandes.

## **2.1. Un territoire polarisé**

Le territoire de Granville Terre et Mer regroupe 32 communes et compte 44 215 habitants dont 30 % réside à Granville et 55% sur une continuité urbaine, concentrée autour de la ville-centre.

Granville Terre et Mer est la 3<sup>ème</sup> zone d'emploi du département de la Manche.

Le territoire est bordé d'une bande littorale d'une quarantaine de kilomètres, relativement préservée, où se situent les principaux pôles d'attractivité et de petits centres urbains. La population se répartit entre les communes littorales (pour les 2/3), plus urbaines et relativement plus aisées qui concentrent des résidences secondaires et des communes plus rurales (1/ 3) dont les ménages aux revenus souvent plus modestes accèdent plus facilement au logement mais aussi plus difficilement aux services.

A l'instar du département, le bocage est lui composé de nombreuses petites communes très rurales, de quelques centaines à un millier d'habitants, qui proposent parfois certains services de proximité et se tournent vers des bourgs secondaires pour accéder à d'autres. Le maillage territorial s'organise dans la ruralité autour de petites villes confrontées aux enjeux de maintien de leur attractivité (activité économique, commerces et services de proximité).

La ville-centre, Granville, située sur la côte au centre du territoire, offre un panel de services et d'équipements spécialisés bénéficiant à l'ensemble de la population du territoire. Elle concentre une part importante de l'activité économique et des services ou équipements d'ampleur (comme l'offre hospitalière, sportive avec un centre aquatique, culturelle), accessibles au plus grand nombre. Elle attire chaque année de nombreux touristes et assure le rayonnement, notamment culturel du territoire (carnaval classé UNESCO, évènements reconnus). C'est la 3<sup>ème</sup> ville de la Manche.

Sept communes (de 1500 à 4000 habitants chacune) assurent un rôle de centralité sur le territoire et sont considérées comme des pôles de services (en adéquation avec la politique départementale).

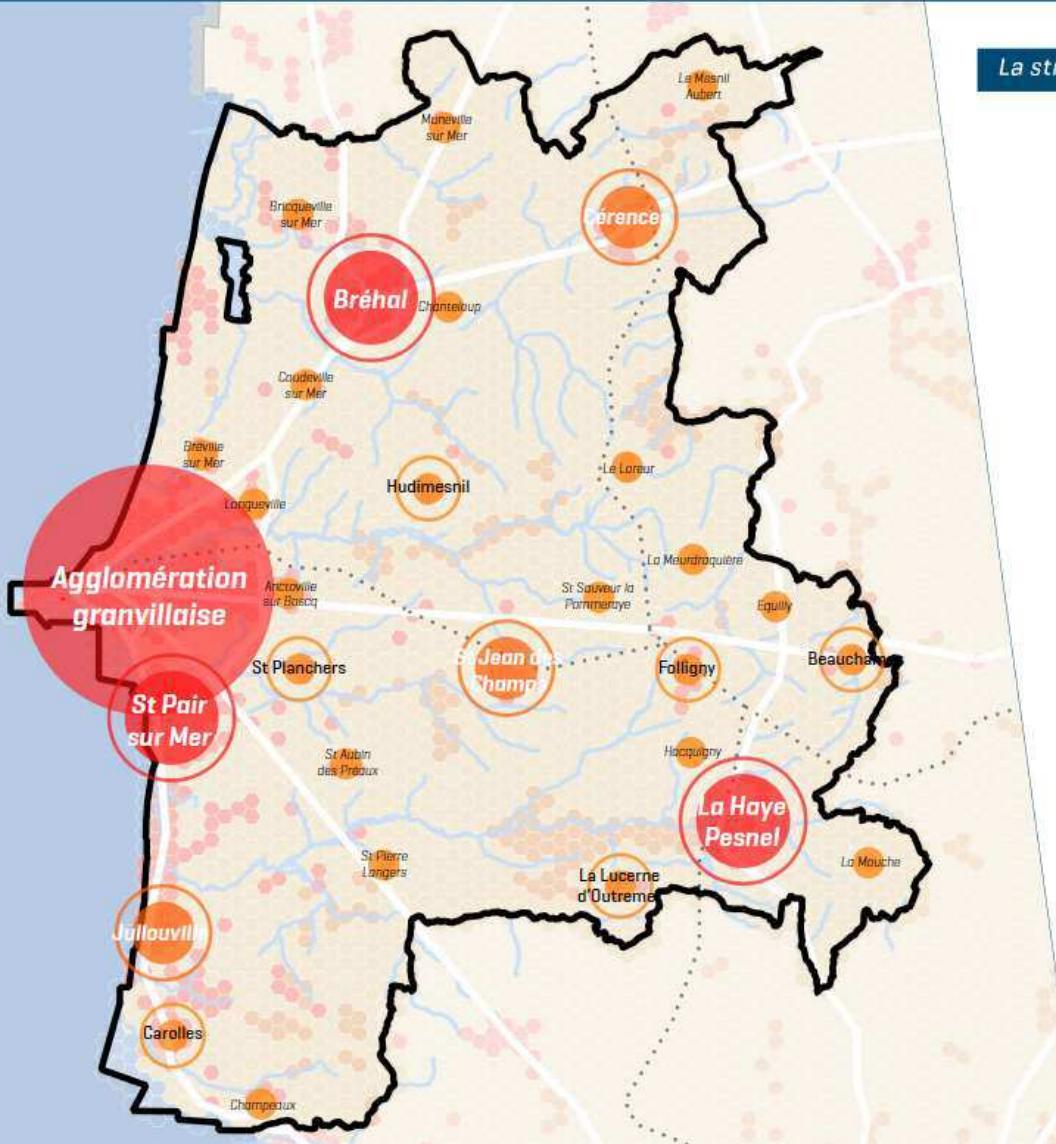
L'organisation territoriale avérée dans les différents schémas directeurs de l'EPCI distingue plusieurs bassins de vie organisés autour de pôles de centralité :

- Le pôle principal est l'agglomération granvillaise ;
- Un bassin de vie au sud avec Saint-Pair-sur Mer et Jullouville ;
- Un bassin de vie au nord avec les communes de Bréhal et Cérences;
- Un bassin de vie à l'est autour du bourg centre de La Haye Pesnel.

# La structuration du territoire

PLUi de Granville Terre & Mer

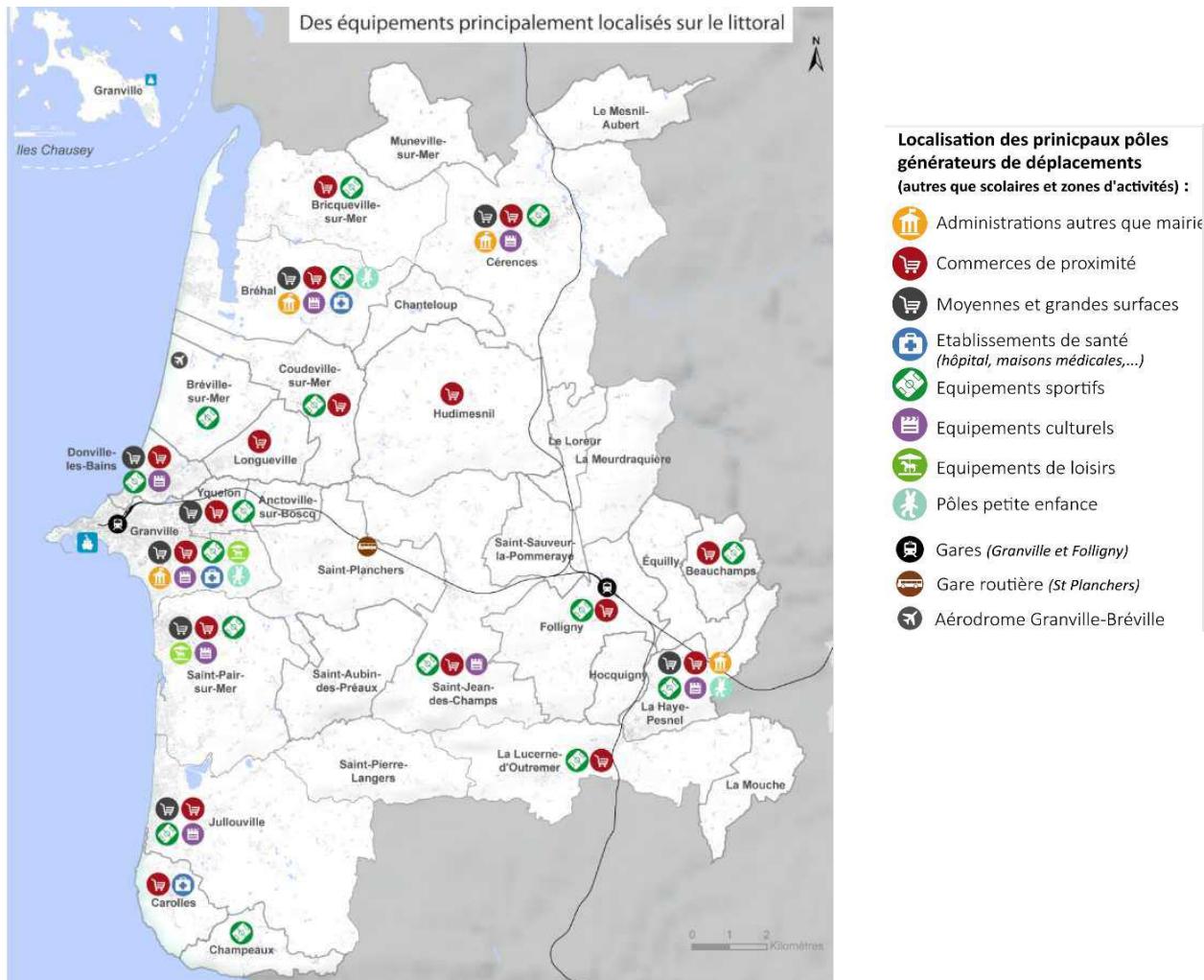
## La structuration du territoire



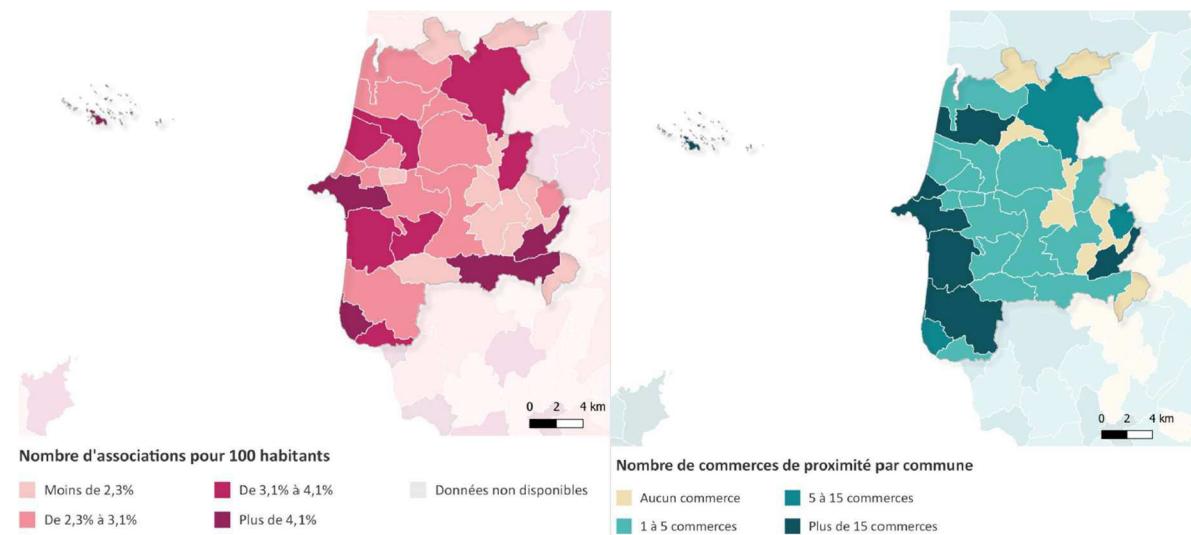
- Agglomération granvillaise**
    - Donville les Bains
    - Granville
    - Yquelon
  - Pôle principal**
  - Pôle de services**
  - Bourg**
  - Village**
- ..... Voies ferrées  
Principaux axes routiers  
Cours d'eau  
Espaces agricoles  
Espaces boisés  
Espaces urbanisés  
Espaces en eau

## 2.2. Une offre de services, équipements, commerces qui structure le territoire en bassins de vie

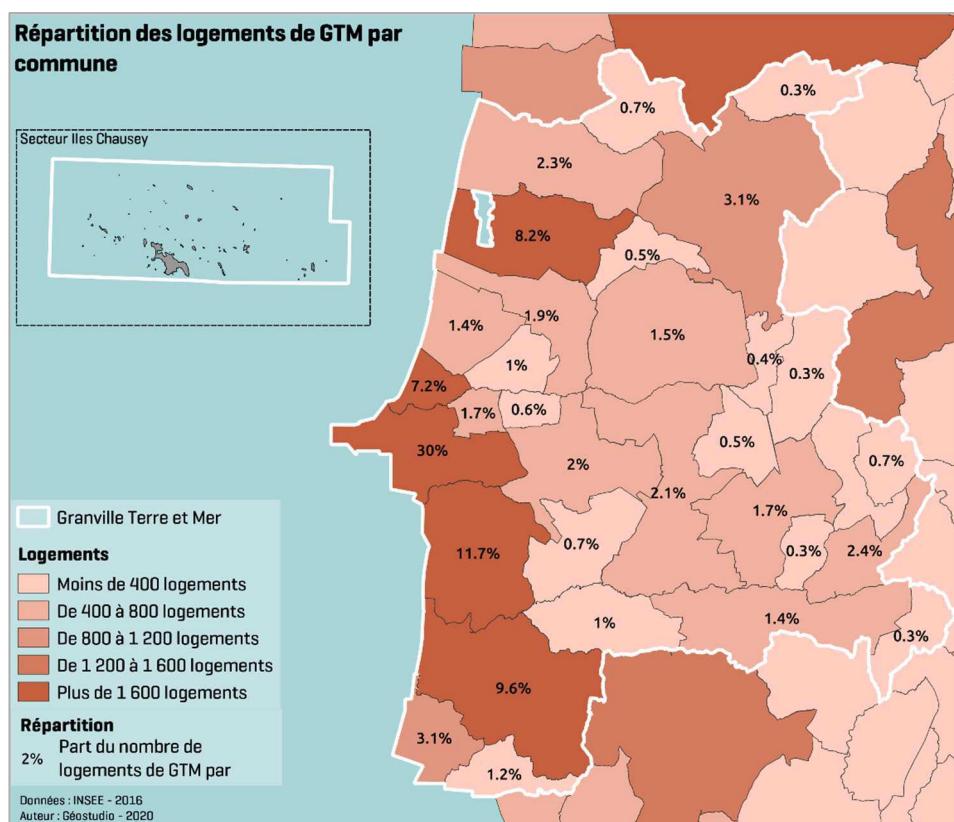
On constate sur le territoire de Granville Terre et Mer, une certaine concentration des équipements, services, commerces, lieux de vie au niveau de l'agglomération granvillaise et Saint-Pair-sur-Mer, le sud littoral et autour de certains bourgs ruraux. *Les élus précisent que leur accessibilité est conditionnée à la possession d'une automobile*, ce qui les conduit à adopter une réflexion en termes d'aménagement du territoire et de mobilité par bassin de vie.



Cette répartition spatiale s'observe au niveau **des commerces et associations sur le territoire, offre de santé, logements et dynamique de création d'entreprises.**



Source : INSEE 2017- portrait de territoire ITHEA 2021



### 3. CARACTÉRISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DU TERRITOIRE

#### 3.1. Une densité inégale sur le territoire : de peu dense à moyennement dense

Avec une densité moyenne de 157 habitants /km<sup>2</sup> le territoire est au-dessus de la moyenne nationale mais cette densité est très inégalement répartie entre **une partie urbaine dotée d'une densité intermédiaire et un territoire peu dense sur le littoral nord et en milieu rural.**



### 3.2. Une stabilité démographique

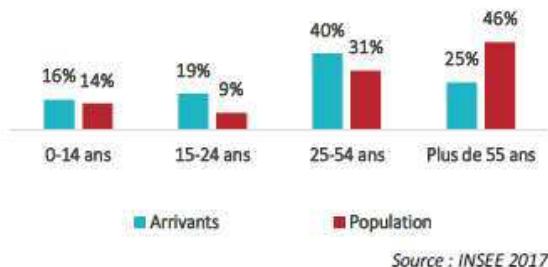


Le solde migratoire sur le territoire est très légèrement positif (0.6% entre 2012 et 2017) (le solde naturel est légèrement négatif, -0.5%).

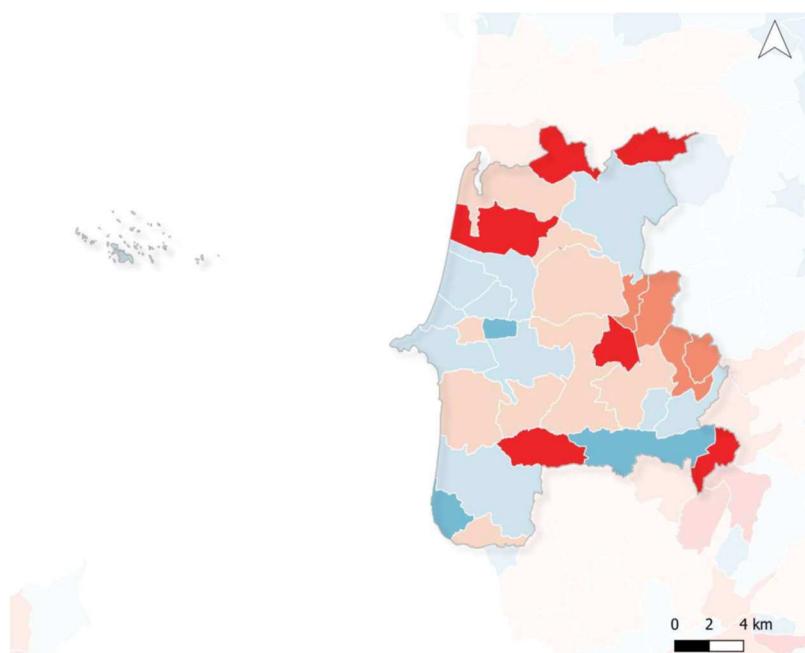
90% de la population résidait déjà dans sa commune un an auparavant.

#### 3.2.1. Profil des nouveaux arrivants

##### Âge des arrivants par rapport au reste de la population



En 2017, l'âge des nouveaux arrivants contribue au rajeunissement de la population contrairement à ce qui était observé précédemment.



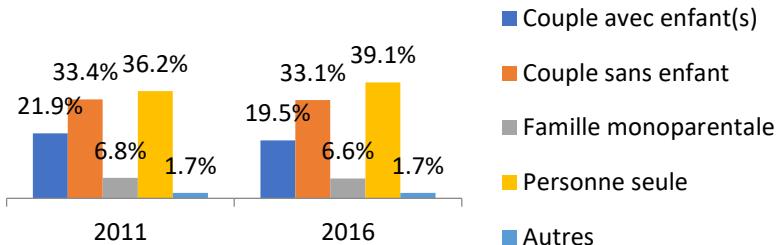
Actuellement, c'est sur la partie plus rurale du territoire que les jeunes s'implantent pour des raisons d'accessibilité financière. Le projet de territoire, voté en décembre 2017, a pour enjeu transversal d'attirer des jeunes ménages en offrant un maillage du territoire avec des services accessibles et de qualité.

### 3.3. Des ménages composés de 2 personnes en moyenne

Entre 1968 et 2016, la taille des ménages (occupants par résidence principale) est passée de 2.9 à 2. Cette tendance suit la tendance française manchoise, la courbe de GTM se situe légèrement en-deçà.

#### 3.3.1.GTM : Moins de familles avec enfants

##### Typologie des ménages en 2011 et 2016 - Granville Terre et Mer Communauté (Cérur, source : INSEE)



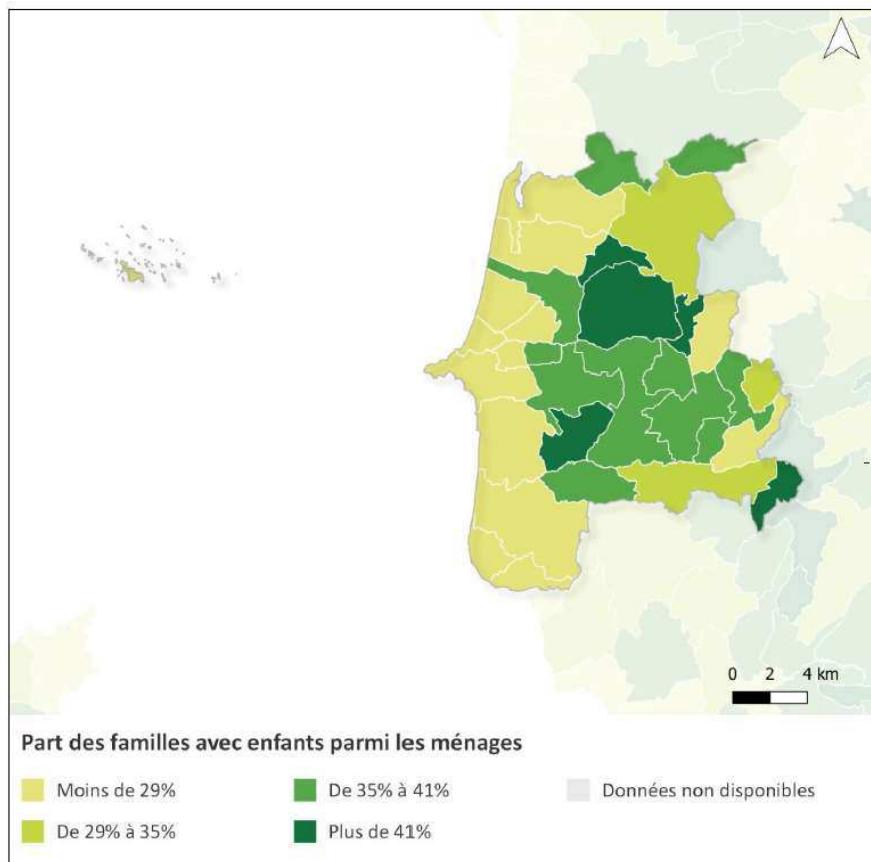
- Près de 3 ménages sur 4 ou 56% des familles n'ont pas d'enfant :
- 1/3 des ménages sont des couples sans enfant (1/4 au niveau national)
- Les couples avec enfants représentent 1/5ème des ménages du territoire. (plus d'1/4 au niveau national)

##### Les familles avec enfant·s proportionnellement plus représentées en milieu rural

**Les couples avec enfants** représentent un tiers des familles, ¼ de moins que la moyenne nationale ; cette part de la population est en baisse sur le territoire

Les familles monoparentales (11% des familles) sont moins représentées qu'au niveau national (un tiers de moins) avec un chiffre similaire au taux départemental. Cette part est en hausse sur le territoire

Les foyers allocataires de la CAF (36 % à GTM) sont inférieur de 10 points de pourcentage à la moyenne nationale



NB : si cette cartographie recoupe celle des enfants de moins de 3 ans, les familles monoparentales se distinguent de cette répartition, elles habitent majoritairement Granville et Donville et sont davantage réparties sur l'ensemble du territoire.

### 3.3.2.Une augmentation des personnes seules

**4 ménages sur 10 sont composés d'une personne seule.**



Sur la période 2007 à 2017 :

- Les ménages composés d'une personne ont progressé de manière nettement plus marquée qu'à l'échelle du département. Cette situation est la conséquence du vieillissement de la population ;
- De plus les personnes de 80 ans et plus vivant seules sur le territoire ont augmenté de 40% en 10 ans (hausse au-dessus de la moyenne départementale de 6 points et nationale de 10 points)

#### Population selon la composition des ménages

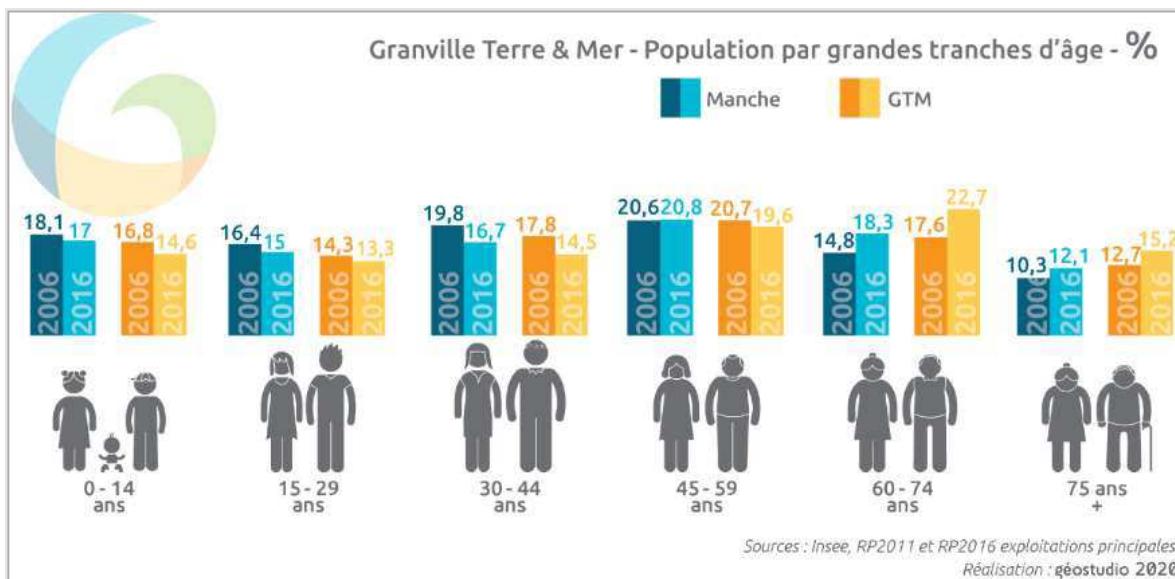
Seuil d'utilisation à 2000 hab.

Indicateurs	CC de Granville, Terre et Mer	
	Valeur	Évol. 2007-2017
Ménages d'une personne	8 559	24,3 %
- hommes seuls	3 194	29,7 %
- femmes seules	5 364	21,3 %
Autres ménages sans famille	805	- 5,7 %
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est	33 597	- 0,5 %
- un couple sans enfant	14 379	11,5 %
- un couple avec enfant(s)	15 547	- 12,8 %
- une famille monoparentale	3 671	20,3 %
Ensemble	42 961	3,5 %

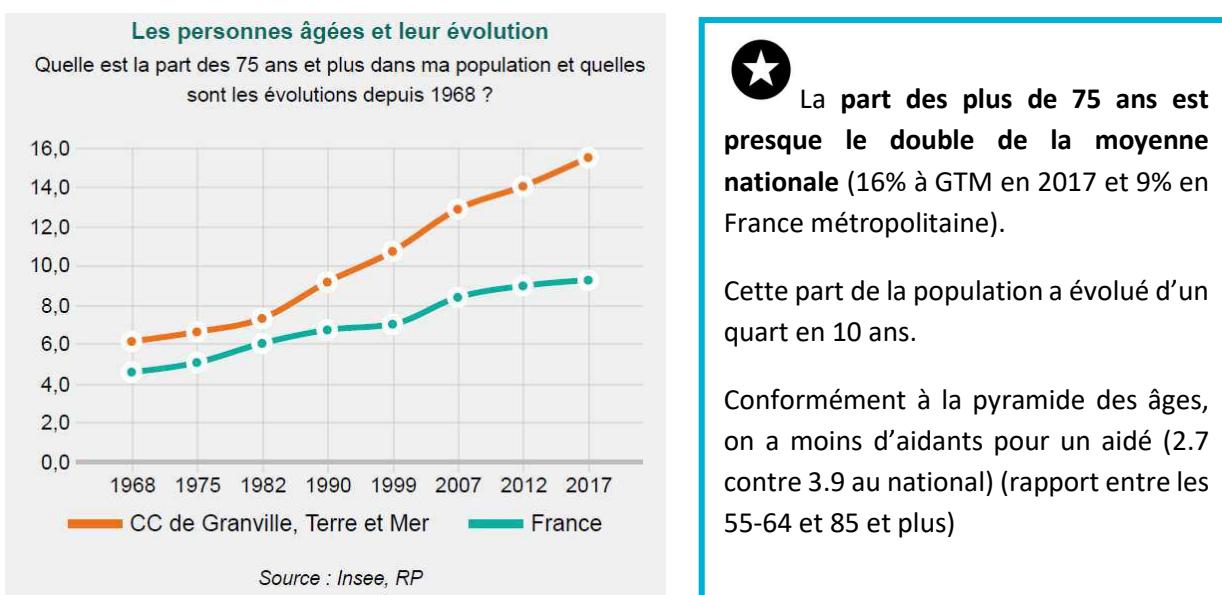
*Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire - 2017*

### 3.4. Une population particulièrement vieillissante

La population de GTM est caractérisée par une population plus vieillissante qui se différencie de la population de la Manche et du SCOT où le vieillissement est bien moins marqué.



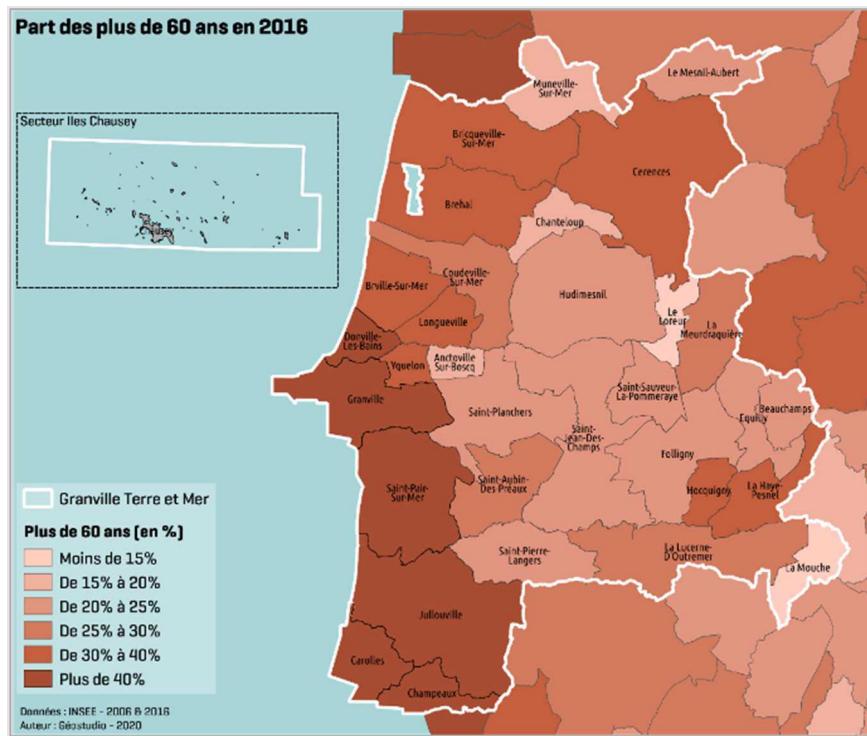
**En 2016, les personnes âgées entre 60 et 74 ans sont majoritaires sur le territoire, elles représentent plus d'une personne sur cinq (22,7%) (moitié plus que la moyenne nationale)**  
**38% de la population est âgée de plus de 60 ans (11 points de plus que la région Normandie).**  
**Les retraités représentent plus de 40% de la population active sur le territoire**



**La deuxième classe d'âge la plus présente est celle des 45 à 59 ans (20%) qui est celle à laquelle le solde migratoire bénéficie le plus.**

En revanche, les moins nombreux sont les personnes de 15 à 29 ans (13,3%) mais de façon assez inégalement répartie : si les 15-17 ont augmenté en 10 ans (+1%), les jeunes adultes ont vu leur part diminuer.

### 3.4.1.Un littoral sud plus âgé, un bocage plus jeune



Sur certaines communes du littoral, les plus de 60 ans représentent 50% de la population quand certains bourgs ruraux n'en comptent que 20%.

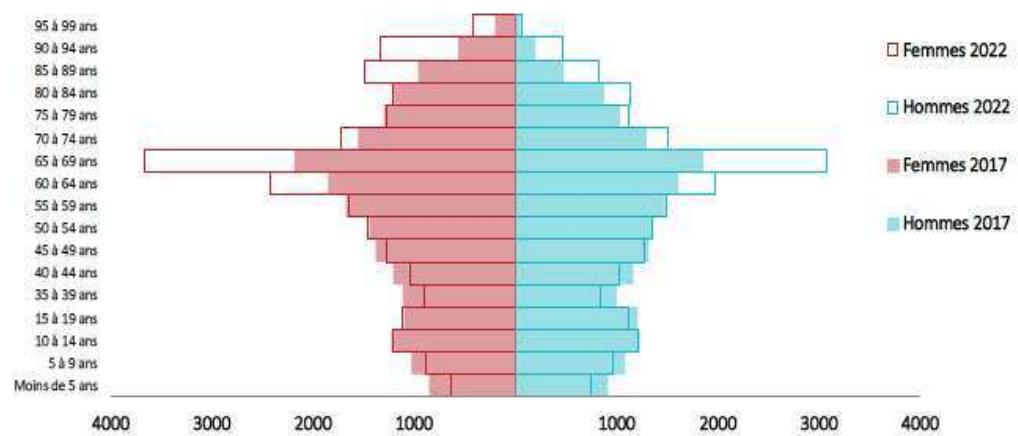
**Les plus de 60 ans sont deux fois plus nombreux à GTM que les moins de 20 ans.**

Les moins de 20 ans sont globalement répartis inversement aux plus de 60 ans sur le territoire.

### 3.4.2. Projection de la population : vers un vieillissement accru ?

ITHEA a réalisé une projection d'évolution de la population horizon 2027 avec un scénario basique de stabilité qui induit **un accroissement très conséquent des plus de 60 ans**

Pyramide des âges de la population projetée 2017-2022 (scénario central)

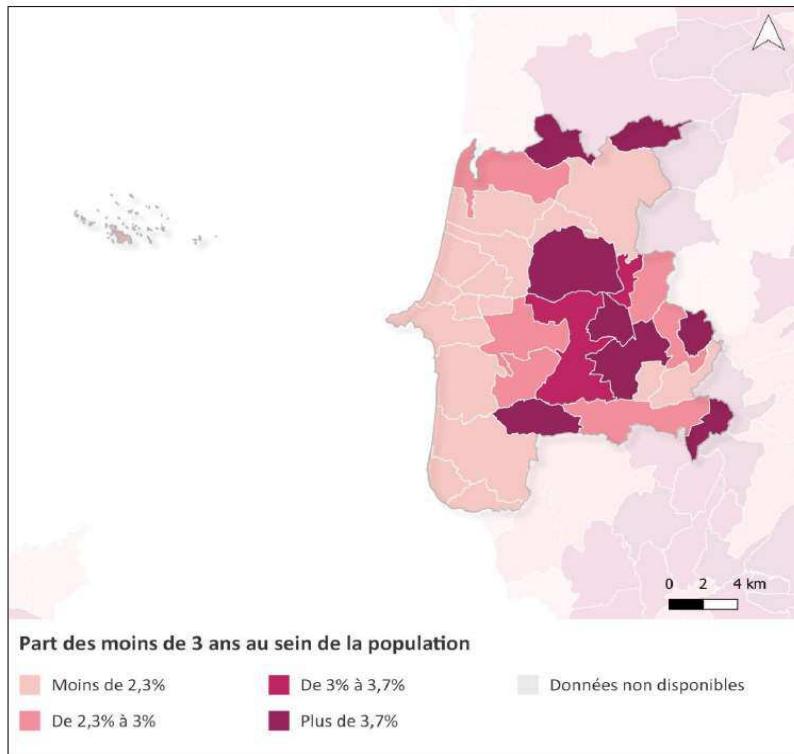


### 3.5. Une diminution des « jeunes » depuis les enfants aux jeunes adultes

#### 3.5.1. Petite enfance et structures d'accueil

En 10 ans les moins de 3 ans ont diminué d'un quart sur le territoire : de 3% en 2007 à 2.2 % en 2017.

Les moins de 3 ans sont plus représentés sur le tiers sud-est de la communauté de communes.



GTM propose un mode de garde pour les 0-4 ans, 6 si handicap composé de :

- 2 multi-accueils de 20 et 35 places
- 1 crèche familiale avec agrément de 80 places

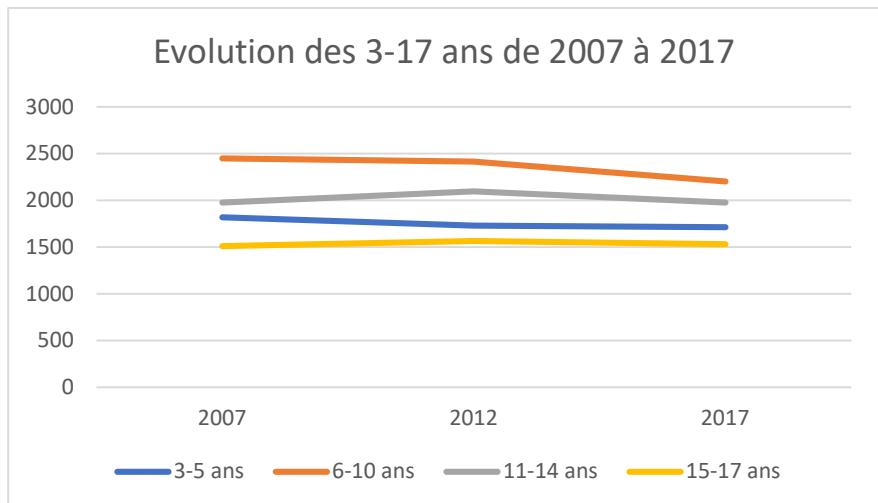
Soit 230 familles accueillies annuellement sur ces 2 solutions de mode de garde

- 1 Relais Assistant·es Maternelles avec des assistants indépendants (200)
- 2 Maisons d'Assistantes Maternelles



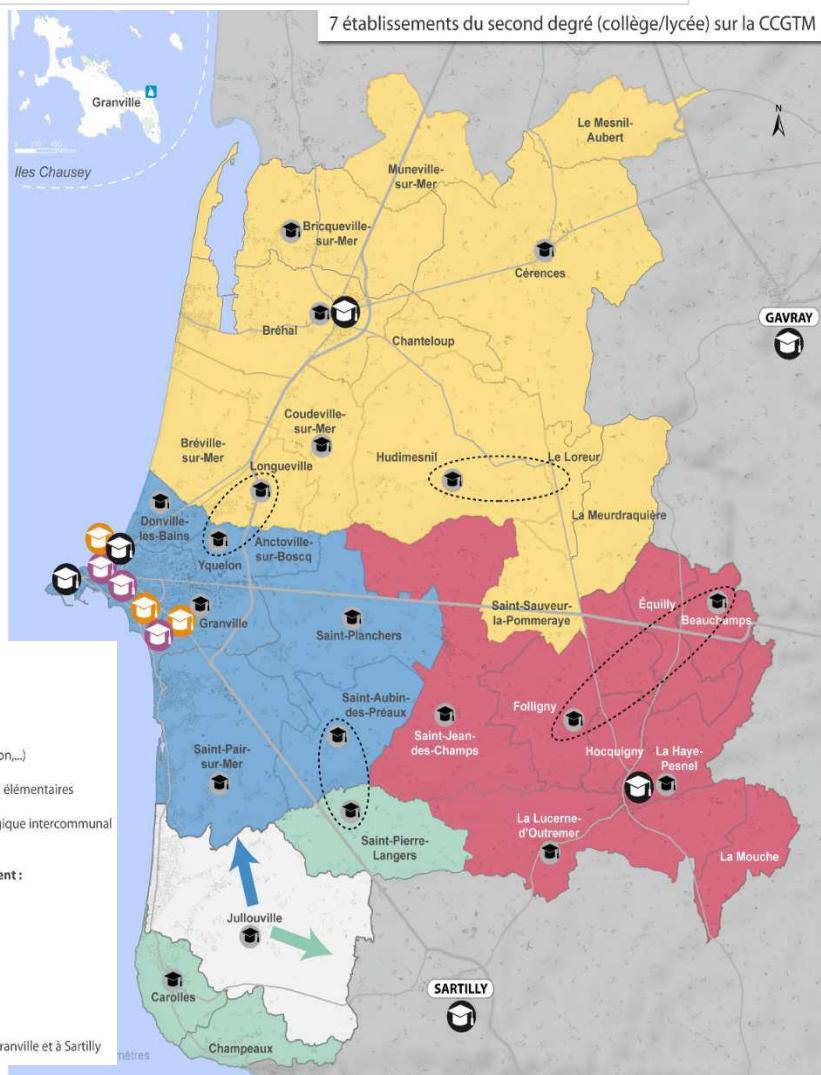
Avec 91 places d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans, le territoire compte un nombre total de places d'accueil élevée, principalement pourvue par les assistantes maternelles (pour les deux tiers), l'accueil collectif couvre 17% de l'offre

### 3.5.2.Les 3-17 ans



De façon moins prononcée que pour les moins de 3 ans, la part des moins de 10 ans a diminué en 10 ans (-17% pour les 3-5 et -10% pour les 6-10)

**A l'exception des 11-17 ans, les plus jeunes sont bien moins représentés à GTM qu'au niveau national**



### **3.5.3.Les jeunes adultes**

La part des 18-24 a diminué de 8% et la part des 25-29 de 5%. Une part également bien moins représentée qu'au niveau national.

Sur cette tranche d'âge, une spécificité, en comparaison d'autres territoires et de la métropole est la part des couples avec enfant, près de 35%, un quart de plus que la moyenne nationale

A l'instar de la Manche, on observe moins de jeunes 18-24 ans scolarisés ou au chômage qu'au niveau national.

16% des 15-24 ans sont déscolarisés ou avec des difficultés d'insertion (un peu moins que la moyenne nationale)

Le territoire dispose d'une offre de formation avec quelques filières bac +2-3 hébergées dans les lycées, un IFSI.

Une Mission Locale couvre un territoire plus large que GTM. Elle accueille 500 jeunes annuellement. La moitié est empêchée dans son parcours d'insertion pour des raisons de mobilité.

### **3.6. Les personnes en situation de handicap**

A l'image du Département, les bénéficiaires de l'AAH- Allocation Adulte Handicapé- sont plus représentées à GTM (12,6% des allocataires CAF) qu'au niveau national (8.6%). NB : le chiffre peut traduire une bonne prise en charge/un bon repérage des personnes en situation de handicap. (L'AEEH concerne 17 pour 1000 des 0 à 19 ans -24.6 au niveau national)

***Extrait du bilan socio-démographique du diagnostic de 2021 du PLUI :***

<b>ATOUTS</b>	<b>POINTS DE VIGILANCE</b>
Une démographie largement positive et en constante augmentation depuis 1968...	...Mais qui montre des signes de fragilité (une solde naturel négatif depuis 1999 et un solde migratoire positif mais en diminution).
Un territoire attractif pour les jeunes retraités notamment le littoral.	Un vieillissement de la population qui pourrait s'avérer problématique. Un indice de jeunesse plutôt faible : les +60 ans sont deux fois plus nombreux que les -20 ans, notamment sur le littoral.
Des ménages majoritairement composés d'une famille (avec ou sans enfant).	4 ménages sur 10 composés d'une personne seule. 2 personnes par ménage en moyenne. Un nombre de personnes par ménage en diminution depuis 1968 et inférieur à celui de la Manche.
Un revenu médian supérieurs à celui du département et un taux de pauvreté inférieur.	Les moins de 30 ans les plus exposés à la pauvreté.
<b>ENJEUX</b>	

- ➲ Quel(s) **scénario[s] d'évolution démographique** à envisager dans les dix prochaines années, au regard de l'évolution passée, des capacités des réseaux, de l'offre en équipements, en services et activités économiques et du marché des logements ?
- ➲ Quelle **répartition spatiale** de l'accueil des nouveaux habitants ?
  - Maintenir la dynamique actuelle.
  - Répartir en fonction de la structuration du territoire, qui se définit en fonction des services et équipements, du poids de la commune, et bien d'autres critères.
- ➲ Quelle **répartition par âge** de la population dans les années à venir ?
  - Renverser la tendance actuelle, qui est caractérisée par l'accueil de jeunes séniors sur le territoire et ainsi attirer également des jeunes ménages.
  - Conforter la dynamique actuelle qui est la résultante des atouts du littoral (essentiellement).
  - Analyser d'autres scénarios possibles.
- ➲ Quelle **composition des ménages** pour les années à venir (augmentation des personnes seules ? Accueil de familles avec ou sans enfant ? etc.)
- ➲ Quelle proposition/solution apporter pour faire correspondre la composition des ménages et le type de logement ?

## 3.7. REVENUS

### 3.7.1. Une population un peu plus aisée que la moyenne

- Revenu déclaré en 2019 (DGFIP) à GTM : 28 044 par foyer fiscal- 28 121 pour la moyenne métropolitaine
- Revenu médian en 2018 : 21 650€, compris entre la moyenne départementale et la moyenne métropolitaine<sup>1</sup>.
- 53% de foyers fiscaux imposés sur le territoire (49% dans la Manche et 52% au niveau national)

Les foyers allocataires de la CAF ont évolué de 7% entre 2016 et 2019, mais la part sur la totalité des foyers fiscaux est stable (26-27%). Parmi ceux-ci, en 2019 :

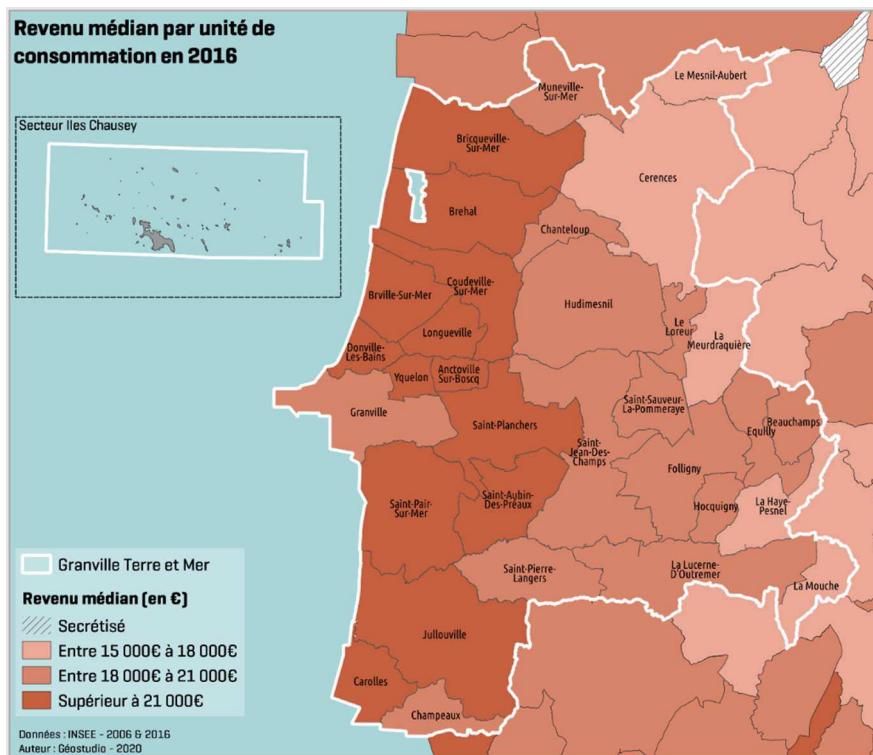
- 2.9% des foyers de GTM allocataires de la CAF perçoivent le RSA, c'est moitié moins que la moyenne métropolitaine (Manche : 3.2%). La courbe d'évolution suit la courbe nationale
- La prime d'activité est perçue par un peu plus d'un tiers des allocataires CAF (très similaire aux chiffres départementaux et nationaux)

En 2018, un peu plus de 3% des assurés Sécurité Sociale sont bénéficiaires de la CMU-C, c'est plus de deux fois moins que la moyenne nationale (7.4%) et moins qu'au niveau départemental (5.2%)

<sup>1</sup> Le ménage le plus « pauvre » des 10% les plus riches touche 3\* plus que le ménage le plus « riche » des 10% les plus pauvres- c'est un peu plus qu'au niveau départemental (2.8, et moins qu'au niveau métropolitain : 3.4)

### 3.7.2.Des disparités sociales et territoriales

Actuellement, c'est sur la partie plus rurale du territoire que les jeunes ménages s'implantent pour des raisons d'accessibilité financière.



A l'échelle des communes membres de GTM, on constate de fortes disparités de revenus. Toutes les communes littorales, sauf Granville, enregistrent un revenu médian supérieur à 21 000€ par unité de consommation. **Ensuite, plus l'on s'éloigne du littoral, plus le revenu médian diminue.** Cette observation est identique dans les grandes lignes au revenu moyen déclaré 2019.

## 4. EMPLOI ET ACTIVITE ECONOMIQUE

### 4.1. Les actifs de GTM

#### 4.1.1. Le statut des actifs

En 2017, **72% des habitants** de 15 à 64 ans sont en emploi ou à la recherche d'emploi, c'est-à-dire « **Actifs** », 70% des femmes et 74% des hommes<sup>2</sup>.

Le taux de chômage de 12% est proche de la moyenne nationale (13%) départementale (11%). Géographiquement, le taux de chômage est supérieur à Donville, Granville et Bréhal.

Le territoire compte davantage d'actifs non-salariés et moins d'actifs en CDI ou Fonction Publique (68% des actifs en CDI ou FP -74% au national ; 18% de non salariés -14% au national ; plus d'indépendants et ¼ d'employeurs de plus que la moyenne nationale). Le territoire compte 14% d'autres contrats qualifiés de précaires. Parmi ceux-ci, il compte moins de CDD que la moyenne nationale.



#### 4.1.2. Les spécificités femmes/hommes

Au total, les femmes sont davantage représentées parmi les emplois dits précaires du territoire. Les CDD sont davantage occupés par les femmes (1,5\* plus), même observation pour les emplois aidés (2\* plus) quand les hommes sont 4\* plus en situation d'intérim et 1.75 fois plus en apprentis.

En termes de catégories socio-professionnelles, les femmes sont plus représentées chez les employées (4\* plus nombreuses) et chez les retraités (1/4 de plus).

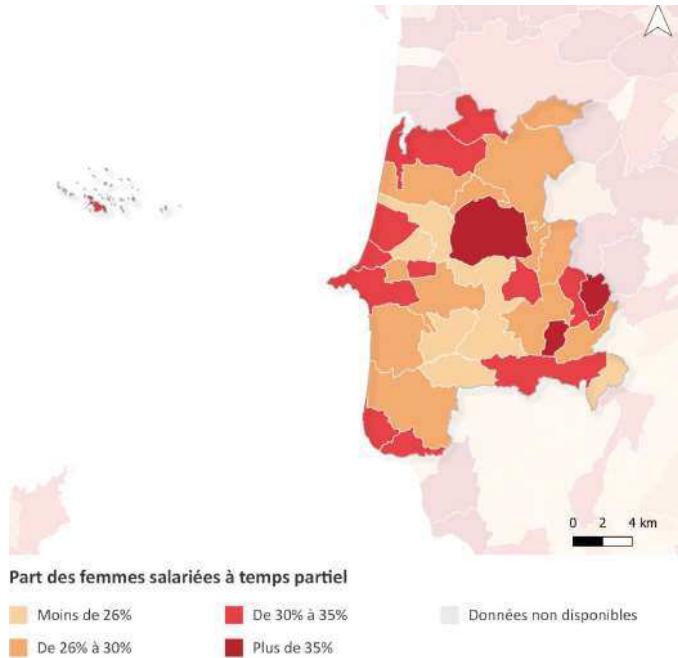
Les hommes sont particulièrement plus représentés parmi les ouvriers (un peu plus de 3\* plus) et les cadres, artisans et agriculteurs (1/2 en plus).

Femmes et hommes sont à peu près autant diplômés de l'enseignement supérieur (23 et 22%- 31 et 29% au niveau national).

<sup>2</sup> L'écart le plus significatif s'observe chez les 15-24 avec un taux d'activité inférieure d'un cinquième chez les femmes par rapport aux hommes

Les femmes perçoivent un salaire équivalent en moyenne aux 4/5<sup>ème</sup> de ceux des hommes, soit la même proportion qu'au niveau national<sup>1</sup>

Le temps partiel concerne 30% des femmes salariées (27 au niveau métropolitain) et 8% des hommes avec des disparités territoriales.

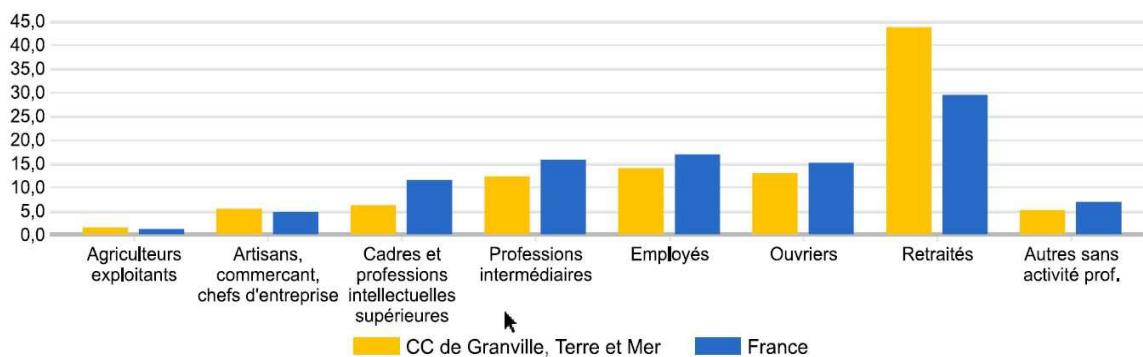


#### 4.1.3.Catégories socio-professionnelles- les retraités surreprésentés

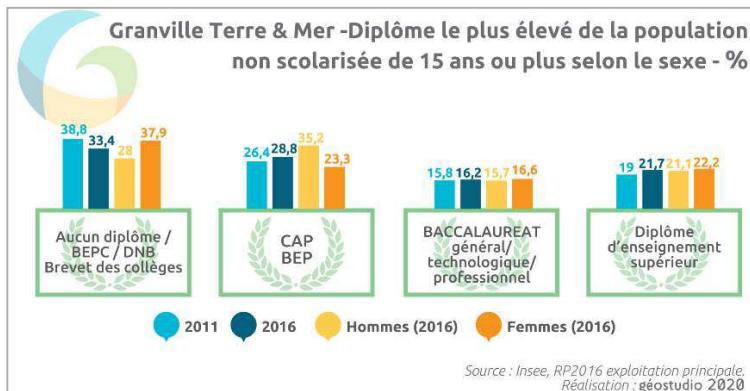


Près de 45 % des actifs sont retraités, c'est 50% de plus que la moyenne nationale

Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence (en %)  
Seuil d'utilisation à 2000 hab.



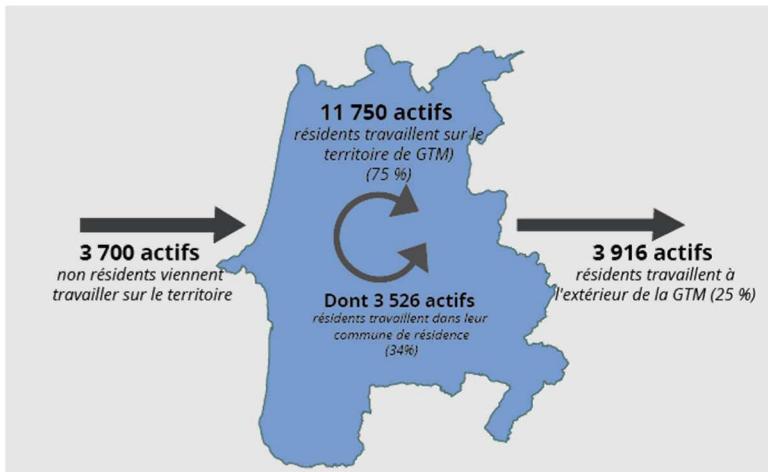
Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire - 2017



La part des personnes non scolarisées sans diplôme a baissé d'un cinquième entre 2007 et 2017

## 4.2. L'emploi sur le territoire

### 4.2.1. Un bassin d'emploi et de résidence



Il y a légèrement plus de CPIS Cadres et professions Intellectuelles Supérieures et Professions Intermédiaires résidents que d'emplois présents, c'est l'inverse pour les employés et les ouvriers.

Les principaux déplacements pendulaires professionnels hors territoire vers les EPCI de Saint Lo, Avranches et Villedieu Intercom

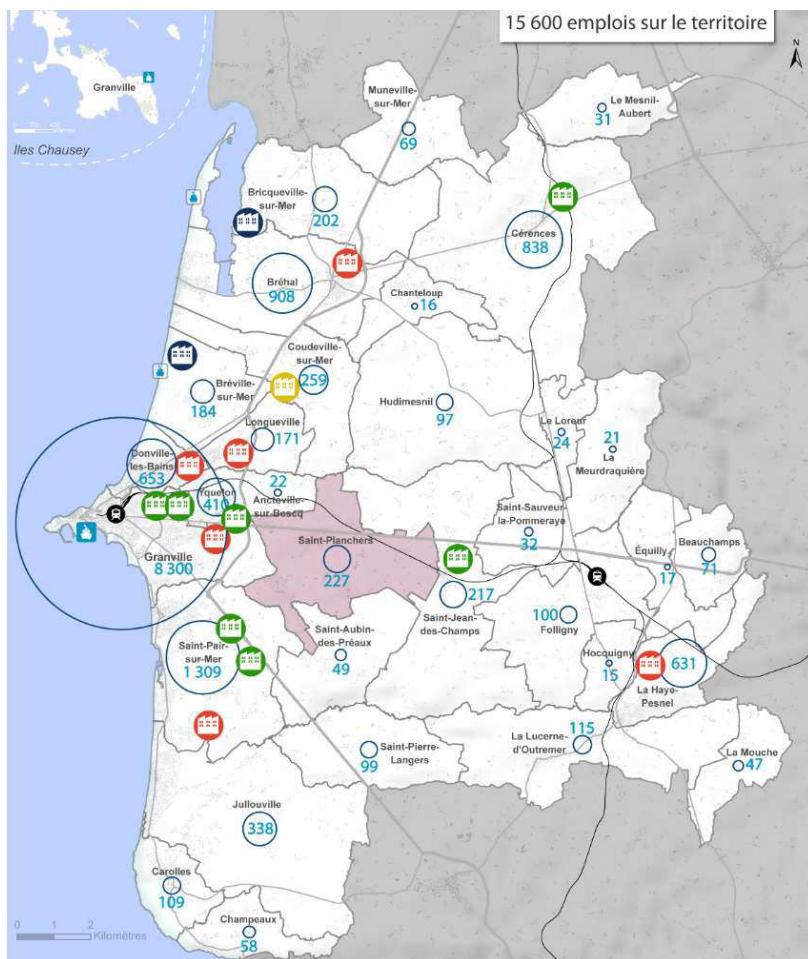


**Troisième zone d'emploi du département de la Manche avec 15 278 emplois.**

En 2017, le **ratio actif/emploi est quasi à l'équilibre** sur le territoire (98,5 emplois proposés pour 100 actifs occupés).

**Les ¾ des habitants travaillent sur le territoire intercommunal.**

#### 4.2.2.Une concentration des emplois sur certains pôles territoriaux



**Les emplois sont concentrés :**

- Les 2/3 sur l'agglomération granvillaise et Saint-Pair-sur-Mer et 70% des employeurs de plus de 11 salariés y sont localisés
- ...ainsi que sur des pôles secondaires ruraux de Bréhal et Cérences (chacun 5% de l'emploi)

Les deux tiers des communes sont à vocation plus résidentielles.

#### 4.2.3.Profil des établissements employeurs

##### La taille des établissements selon le nombre de salariés

Le tissu économique local est-il dépendant de "grands" employeurs ou est-il constitué exclusivement de petits et moyens établissements ?

Catégories	Nombre d'établissements par classe d'effectifs salariés (établissements)		Part d'établissements par classe d'effectifs salariés (%)	
	CC de Granville, Terre et Mer	France	CC de Granville, Terre et Mer	France
Ensemble	4 194	5 929 259	100,0	100,0
0 ou inconnu	2 717	3 972 815	64,8	67,0
1 à 9 salariés	1 254	1 588 264	29,9	26,8
10 à 49 salariés	190	296 484	4,5	5,0
50 à 99 salariés	19	41 711	0,5	0,7
100 à 199 salariés	8	18 124	0,2	0,3
200 à 499 salariés	5	8 739	0,1	0,1
500 salariés et plus	1	3 122	0,0	0,1

Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Etablissements (REE) - 2016

Les établissements de 50 salariés ou plus sont essentiellement situés à Granville (21), Saint-Pair-sur-Mer (6), Cérences (3)- Absence des grandes entreprises au sud et à l'est du territoire de GTM

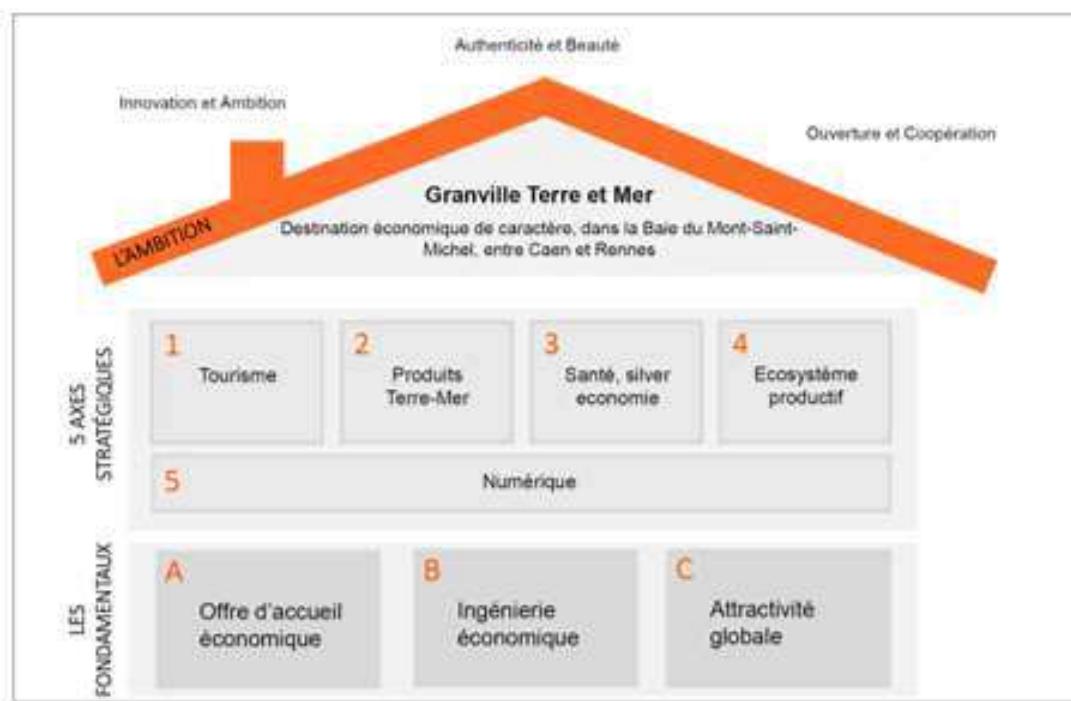
#### 4.2.4. Emploi saisonnier ou temporaire

**Sur les communes littorales de l'ouest de la Manche, l'emploi touristique représente 4 à 10% de l'emploi total 2014** (source : INSEE – l'économie du tourisme en Normandie) avec des demandes en hébergement parfois insatisfaites pour les intérimaires

#### 4.3. L'activité économique

- **6 615 entreprises** sur le territoire soit 15 entreprises par habitant
- Une économie **résidentielle forte de commerce et bâtiment**
- Une économie **tertiaire** affirmée sur les secteurs du **tourisme et de la santé**
- Une **industrie**, stable en emploi qui repose sur deux secteurs résilients : **l'agroalimentaire et la chimie-matériaux**
- Des filières d'excellence reconnues implantées à GTM (**pêche et produits de la mer, équin, numérique, nautisme**)

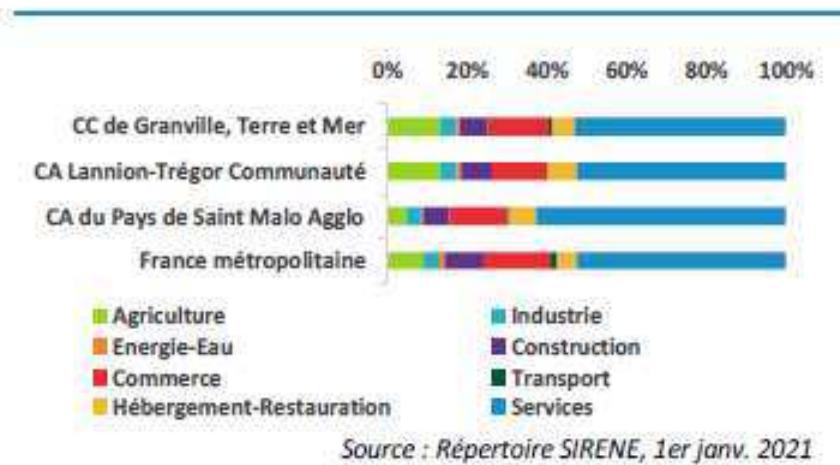
Un schéma directeur économique a été adopté par l'intercommunalité en 2018. Il fixe la stratégie et détermine les principales filières du territoire :



Le territoire dispose de zones d'activités variées tant dans leur localisation, superficie que dans leur vocation mais certaines présentant des difficultés d'accès ou de dessertes internes (cf page 51)

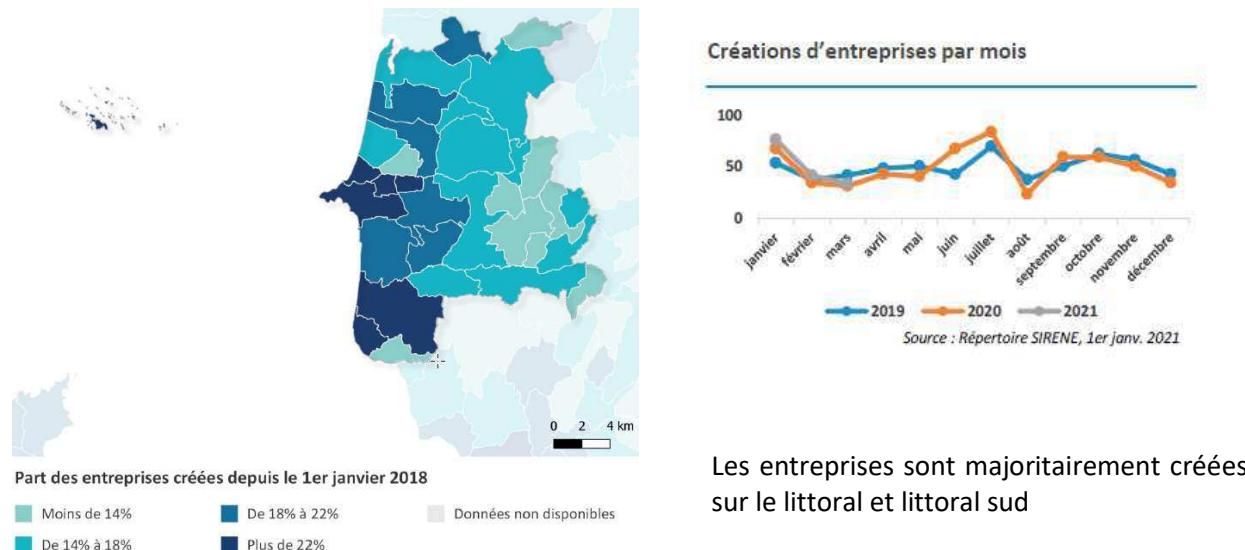
#### 4.3.1. Profil des entreprises du territoire

##### Entreprises par secteur d'activité



84% des entreprises n'ont aucun salarié (cf moyennes nationales)

#### 4.3.2. Dynamisme des entreprises



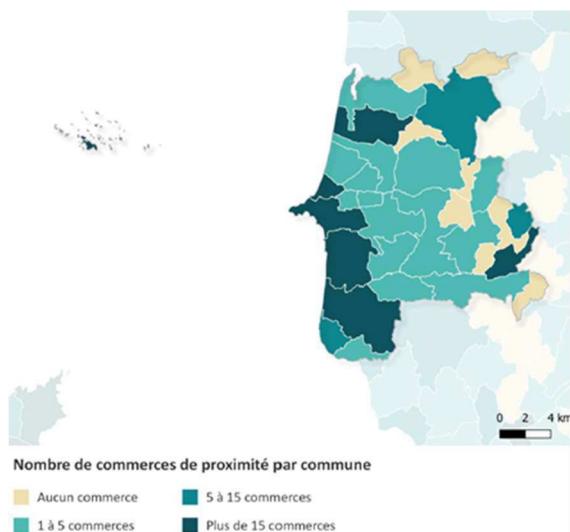
En 2009, 23 220 mètres carré de locaux (immobiliers d'entreprises) ont été autorisés à GTM, 19 937 en 2019 (source portait ITHEA) – 30% concernent des locaux agricoles (25% des services publics et 12% des commerces).

#### 4.3.3.Commerces de proximité

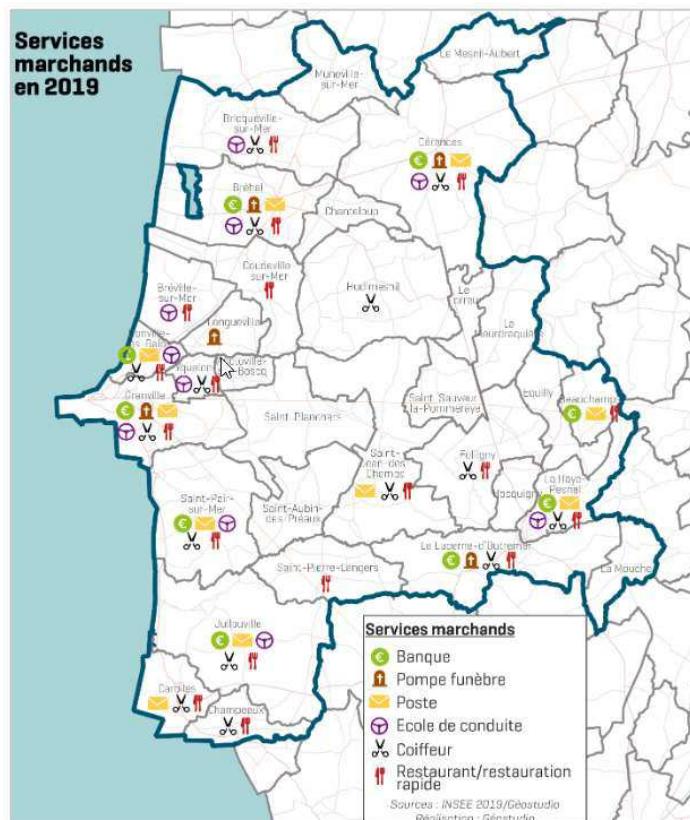
##### Les commerces et les services de proximité

Boulangerie	Boucherie charcuterie	Poissonnerie	Magasin alimentaire	Pharmacie	Equipements sportifs
50	21	16	30	18	148
Restaurant	Poste	Banque, caisse d'épargne	Librairie journaux	Station service	Equipements culturels
153	12	29	14	7	14

Source : Base Permanente des Equipements, 2019

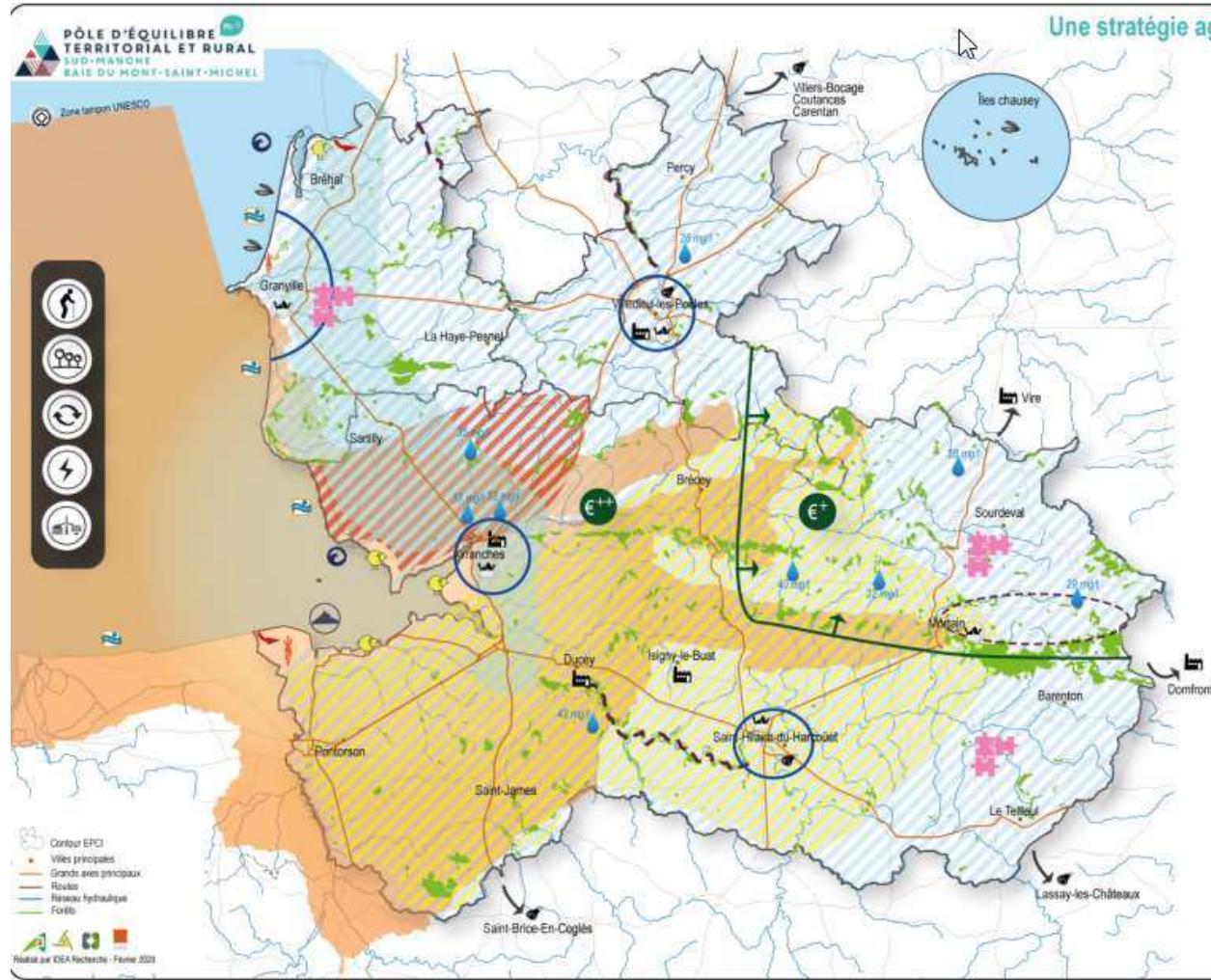


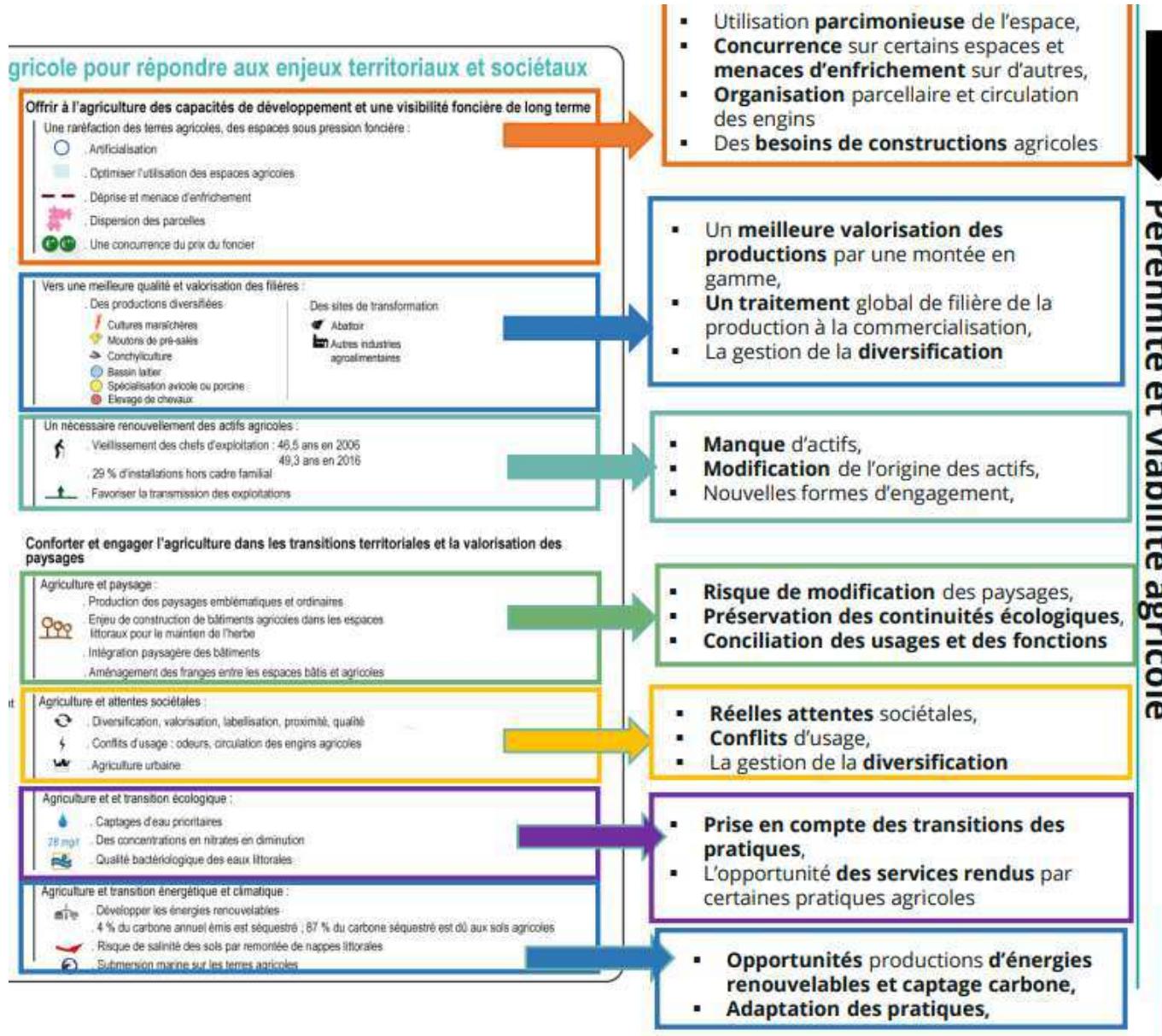
Un territoire plutôt bien doté en commerces de proximité et services non marchands mais inégalement répartis : *la commission projet de territoire a souligné une tendance des commerces de proximité à disparaître dans les centre-bourgs.*

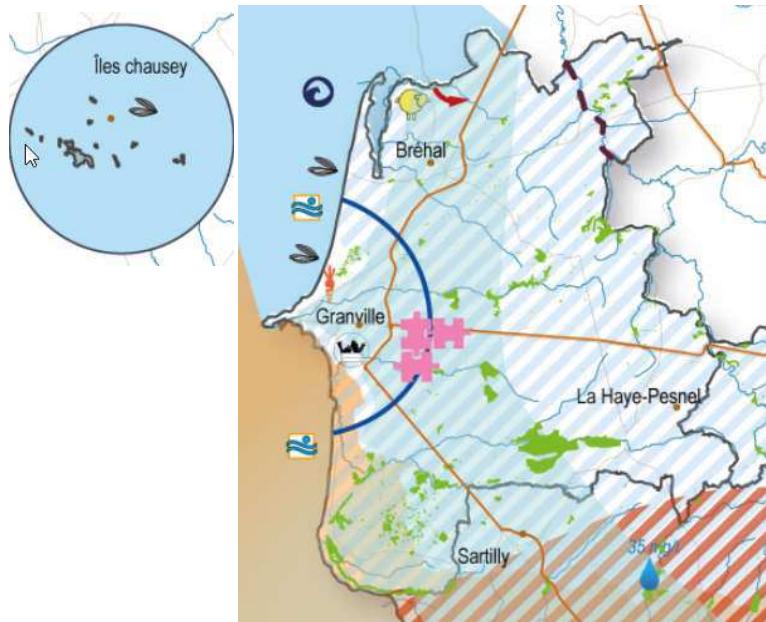


#### 4.3.4.Agriculture-

Le territoire se caractérise par des produits du terroir importants et variés (de la terre et de la mer). *Extrait travail PCAET PETR Baie du Mont Saint Michel*







Le territoire compte :

- 307 exploitations agricoles
- 50 producteurs vendant en circuit court
- 14 411 ha de surfaces agricoles utiles

Ces éléments seront approfondis en 2022 via les démarches en cours d'élaboration de Contrat d'Objectif Territorial et de Projet Alimentaire Territorial.

#### Offrir à l'agriculture des capacités de développement et une visibilité foncière de long terme

Une raréfaction des terres agricoles, des espaces sous pression foncière :

- Artificialisation
- Optimiser l'utilisation des espaces agricoles
- Déprise et menace d'enrichissement
- Dispersion des parcelles
- ● Une concurrence du prix du foncier

#### Vers une meilleure qualité et valorisation des filières :

Des productions diversifiées

- Cultures maraîchères
- Moutons de pré-salés
- Conchyliculture
- Bassin laitier
- Spécialisation avicole ou porcine
- Elevage de chevaux

Des sites de transformation

- Abattoir
- Autres industries agroalimentaires

#### Un nécessaire renouvellement des actifs agricoles :

- Vieillissement des chefs d'exploitation : 46,5 ans en 2006  
49,3 ans en 2016
- 29 % d'installations hors cadre familial

Favoriser la transmission des exploitations

#### Conforter et engager l'agriculture dans les transitions territoriales et la valorisation des paysages

##### Agriculture et paysage :

- Production des paysages emblématiques et ordinaires
- Enjeu de construction de bâtiments agricoles dans les espaces littoraux pour le maintien de l'herbe
- Intégration paysagère des bâtiments
- Aménagement des franges entre les espaces bâti et agricoles

##### Agriculture et attentes sociétales :

- Diversification, valorisation, labellisation, proximité, qualité
- Conflits d'usage : odeurs, circulation des engins agricoles
- Agriculture urbaine

##### Agriculture et transition écologique :

- Captages d'eau prioritaires
- Des concentrations en nitrates en diminution
- Qualité bactériologique des eaux littorales

##### Agriculture et transition énergétique et climatique :

- Développer les énergies renouvelables
- 4 % du carbone annuel émis est séquestré ; 87 % du carbone séquestré est dû aux sols agricoles
- Risque de salinité des sols par remontée de nappes littorales
- Submersion marine sur les terres agricoles

#### 4.3.5.La pêche, une filière emblématique du territoire



##### 2ème port de pêche de la Manche

52 navires de pêche (en cours de renouvellement)

**1<sup>er</sup> port coquiller de France** (plus de 80% du tonnage débarqué).

Si les navires rencontraient ces dernières années des difficultés à recruter un personnel qualifié et que des formations se mettent en place sur le territoire, le **principal enjeu d'actualité est le BREXIT avec la limitation des licences, les conditions imposées et le devenir des marins pêcheurs non licenciés.**

Le territoire est **candidat au GALPA FEAMP** pour pouvoir accompagner au mieux la filière dans le souci de la préservation de la qualité des océans.

11 145 tonnes de coquillages ont été débarqués en 2018, pour un chiffre d'affaires de 21,5 millions d'euros, les principaux produits sont : Bulots de la Baie de Granville (certifié IGP et MSC Pêche Durable depuis 2019), Coquille St Jacques de Normandie, Praire de Granville, amande, venus, olivette, et crustacés (araignée, moussette, Homard du Cotentin certifié MSC, tourteau, étrille), seiches et poissons (dorade grise et autres soles, raies...).

La filière conchylicole est particulièrement bien implantée sur le territoire, on retrouve une production importante de moules et d'huîtres qui génère environ 282 emplois et un chiffre d'affaires total aux environs de 14,1 millions d'euros par an. Située sous l'influence immédiate du havre de la Vanlée, la zone de production de Bricqueville-sur-Mer est principalement dédiée à l'élevage de moules sur bouchots. Quelques parcs d'huître y sont toutefois identifiés au sud-ouest de la zone. Sur les îles Chausey, tout en ayant aussi une production de moules, c'est davantage la production d'huîtres et de palourdes qui est pratiquée.

- Présence de zones d'activités marines au nord du territoire → Bréville (4.3 ha) et Bricqueville (7.5 ha) : comprenant viviers couverts, un raccordement à l'eau de mer et un traitement des rejets à l'ozone.
- Coopérative de pêcheurs qui tient un rôle de régulateur des prix (Granvilmer) → spécialisée dans la transformation de coquillages, mais aussi poissons et céphalopodes, pêchés localement. Fournit des clients au niveau local et national.
- Une activité conchylicole face à de nouvelles difficultés :
  - Prédateurs des espèces protégées (goélands)
  - Qualité des eaux et alertes sanitaires sur les zones conchyliques

Le port compte aussi des activités de :

- Construction navale
- Transport de marchandise
- Transport de passagers vers les îles anglo-normandes et Chausey (nb passagers) : 146 625 passager débarqués/embarqués en 2020 vers Chausey et 34 450 vers Jersey en 2019.
- Port de plaisance avec 1000 anneaux à flot et des demandes en attente ; 2500 bateaux sont venus mouiller à Granville en 2019 et la durée du séjour moyen est de près de 4 jours (en augmentation). Un projet d'extension du port de Granville est en cours (Département de la Manche)
- A proximité la première école de voile de France
- En lien des formations professionnelles dans le domaine du nautisme

## 5. SERVICES A LA POPULATION

En plus des services à la population organisés par les pouvoirs publics, les associations sont bien implantées avec 3.5 associations pour 100 habitants (2.4 au niveau national et 3.1 pour la Manche)

### 5.1. La santé, l'accès au soin



Selon l'Observatoire des fragilités, en 2018, 25% des assurés du régime général étaient en affection longue<sup>3</sup> durée, c'est 2\* plus qu'au niveau national et départemental (les CA de Lannion et Pays Saint Malo sont à 21%)

#### Les professions médicales



NB : dans ces chiffres ne sont pas compris les spécialistes qui exercent en hôpital.

Source : Base Permanente des Equipements, 2019

#### Taux d'équipement en professionnels de santé pour 10 000 habitants

	Médecins généralistes	Spécialistes	Autres professions	Chirurgiens-dentistes	Pharmacies
CC de Granville, Terre et Mer	10,4	5,9	44,8	5,7	4,1
CA Lannion-Trégor Communauté	8,5	3,9	46,4	5,5	3,7
CA du Pays de Saint Malo Agglo	12,0	8,1	51,5	6,5	4,1
Manche	7,7	4,1	30,2	3,6	3,4
France métropolitaine	9,2	6,9	38,4	5,8	3,7

Source : Base Permanente des Equipements, 2019

En 2019, la CC de Granville, Terre et Mer avait 10,4 médecins généralistes pour 10 000 habitants contre, 7,7 pour la Manche.

« Autres professions » recouvrent les infirmiers, aides soignants, psychologues, podologues, orthopédistes...

La communauté de communes est légèrement mieux dotée en généralistes que la moyenne nationale et mieux que celle départementale mais cette information mérite une mise en lien avec la démographie médicale, l'âge des médecins et doit être observée à l'aune des besoins du territoire (population vieillissante, taux d'ALD, présence de services d'urgence...).

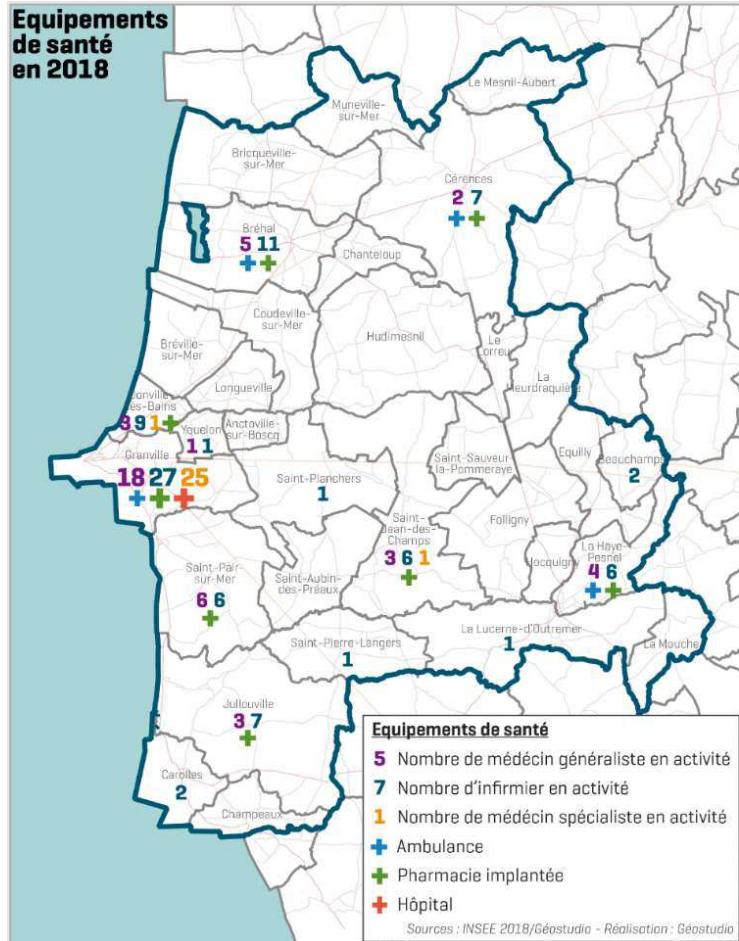
<sup>3</sup> Une personne en « ALD » présente une situation médicale dont la gravité et/ou le caractère chronique nécessite des traitements prolongés parfois lourds. (ex Alzheimer, diabète de type 1 ou 2...)

**Les spécialistes**<sup>4</sup> sont eux moins représentés qu'au niveau national (même si c'est mieux qu'au niveau départemental) et concentrés, pour 90% à Granville. Certains professionnels de la santé sont présents de façon inégale : les sages femmes sont par exemple très peu présentes

L'offre de santé est très concentrée à Granville et sa première couronne (Donville-les-Bains, Yquelon et Saint-Pair-sur-Mer). **90% des spécialistes exercent à Granville**. Les services de santé sont également implantés sur les pôles de Bréhal, Cérences, La Haye-Pesnel et Saint-Jean-des-Champs.

*Ce qui conduit les élus à constater une offre de soin existante mais mal répartie sur le territoire ; une difficulté à attirer des médecins et une offre hospitalière affaiblie*

L'offre hospitalière s'organise entre les sites de Granville et d'Avranches (Centre hospitalier communautaire Avranches appartenant à la CA Mont Saint Michel Normandie, les deux EPCI font partie d'un même bassin de mobilité défini par la Région ).



## 5.2. Sport

- 11 gymnases intercommunaux, un centre aquatique, 4 bases nautiques communautaires dont la 1<sup>ère</sup> école de voile de France avec le CRNG.
- Des city stades, terrains de football, tennis ... communaux
- + des espaces associatifs
- 100 associations sportives, 35 établissements scolaires, 13000 utilisateurs (9000 licenciés associatifs et 4000 scolaires)

<sup>4</sup> Chiffres spé p 221 diag PLUI- pas les spécialistes

- 26.4 % des habitants sont licenciés sportifs, c'est au-dessus des moyennes nationales (22) et départementales (22.9). Les 0-19 sont particulièrement « bien » couverts (77% des garçons et 60% des filles).

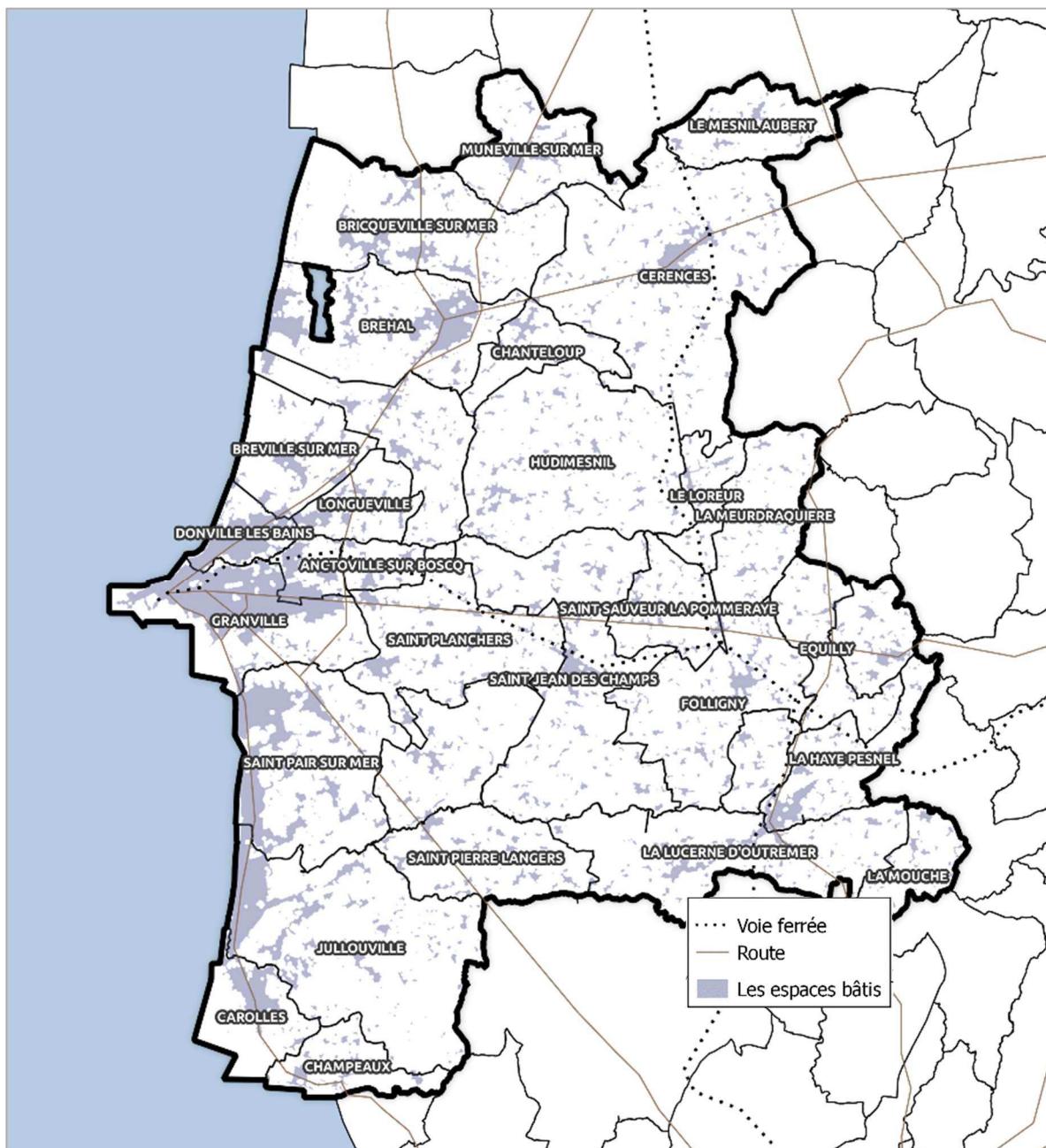
### **5.3. Culture**

- Réseau des médiathèques :  
6 médiathèques + 2 lieux d'accueil du public  
7600 abonnés individuels
- 1 école intercommunale de musique de près de 500 élèves, dont 77 en « Musique et handicap »
- Des théâtres et salles de spectacles municipales
- 3 musées de France
- Un cinéma
- Des structures associatives de lectures, de cinéma...
- Plusieurs événements culturels au long de l'année au premier rang desquels un carnaval patrimoine mondial de l'UNESCO (44 chars, 120 000 festivaliers)

## 6. HABITAT- LOGEMENT

### 6.1. Les espaces bâtis d'habitat

L'habitat dense et les appartements se concentrent sur l'agglomération granvillaise et Saint-Pair-sur-Mer quand l'espace rural est occupé par un type d'habitat plus diffus, structuré autour de bourgs secondaires et hameaux.



Extrait PLUi les espaces bâtis sur GTM - réalisation Géostudio

Le diagnostic du PLUI a déjà mis en avant certains enjeux en fonction des espaces bâties.

<b>Les enjeux pour les hameaux</b>	<b>Les enjeux pour les constructions isolées</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti et paysager ;</li> <li>⇒ Eviter le développement des hameaux (hors renouvellement) ;</li> <li>⇒ Préserver l'autonomie des hameaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti et paysager ;</li> <li>⇒ Interdire les développements urbains conduisant à un mitage agricole ;</li> <li>⇒ Préserver les sites d'exploitation existants ;</li> <li>⇒ Permettre l'évolution du bâti existant.</li> </ul>
<b>Les enjeux pour les constructions récentes isolées</b>	<b>Les enjeux pour les villages</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Limiter le développement des extensions récentes isolées ;</li> <li>⇒ Interdire les développements urbains conduisant à un mitage agricole ;</li> <li>⇒ Préserver les sites d'exploitation existants.</li> </ul>	
<b>Les enjeux d'évolution des centralités</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Préserver le patrimoine bâti</li> <li>⇒ Conserver les rythmes architecturaux</li> <li>⇒ Favoriser la pérennité des commerces, équipements et services</li> <li>⇒ Maintenir la mixité générationnelle</li> <li>⇒ Travailler la place du piéton dans le fonctionnement</li> </ul>	

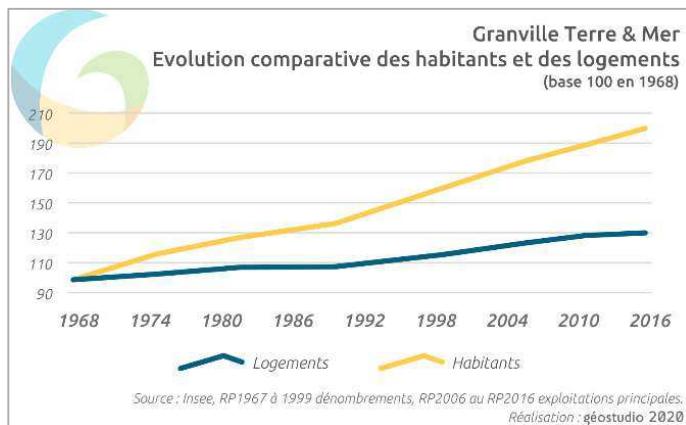
## 6.2. Le logement : un nouveau frein à l'installation de nouveaux arrivants



**Le territoire est plutôt attractif et « capable de retenir ses occupants » avec près de la moitié des ménages installés depuis moins de 10 ans en 2016 (mais diminution de 3 points de pourcentage par rapport à 2006) source 2016 à partir d'INSEE 2016.**

En dépit de l'évolution de l'offre de logement, les élus et les acteurs locaux (notamment employeurs) constatent que **l'accès à un logement (achat et location) s'est très fortement contracté depuis 2019** en raison d'une augmentation des prix de l'immobilier et de certains choix de types de location (airbnb). **L'accès au logement représente désormais le frein principal à l'installation de jeunes ménages sur le territoire.**

### 6.2.1. Une offre de logement en augmentation



Entre 2006 et 2016, **le parc de logements de GTM a augmenté de 12,2%**; le nombre d'habitants a quant à lui augmenté de +5,4%. Ce phénomène s'explique par les principaux moteurs de la demande en logement :

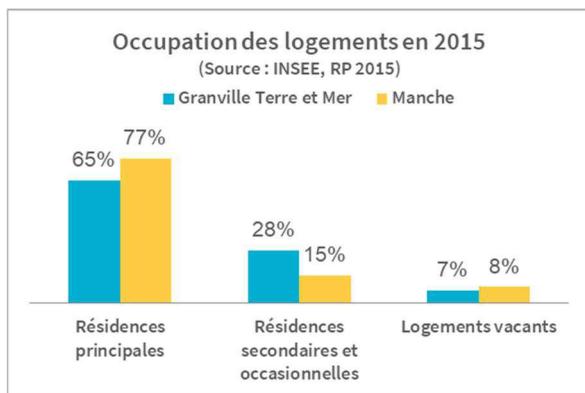
- Le desserrement des ménages (46%)
- Les résidences secondaires (38%)
- La croissance démographique ne pèse que 15% des besoins

La construction neuve représente 233 logements neufs annuels. Une production qui se stabilise autour de 365 logements/ an dont 15% par transformation du bâti existant

**Le parc de logements de GTM est relativement récent** puisqu'une résidence principale sur trois a moins de 20 ans (1/4 au niveau du département). Le parc est plus ancien sur les communes nord du territoire.

86% des emménagements se font dans un logement existant.

### 6.2.1. Un nombre élevé de résidences secondaires



Le parc de logements est composé à **28%** des résidences secondaires ou de logements occasionnels, soit 9 335 logements.

C'est 2\* plus que la moyenne de la Manche et 3\* plus que la moyenne nationale (10%).

Elles sont concentrées sur le littoral au sud de Granville (60% environ à Jullouville et Carolles)

Entre 2006 et 2016, le parc de **résidences secondaires** a augmenté de près de 5% soit l'équivalent de 429 résidences principales supplémentaires en 10 ans.

14% des logements construits entre 2006 et 2013 sont destinés à des résidences secondaires.

En 2017, la capacité d'accueil du territoire était de 59 000 lits, Les résidences secondaires constituaient les **¾** de la capacité d'accueil du territoire, alors évaluée à 59 000 lits.

### 6.2.2. Le logement lié au tourisme- une capacité d'accueil importante

#### >>> Le tourisme, un moteur de l'économie Capacité d'accueil de 59 000 lits

Avec une capacité d'accueil de **59 000 lits**, supérieure au nombre d'habitants, l'économie de Granville Terre & Mer est tirée par le tourisme. **74% de la capacité d'accueil est non-marchand [résidences secondaires]**. 93% de la clientèle des offices de tourisme est française et 7% étrangère.

> Accueil non marchand [74%]



> Accueil marchand [26%]



Des données sont à actualiser sur l'offre air bnb qui prend une place prépondérante y compris en se substituant à des logements qui pourraient être dédiés à une résidence principale.

### 6.2.3.Un logement vacant dans la moyenne

Concernant les logements vacants, il est considéré qu'un taux compris entre 4 et 6% est la traduction d'une vacance fonctionnelle correspondant à la rotation des logements (ventes et achats), dans ce cas, les achats et ventes semblent fluides.

A GTM, le taux est légèrement supérieur, mais en diminution depuis 2011 (alors qu'il a augmenté de 2007 à 2017), passant de 7,3 à 6,9% du parc de logements. Il demeure en deçà de la moyenne nationale

#### 6.2.4.Typologie des logements : des maisons et des grands logements

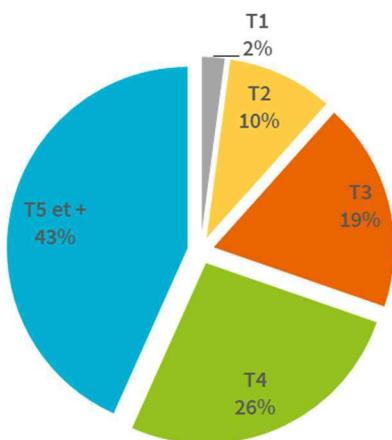
Le territoire, plutôt rural, se caractérise par **davantage de maisons que la moyenne nationale.**

**Logements selon leurs types**

Catégorie	Nombre		%	
	CC de Granville, Terre et Mer	France	CC de Granville, Terre et Mer	France
Maisons	24 545	19 988 574	73,7	55,7
Appartements	8 301	15 520 592	24,9	43,3
Autres logements	446	370 550	1,3	1,0
Total	33 292	35 879 715	100,0	100,0

*Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2017*

Typologie des résidences principales de Granville Terre et Mer (Source : INSEE RP 2015)



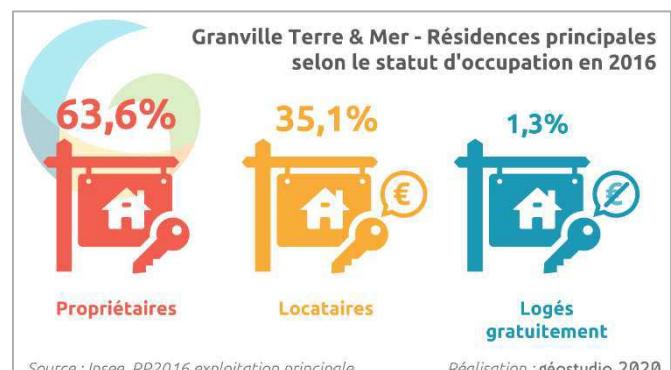
**La typologie des logements** peut interroger au regard de la composition des ménages :

- **Une majorité (70%) de T 4 et plus**
- **Seuls 11,6% des logements comptent 1 ou 2 pièces** parmi les résidences principales, quand **38% des ménages** sont composés d'une seule personne

Cette répartition suit la mouvance française mais est accentuée sur les T5

#### 6.2.5. Une majorité de propriétaires

En 2016, à GTM, **63,6% des occupants de leur logement en sont propriétaires**, 35,1% en sont locataires (dont 29,5% le sont d'un HLM loué vide soit 10,4% des ménages), et 1,3% est logé gratuitement. Cette répartition est identique à celle observée sur le département.

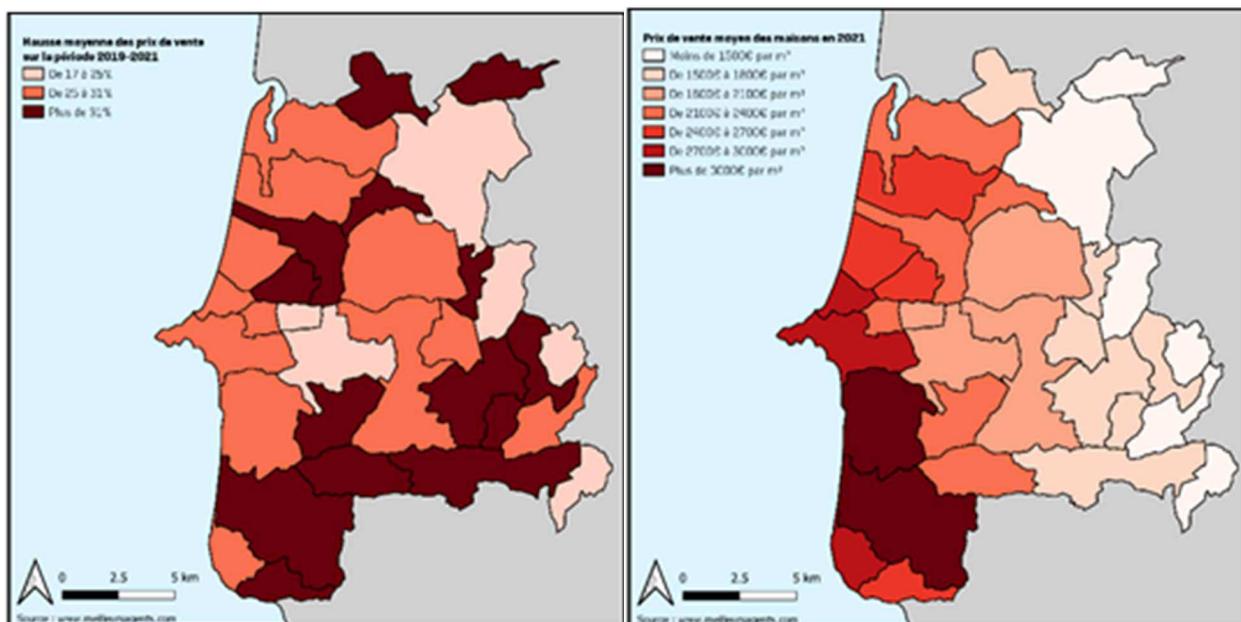


### 6.2.6.Une augmentation significative des prix de l'immobilier entre 2019 et 2021

En 2020, les prix de l'immobilier à GTM se situent dans la fourchette haute du département (*source diagnostic PLUI GEOSTUDIO*), les prix étaient plus élevés à mesure qu'on se rapprochait du littoral.



Une comparaison **des prix au m<sup>2</sup> entre 2019 et 2021** indique une augmentation des prix de l'immobilier dans la Manche (+25%), accentuée sur le territoire de Granville Terre et Mer : 31% pour les maisons et 15% pour les appartements. La hausse des prix peut s'appliquer dans la même mesure aux communes rurales (parmi les dix communes ayant connu la plus grosse hausse des prix (+39% en moyenne), sept n'avaient pas d'accès à la mer).



### 6.2.7. Une offre locative sociale peu développée

Avec seulement 7% de **logements sociaux**, l'EPCI est l'un des moins bien dotés de la Manche (13% en moyenne dans le Département).

L'offre locative sociale est peu développée et centrée sur Granville (63%) et Donville (15%)

### 6.2.8. Une offre d'habitat à destination des gens du voyage en évolution

Granville Terre et Mer met à disposition une aire d'accueil de 15 emplacements pour environ 45 caravanes, elle connaît un taux d'occupation annuelle de 90%.

Parmi ses habitants, 8 familles sont en voie de sédentarisation, auxquelles il convient d'apporter des réponses en termes d'habitat adapté d'une part et d'autre part, pour les familles enclines, une installation dans de l'habitat « standard », pour libérer l'aire d'accueil et lui redonner sa fonction initiale.

Le territoire doit répondre à une obligation d'installation d'une aire de grand passage, en accord avec le schéma départemental d'accueil des gens du voyage

### **6.2.9. Une offre d'habitat pour les personnes âgées dans la moyenne mais à saturation**

45% des plus de 75 ans vivent seuls.

**11% des plus de 75 ans vivent dans un établissement pour personnes âgées** (source Finess-Observatoire du territoire ANCT) dont 10% en établissement pour personnes âgées autonomes.

L'offre en EHPAD public et privé **est saturée** mais demeure dans la moyenne régionale : avec 101 places /1000, et 10 places en résidence autonomie pour 1000 de 75 ans et plus.

Néanmoins la **courbe démographique du territoire** doit pousser à prendre en considération cette problématique (pour rappel, les plus de 75 ans représentent 15% en 2016 et en 2022 la classe d'âge 65-69 ans devrait évoluer significativement<sup>5</sup>, soit **une répercussion à prévoir d'ici 10 ans chez les plus de 75 ans**).

### **6.2.10. La réhabilitation et l'amélioration des performances énergétiques**

Une OPAH est en cours depuis 2016, en cours de renouvellement avec des perspectives d'OPAH-RU.

- 340 logements de propriétaires occupants
- 6,8 millions d'euros de travaux
- 3,6 millions d'euros d'aides
- 34 logements de propriétaires bailleurs
- 2,1 millions de travaux
- 940 000 euros d'aides (sous condition de location à des bénéficiaires sociaux pendant 9 ans minimum)

Un Espace Conseil FAIRE a été créé en 2021 dans le cadre du programme " Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique »

#### **Bilan AFOM Habitat- extrait diagnostic PLUI- 2020**

CONSTATS
Un parc de logements dynamique tant en termes de constructions neuves que de transactions immobilières.
Une part élevée de résidences secondaires et en augmentation, concentrées sur les communes littorales.
Un parc de logements de plus en plus en confortable notamment grâce aux actions menées par différents acteurs de l'habitat.
Les communes littorales et rurales sous pression foncière et immobilière.
Un accès de plus en plus compliqué au logement pour les nouveaux arrivants
Un prix au m <sup>2</sup> supérieur au département et des transactions immobilières plus nombreuses que sur le département (% logements). Une augmentation des prix significative entre 2019 et 2021 (+30% pour les maisons et 15% pour les appartements)

5 Projection « neutre » ITHEA

ATOUTS	POINTS DE VIGILANCE
Un parc de logements en augmentation ...	... mais qui accroît plus fortement que la population.
Une augmentation du nombre de logements sur l'ensemble des communes	... alors que cinq communes perdent en population.
Une vacance certes en augmentation (+806 logements en dix ans) mais à ce jour non problématique puisque de courte durée...	... avec toutefois des taux importants dans certaines communes (+10% du parc de logements).
Augmentation de la taille des logements...	...malgré une diminution du nombre de personnes par ménage.
<b>ENJEUX</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Comment appréhender la <b>production de logements</b> dans les dix prochaines années ?</li> <li>⇒ Quels <b>scénarios d'évolution</b> de logements à envisager ? <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Conserver la structure actuelle ?</li> <li>○ Conforter les pôles structurants de GTM ?</li> <li>○ Proposer une évolution similaire pour chacune des communes, par exemple +12% ?</li> </ul> </li> <li>⇒ Quelle répartition de <b>catégorie de logements</b> dans les 10 ans à venir ? <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Conserver cette répartition, avec une part significative des résidences secondaires.</li> <li>○ Envisager une variation du parc pour répondre aux besoins et anticiper ceux futurs et préserver un équilibre territorial (<i>exemple : tenter d'augmenter la part des résidences principales</i>).</li> <li>○ Adapter l'offre de logements en fonction de la typologie des communes/structuration du territoire, en apportant des solutions spatialiser.</li> </ul> </li> <li>⇒ Quels leviers mobilisés pour diminuer le nombre de <b>logements vacants</b> sur les communes où le problème se pose ?</li> <li>⇒ Comment réservier des logements à une occupation pour résidence principale (vs airbnb)</li> <li>⇒ Comment lutter durablement contre l'augmentation de la vacance ?</li> </ul>	
<b>ENJEUX</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Quelle posture adapter pour gérer la taille et le nombre de pièces des futurs logements ? <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Imposer une part minimale ou maximale de petits logements ou à l'inverse de grands logements pour les opérations de logements d'ampleur conséquente ?</li> <li>○ Laisser libre choix aux porteurs de projets</li> <li>○ Ajuster la posture en fonction de la structuration du territoire ou d'autres critères ?</li> </ul> </li> </ul>	
<h3>Les enjeux d'évolution des tissus d'habitat collectif</h3> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Diversifier l'offre de logements et les formes urbaines</li> <li>⇒ Adapter les logements aux besoins des ménages</li> <li>⇒ Fonctionnaliser les espaces verts</li> <li>⇒ Maintenir les activités commerciales</li> </ul>	

### Les enjeux d'évolution des tissus d'habitat individuel et intermédiaire

- ⇒ Adapter les logements aux besoins des ménages (pour l'habitat individuel le plus ancien) ;
- ⇒ Permettre l'évolution des tissus tout en assurant la préservation du cadre de vie ;
- ⇒ Préserver les éléments de patrimoine bâti les plus remarquables.

## 7. L'ACCESSIBILITE

Les élus perçoivent le territoire comme enclavé avec comme atout une ligne ferroviaire vers Paris avec 5 allers-retours par jours mais qui reste fragile.

### 7.1. Les mobilités

L'intercommunalité a pris la compétence mobilités en juillet 2021. Beaucoup de jalons sont posés :

- Un accès en train depuis Paris
- Un réseau régional
- Un réseau urbain et une extension en projet
- Du transport scolaire
- Une schéma vélo, de premiers aménagements, un système de location de 30 VAE
- Le territoire est lauréat d'AVELO2 et TERRITOIRE de Nouvelles MObilités Durables et PEM
- Une plateforme solidaire est en cours de création

#### 7.1.1. Un bassin de vie cohérent

Etat des lieux extraits études Caen Métropole 20186



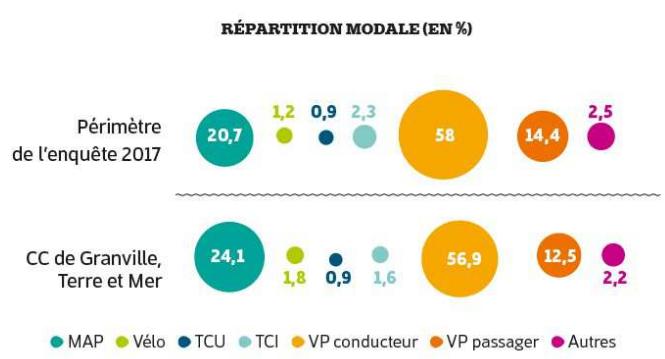
88% de ces déplacements du quotidien se font sur le ressort territorial de l'EPCI, ce qui en fait un bassin de vie cohérent.

Les habitants se déplacent en moyenne 4 fois par jour, et la moitié des déplacements sur le territoire fait moins de 3km

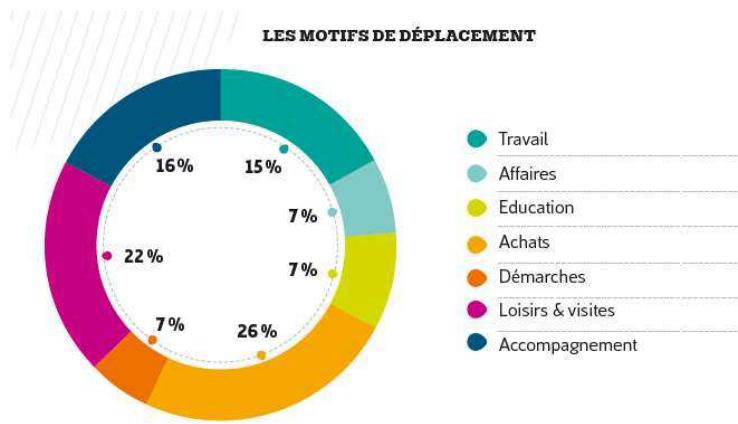
#### 7.1.2. Une prédominance de la voiture dans les déplacements

La répartition modale laisse apparaître :

- **Une prédominance de la voiture** (près de 70%)
- 85% des actifs se déplacent en voiture
- Une très faible part des transports en commun, principalement utilisé pour un motif scolaire
- Une très faible part du vélo, à fortiori sur un territoire littoral



6 De type Enquête Ménages et Déplacements (EMD)



Le travail constitue finalement le motif de 15% des déplacements du quotidien réalisés.

Plus finement, les résultats de l'enquête laissent apparaître que :

- Sur les trajets de 1 à 10 km, la voiture est majoritairement utilisée (de 60 à 75%)

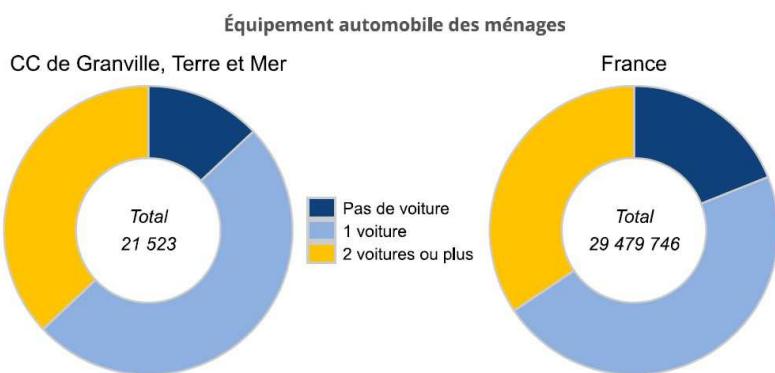
Si on croise motif et mode de déplacement sur le territoire :

- 3/4 des déplacements pour le travail et les accompagnements se font en voiture
- Les transports collectifs sont particulièrement utilisés pour les déplacements de type « études » (scolaires)

23 % de la population est dite captive par rapport à l'âge :

- 8% de 11 à 17 ans
- 15% de plus de 75 ans

### 7.1.3.La mobilité : un frein à l'insertion



13% des ménages ne sont pas motorisés, dont la moitié à Granville ;

37% des ménages ont deux voitures (proche de la moyenne nationale et moins que la moyenne départementale)

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2017

Plus précisément, la Mission Locale a fait remonter des besoins en termes de mobilité pour l'insertion des jeunes et nous a transmis les éléments suivants : parmi les 525 jeunes accompagnés :

- Plus d'un tiers a le permis de conduire
- Près de 45% déclarent n'avoir aucun moyen de locomotion
- 28% dispose d'une voiture
- 14% utilisent les cyclos et/ou motos
- 11% les transports en commun
- Près de la moitié se déplace uniquement sur le canton,
- 18% déclarent être mobiles seulement sur leur ville (comme de résidence)

#### 7.1.4.Une inégalité territoriale

*Extrait des constats posés sur la mobilité dans le diagnostic du PLUI :*

*Certaines communes du territoire sont dépourvues d'une offre de transport collectif, notamment sur les parties nord et est du territoire. Plusieurs communes sont déconnectées puisqu'aucune ligne ne permet de les relier (cf. carte de l'offre de TC suivante). C'est notamment le cas de communes comme Saint-Jean-des-Champs ou Hudimesnil, qui malgré un développement de leur territoire (lotissements) doivent faire face à un désert d'infrastructures. Globalement, on peut constater un manque d'offre de transports entre le littoral et l'arrière-pays.*



**Il y a donc une partie de la population de Granville Terre et Mer, la plus rurale, aux revenus les plus modestes, pour laquelle la mobilité est actuellement quasiment uniquement subordonnée à la détention d'une voiture individuelle, à laquelle aucune autre offre alternative n'est adressée pour le moment.**

Les seuls modes actifs ne peuvent être la solution (les communes les plus éloignées de Granville sont situées à une vingtaine de kilomètres de la ville-centre).

A l'heure actuelle, les élus ont en tête que la réponse aux besoins de mobilité doit être multiple et multimodale et ne peut se faire que par les transports en commun. C'est pourquoi la candidature TENMOD a porté sur le développement de mobilités rurales solidaires visant à tester d'autres façons de se déplacer en territoire peu dense.

*Extrait PLUI- bilan des mobilités et déplacements*

CONSTATS
Une concentration des flux sur trois infrastructures routières principales : la RD 971 « Bréhal/Granville », la RD 924 « Saint-Planchers/Granville » et la RD 973 « Saint-Pair-sur-Mer /Granville ».
Granville constitue un pôle principal de concentration des flux professionnels.
Des flux internes notables qui démontrent une attractivité professionnelle du territoire et une autonomie en termes d'emplois.
Un territoire mal desservi en matière de transports en commun pour les communes rurales, notamment vers Granville.
Une offre de transport qui doit répondre à une fréquentation touristique importante sur une période déterminée.
Une problématique de stationnement en période estivale.
Une mobilité spécifique en haute saison par un trafic de voitures, cars et camping-cars important.
Un Projet Global de Déplacements adopté en 2016 et un schéma Directeur vélo en cours qui visent à renforcer et améliorer le maillage existant.

Une frange littorale qui est particulièrement attractive et concentre les arrivées et les circulations en période estivale.

Une particularité quant aux mobilités maritimes avec les îles anglo-normandes et Chausey.

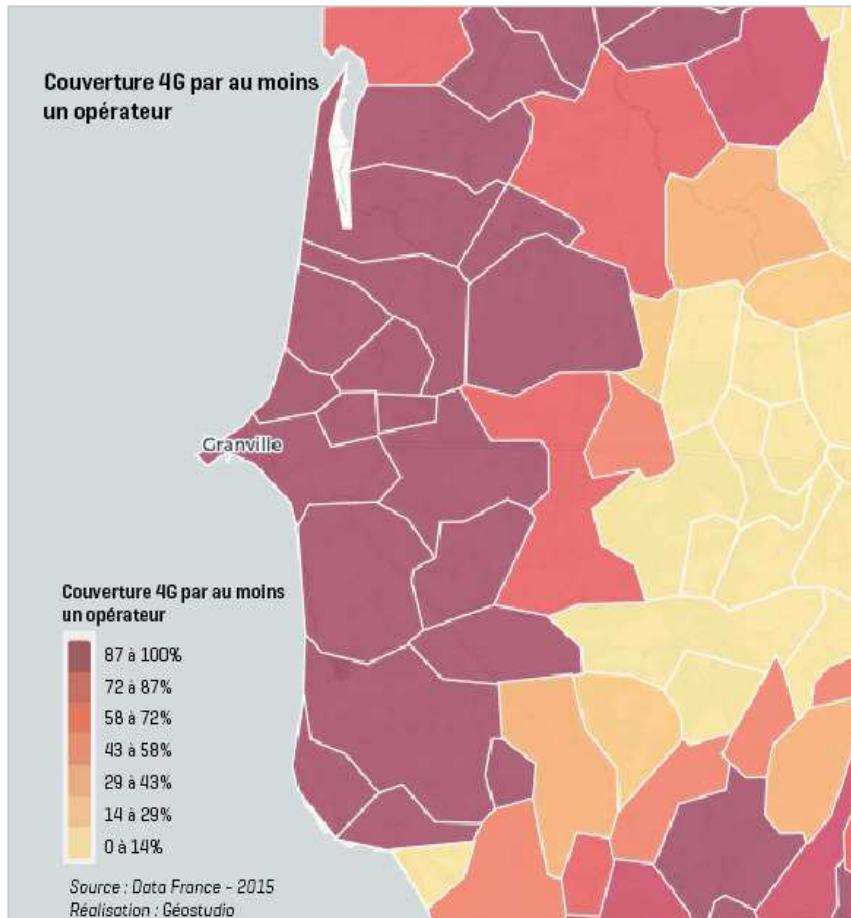
Un maillage pédestre important qui favorise l'attractivité touristique.

Stationnement : à compléter avec les résultats de l'enquête stationnement.

#### ENJEUX

- ➲ Réfléchir à une hiérarchisation des flux et leur répartition.
- ➲ Répondre à la problématique du stationnement par une réduction de l'usage de la voiture individuelle en période estivale.
- ➲ Anticiper les projets de mobilités douces dans le PLUi.
- ➲ Pacifier les circulations en secteur urbain et encourager l'utilisation de modes alternatifs de déplacement.
- ➲ Développer les modes doux entre les pôles du territoire et les bourgs des communes.
- ➲ Soutenir la pratique du vélo et de la randonnée par des aménagements plus adaptés à ces pratiques.
- ➲ Développer un service de transport en commun adapté aux besoins de la population.

## 7.2. Couverture numérique

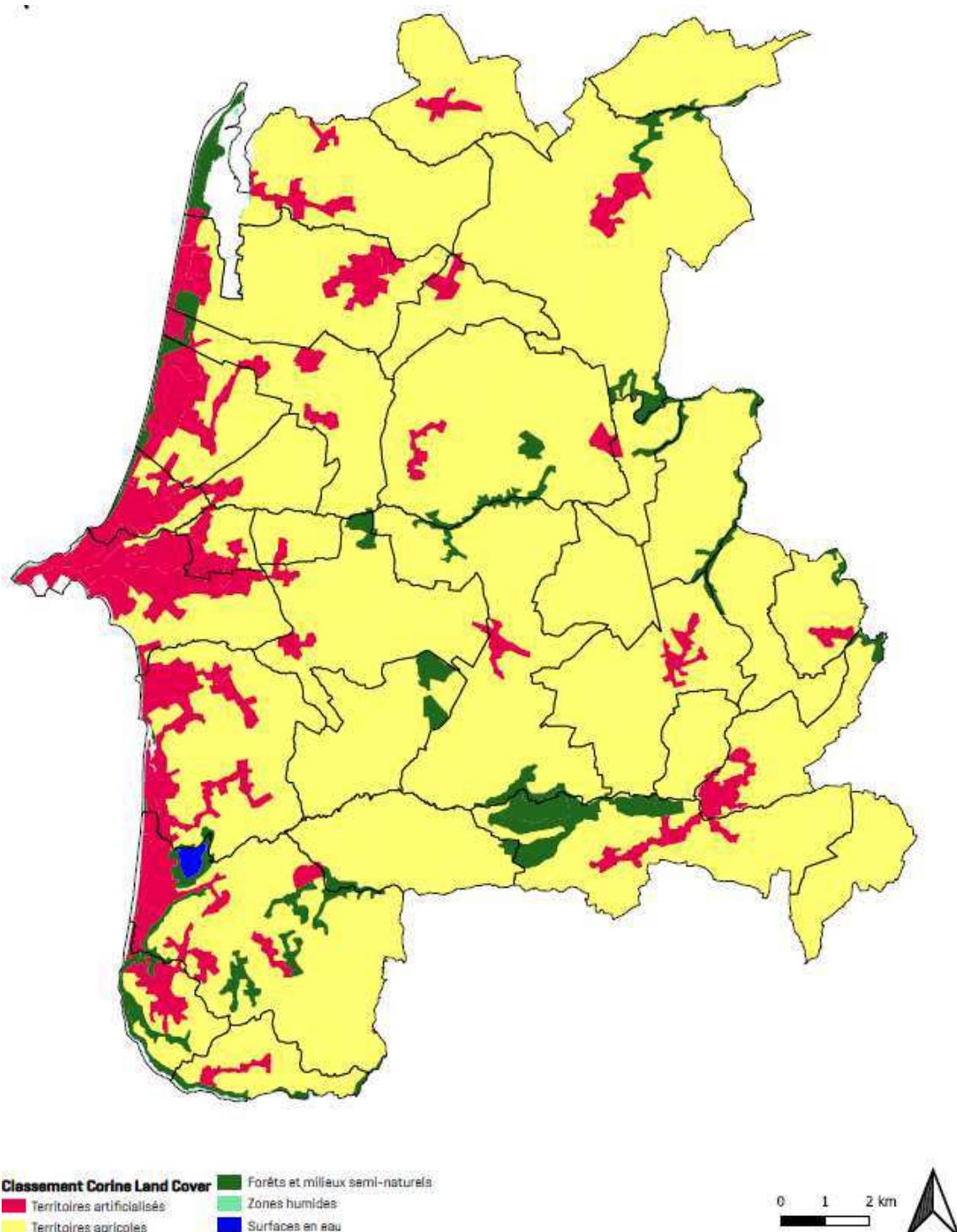


En termes de réseau internet, Syndicat Mixte Manche Numérique, créé par le département de la Manche et regroupant toutes les intercommunalités du département est chargé du déploiement de la fibre sur l'ensemble du département. Ce déploiement est en cours à GTM (en 2019).

## 8. URBANISME ET CONSOMMATION FONCIERE

Un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est en cours d'élaboration (finalisation prévue en 2024). Dans ce cadre un travail a été engagé sur le Projet d'Aménagements de Développement Durable (PADD). Il sera soumis au débat des conseils municipaux début 2022 et fixera des orientations d'aménagement en termes de limitation de l'artificialisation des sols et modalités de répartition des équipements, trames vertes et bleues...

### 8.1. Artificialisation des sols



### 8.1.1.Une artificialisation des sols accentuée sur les dernières années

#### Occupation des sols par type



**Avec 11% de sols artificialisés, GTM se situe au-dessus de la moyenne manchoise et nationale.**

La proportion de **terres agricoles** est proche de celle observée au niveau du département mais **plus élevée qu'au niveau national**

Ce delta se retrouve dans l'**occupation en forêts et milieux semi-naturels**: toujours proche de la moyenne manchoise mais **bien en-deçà de l'observation nationale**.

Entre 1990 et 2018 les espaces artificialisés ont augmenté de 25%, c'est bien plus modéré que l'évolution nationale (\*1.75)

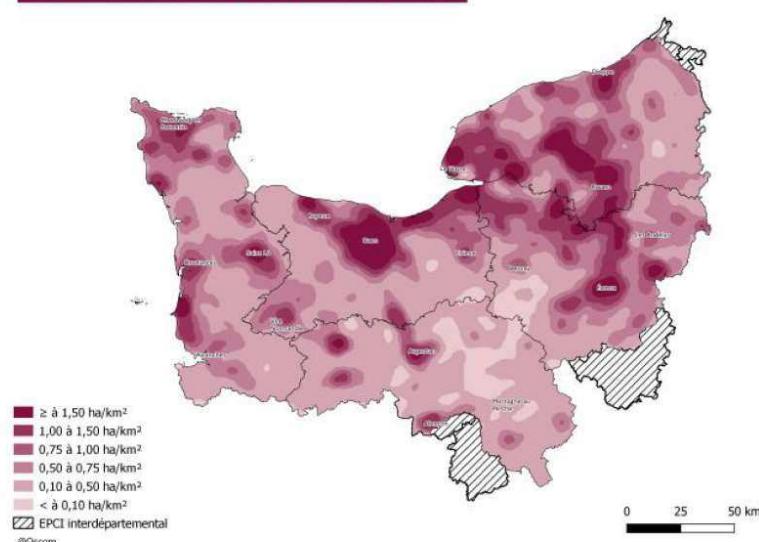
Les forêts et milieux naturels ont progressé de 5%

	1990	2000	2006	2012	2018	Evo. 90-18
Territoires artificialisés	2 516	2 664	2 877	3 131	3 136	+25%
Territoires agricoles	24 651	24 433	24 221	23 972	23 967	-3%
Forêts, milieux semi-nat.	1 341	1 412	1 411	1 406	1 406	+5%
Zones humides et surf. en eaux	103	103	103	103	103	0%

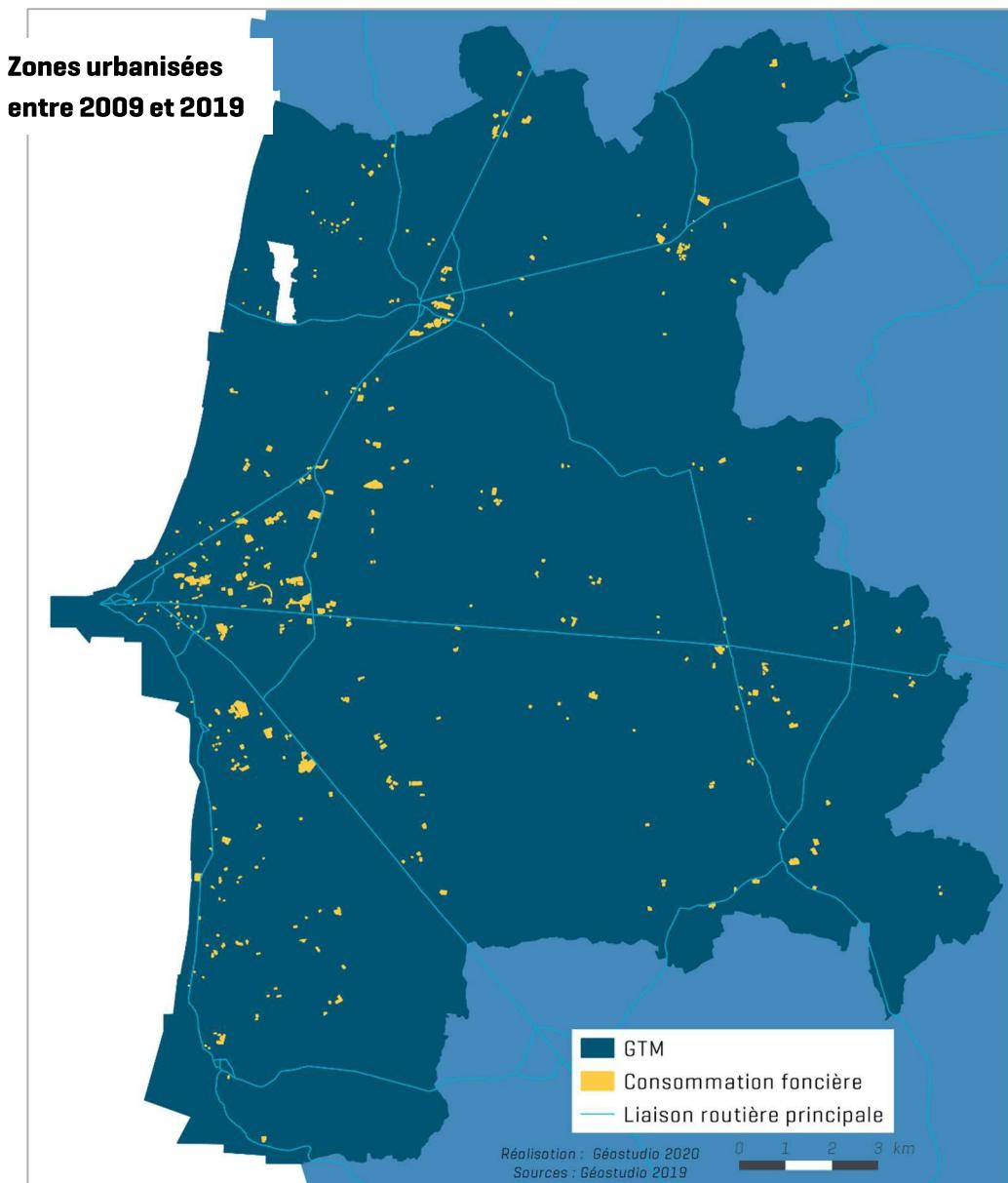
Source : CORINE Land Cover, 1990-2018

D'après la note de cadrage DREAL sur les enjeux en Normandie en vue de leur déclinaison dans les CRTE, les territoires normands **artificialisent plus qu'ils ne contribuent à la remobilisation foncière** – la Région se classe en 4<sup>ème</sup> position dans l'**artificialisation d'espaces** (rapporté à la superficie). GTM figure parmi les territoires ayant le plus **artificialisé** dans la Région.

Evolution de l'artificialisation en Normandie entre 2008 et 2018



La consommation d'espace n'est pas homogène sur le territoire, elle est concentrée sur les secteurs littoraux et proche des liaisons routières principales.



### 8.1.2.Impacts sur la biodiversité

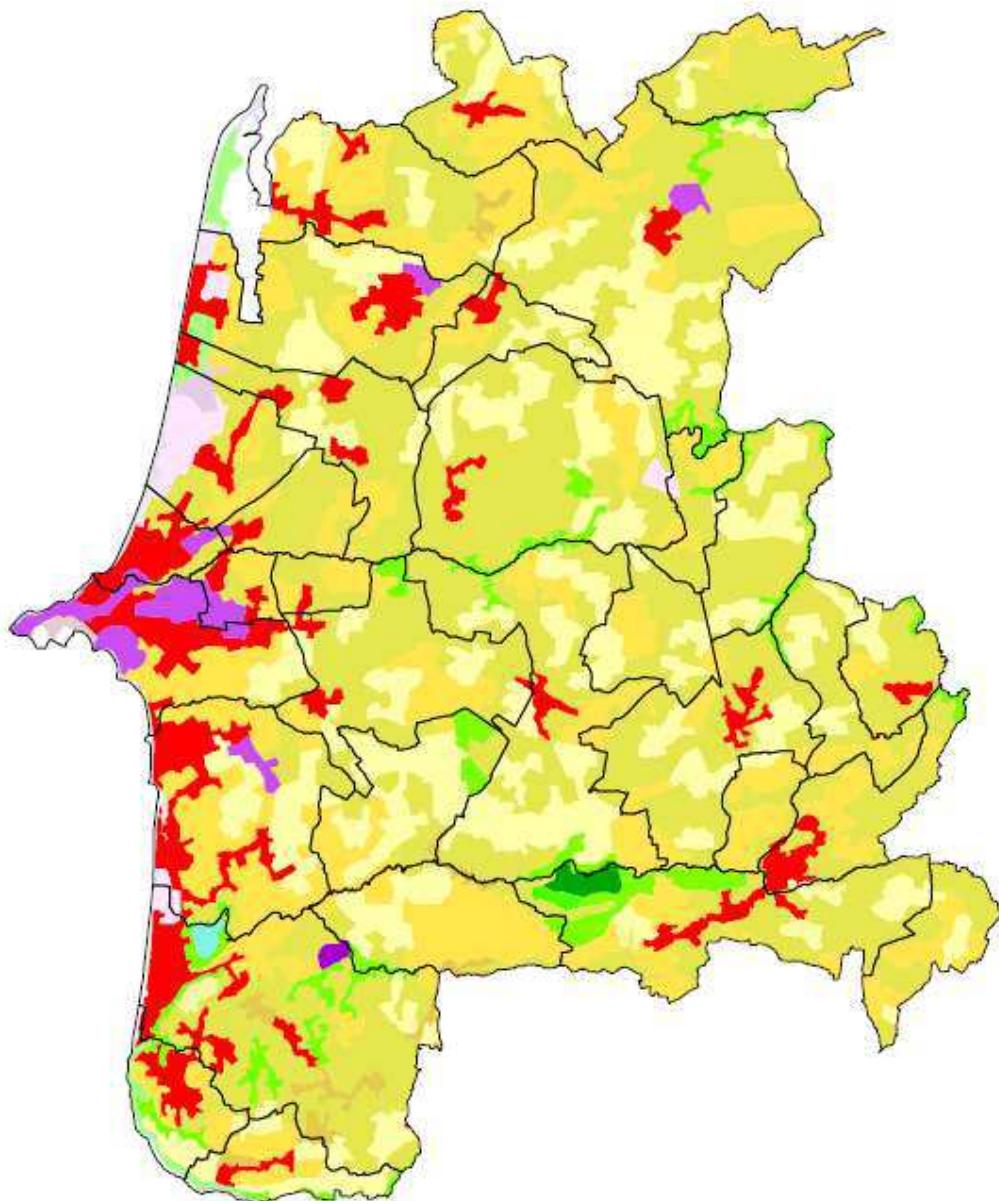
*En l'absence de données collectées spécifiques au territoire, les données collectées par la DREAL Normandie ont ici été reprises afin de donner un ordre de grandeur et les grandes tendances*

L'artificialisation des espaces a eu pour conséquence la dégradation et ou destruction de milieux naturels comme les zones humides et le déclin de certaines espèces. (DREAL Normandie) avec les conséquences suivantes évaluées par l'agence normande de la biodiversité et du développement durable :

- 21 % des populations d'amphibiens ont disparu de la région au cours des 10 dernières années.

- 22 espèces de mammifères sont considérées comme menacées à l'échelle régionale, soit environ 34 % des espèces présentes dans la région.
- Parmi les espèces d'oiseaux observées en Normandie, 86 font partie des espèces menacées de la liste rouge nationale des oiseaux nicheurs, soit 1/5e des espèces observées en Normandie.
- La Normandie se positionne au 11<sup>ème</sup> rang des régions en matière de surfaces d'espaces naturels et 7<sup>ème</sup> en termes de zone humide, **dont une part importante dans la Baie du Mont Saint Michel en plus d'effets négatifs de l'artificialisation de ces estuaires sur les modifications hydromorphologique qui impactent détériorent la qualité des masses d'eau.**

## 8.2. OCCUPATION FONCIERE



**Classement Corine Land Cover**

- Tissu urbain discontinu
- Zones industrielles ou commerciales et installations publiques
- Zones portuaires
- Aéroports
- Extraction de matériaux
- Equipements sportifs et de loisirs
- Terres arables hors périmètres d'irrigation
- Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole
- Systèmes culturels et parcellaires complexes

- Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants
- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Forêts mélangées
- Landes et broussailles
- Plages, dunes et sable
- Marais maritimes
- Zones intertidales
- Plans d'eau
- Mers et océans

0 1 2 km

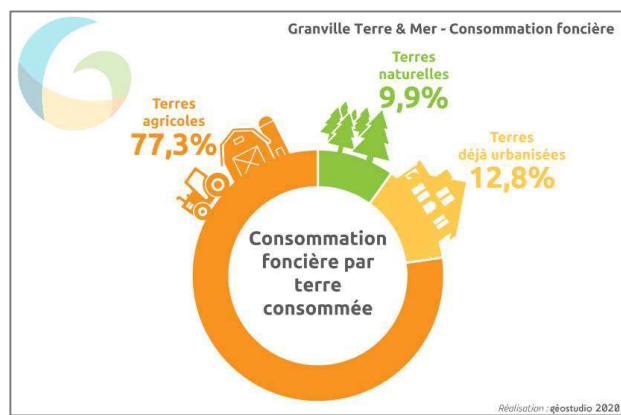
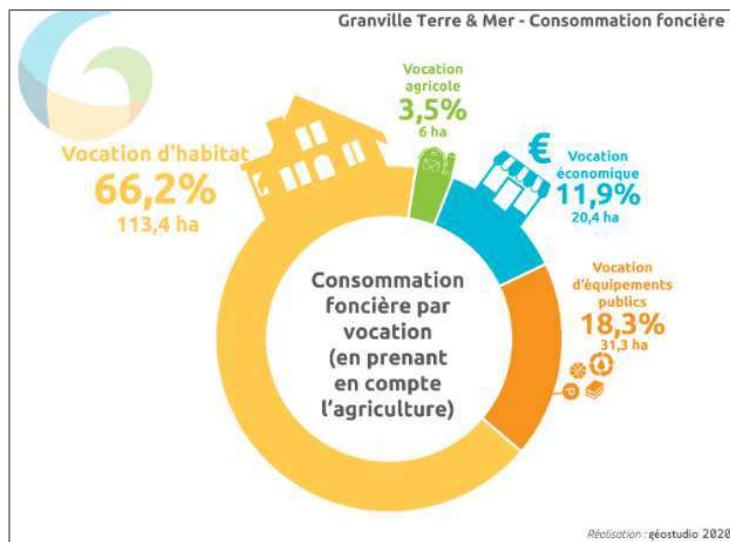


### 8.2.1. Analyse de la consommation foncière

L'analyse de la consommation foncière permet de mettre en évidence les nouvelles constructions sur le territoire, leur localisation et de quantifier les espaces consommés.

**L'habitat** constitue l'usage prédominant des surfaces artificialisées en Normandie.

C'est une tendance qui se confirme à GTM dans la répartition de la consommation foncière d'espaces entre 2009 et 2019



Parmi les 165.3 ha consommés entre 2009 et 2019 :

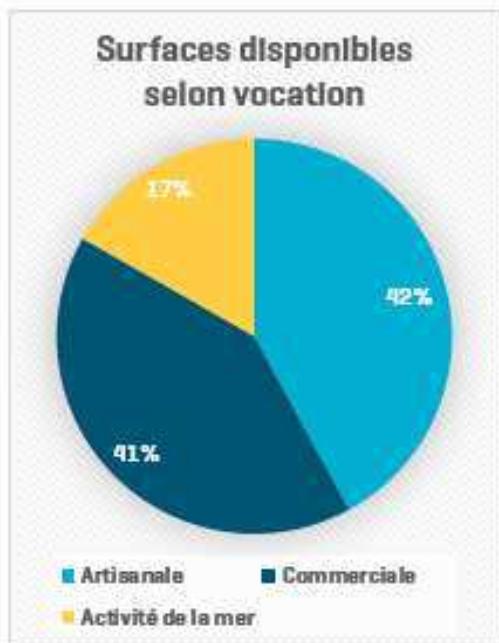
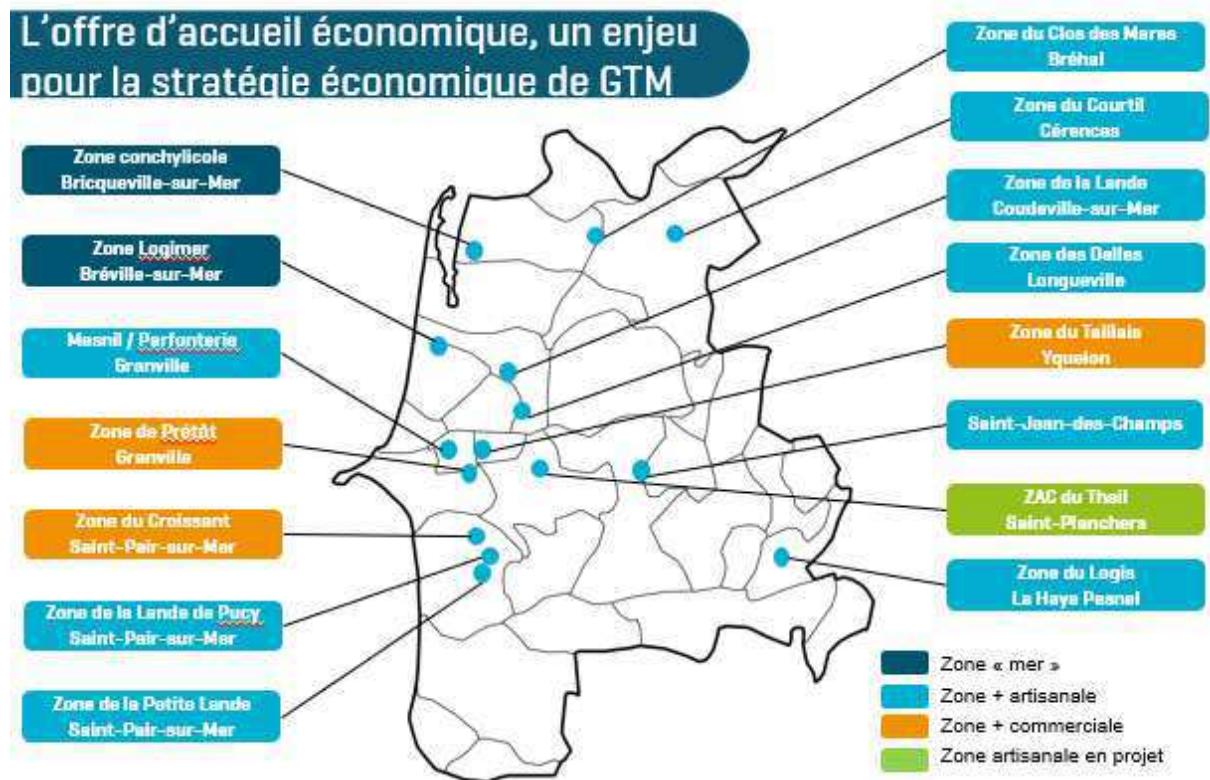
- Plus des ¾ ont donné lieu à une extension de l'enveloppe bâtie
- ¼ à de la densification
- Plus des ¾ des terres utilisées étaient des terres agricoles, 10% des terres

### 8.2.2. Consommation foncière à vocation d'habitat- les prospectives de « densification »

GTM est en capacité d'accueillir 1371 constructions à vocation d'habitation en sein des enveloppes urbaines suffisamment denses. Les premiers éléments du travail sur le PLUi indiquent que la répartition par commune est cohérente avec l'armature spatiale et le fonctionnement du territoire.

Classification	Net - avec rétention		Projection en logements				
	Dent creuse [ha]	Parcelle mutable [ha]	Densité projetée	Dent creuse [nb log.]	Parcelle mutable [nb log.]	Total [nb log.]	% par typologie
Agglo. Granvillaise	5,9	18,9	20 log/ha	118	377	496	36,2%
Pôle principal	9,1	4,8	20 log/ha	182	95	277	20,2%
Pôle services	8,6	2,6	20 log/ha	172	52	224	16,2%
Bourg	9,0	3,8	12 log/ha	108	45	153	11,2%
Village	11,7	6,7	12 log/ha	140	80	221	16,2%
<b>TOTAL GTM</b>	<b>44,4 ha</b>	<b>36,7 ha</b>		<b>721</b>	<b>650</b>	<b>1371</b>	

### 8.2.3.Consommation foncière à vocation économique- besoins et enveloppe disponible



Le taux d'occupation des zones d'activité économique est de 95%

La surface disponible par zone d'activité et type de zone a été évaluée et mise en correspondance des besoins estimés à 15 ans.

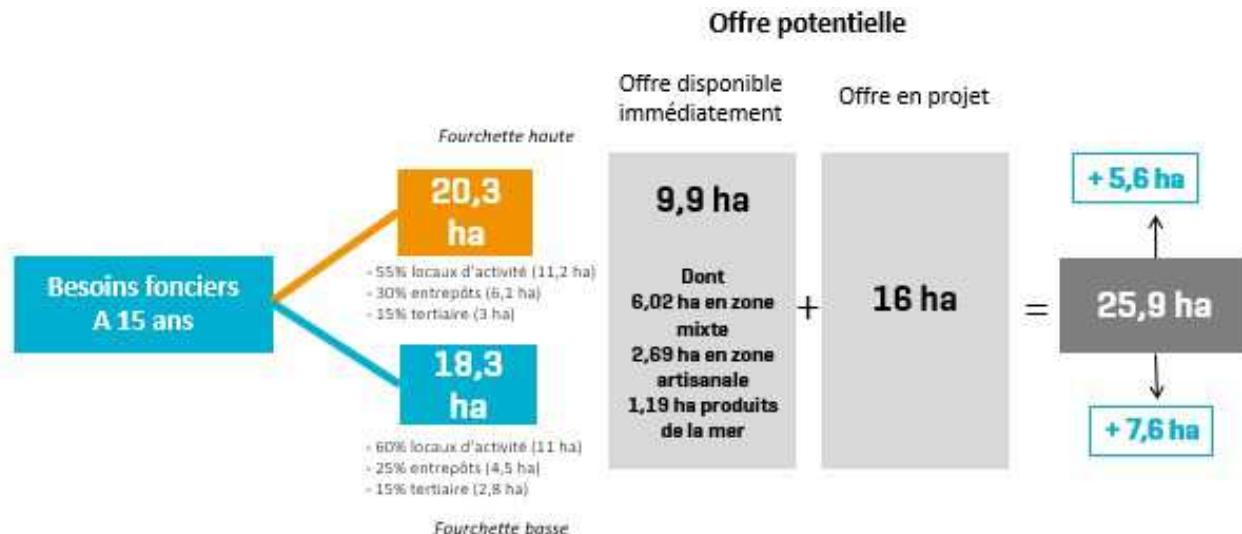
Aux surfaces disponibles dans les zones existantes s'ajoute celle de 16 ha de la zone d'activité du Theil, en projet.

## Estimation du besoin → 2030

Analyse de 2017

Locaux d'activités	Entrepôts	Locaux tertiaires
<b>Approche par les fondamentaux du marché</b>	<b>Approche par les fondamentaux du marché</b>	<b>Approche par les fondamentaux du marché</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Projection horizon 2030 évolution des effectifs utilisateurs : + 9,42 %</li> <li>Projection horizon 2030 besoins en renouvellement : 2651 m<sup>2</sup>/an</li> <li>Projection des besoins fonciers à horizon 2030 : 11 ha</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Projection horizon 2030 évolution des effectifs utilisateurs : + 4,96 %</li> <li>Projection horizon 2030 des besoins en renouvellement : 975 m<sup>2</sup>/an</li> <li>Projection des besoins fonciers à horizon 2030 : 4,5 ha</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Projection horizon 2030 évolution des effectifs utilisateurs : + 43,12 %</li> <li>Projection horizon 2030 des besoins en renouvellement : 690 m<sup>2</sup>/an</li> <li>Projection des besoins fonciers à horizon 2030 : 3 ha</li> </ul>
<b>Projections par Sitadel</b>	<b>Projections par Sitadel</b>	<b>Projections par Sitadel</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Construction moyenne de 3736 m<sup>2</sup> / an (hors opération exceptionnelle - 2006)           <ul style="list-style-type: none"> <li>Projection des besoins fonciers à horizon 2030 : 11,2 ha (hors opé exceptionnelle)</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Construction moyenne 1638 m<sup>2</sup> / an           <ul style="list-style-type: none"> <li>Projection des besoins fonciers à horizon 2030 : 6,1 ha</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Construction moyenne de 1487 m<sup>2</sup> / an           <ul style="list-style-type: none"> <li>Projection des besoins fonciers à horizon 2030 : 2,8 ha</li> </ul> </li> </ul>
<b>Besoins de 11ha de foncier à horizon 2030</b>	<b>Besoins entre 4,5 et 6,1 ha de foncier à horizon 2030</b>	<b>Besoins de près de 3 ha de foncier à horizon 2030</b>

L'offre disponible, ou en projet, peut accueillir les projets des entreprises à horizon 2040.



## 9. TRANSITION ECOLOGIQUE

*Mobilité et occupation des sols traités en 6. et 7.1*

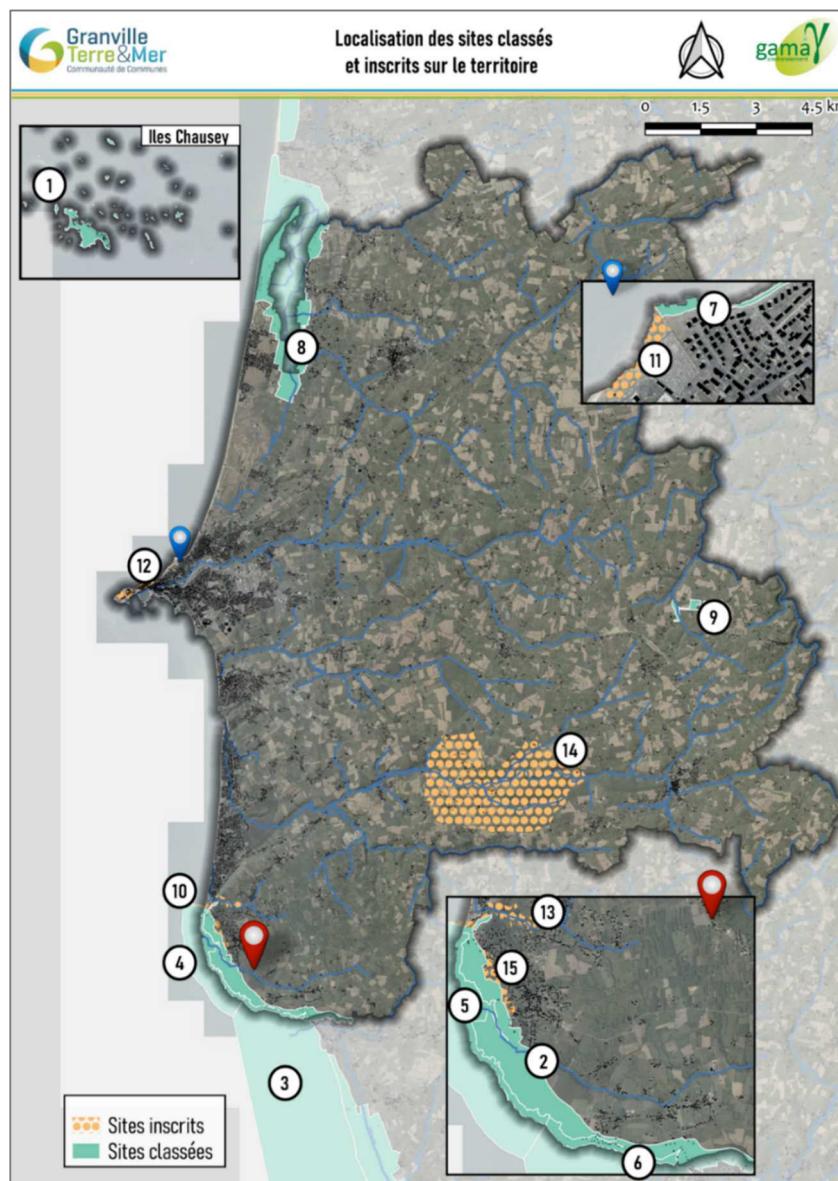
Cette partie sera étoffée avec la démarche Territoire Engagé pour la Transition Ecologique.

### 9.1. Ressources naturelles

#### 9.1.1. Un patrimoine naturel exceptionnel

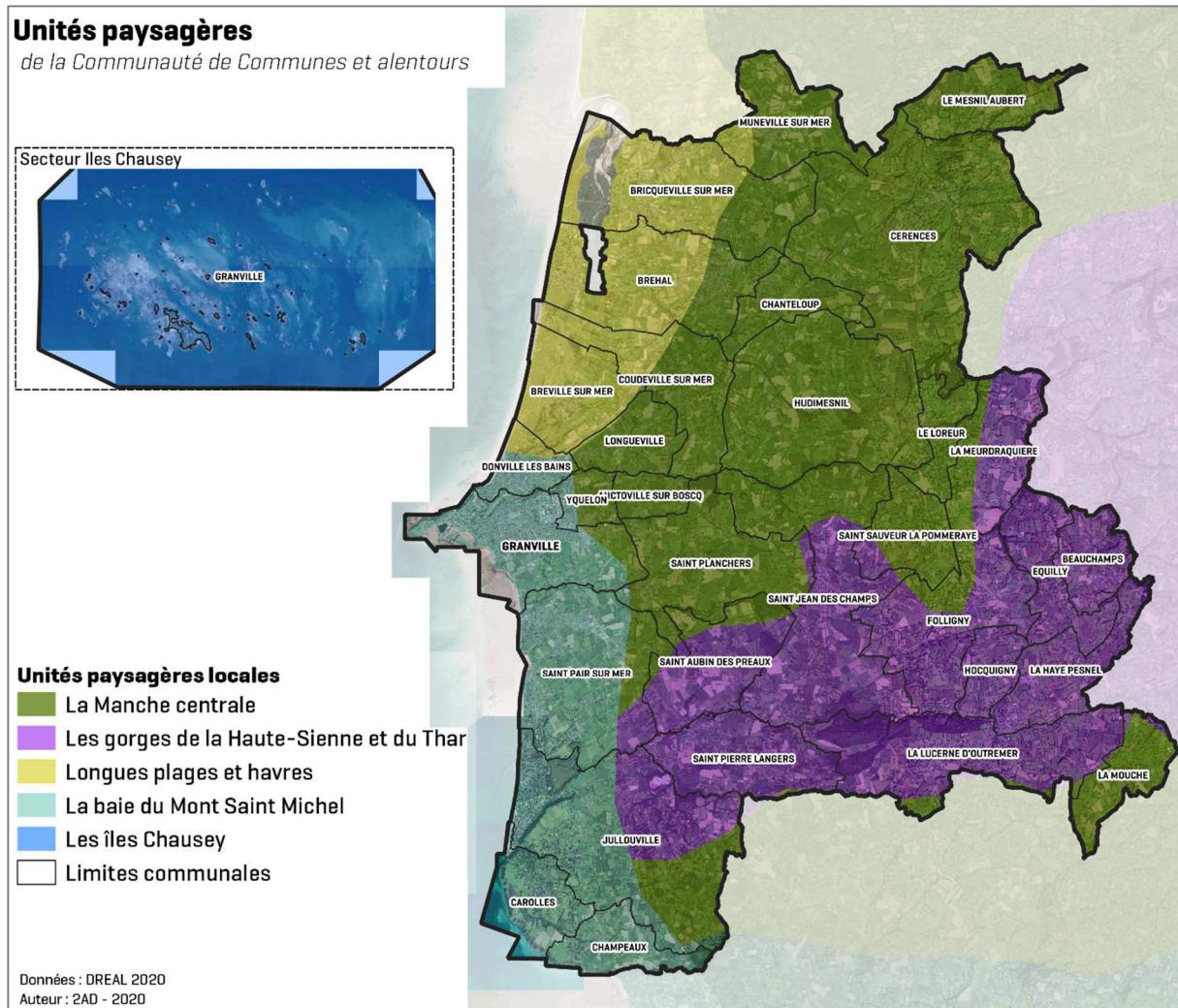
Le territoire se situe dans un site d'exception à préserver qui présente une richesse écologique, diversité des paysages et une sensibilité accrue aux risques naturels :

- La baie du Mont Saint-Michel, patrimoine physique mondial de l'UNESCO, traversée par les chemins de Saint Jacques de Compostelle, eux-mêmes inscrits ;
- Un bassin maritime exceptionnel



### 9.1.2. Des unités paysagères alternées

La Communauté de communes de Granville Terre & Mer comprend une alternance de paysages, entre plaine bocagère et littoral, mer et terre, qui incarne l'identité du territoire, détermine les activités, influence l'architecture sur le territoire etc.



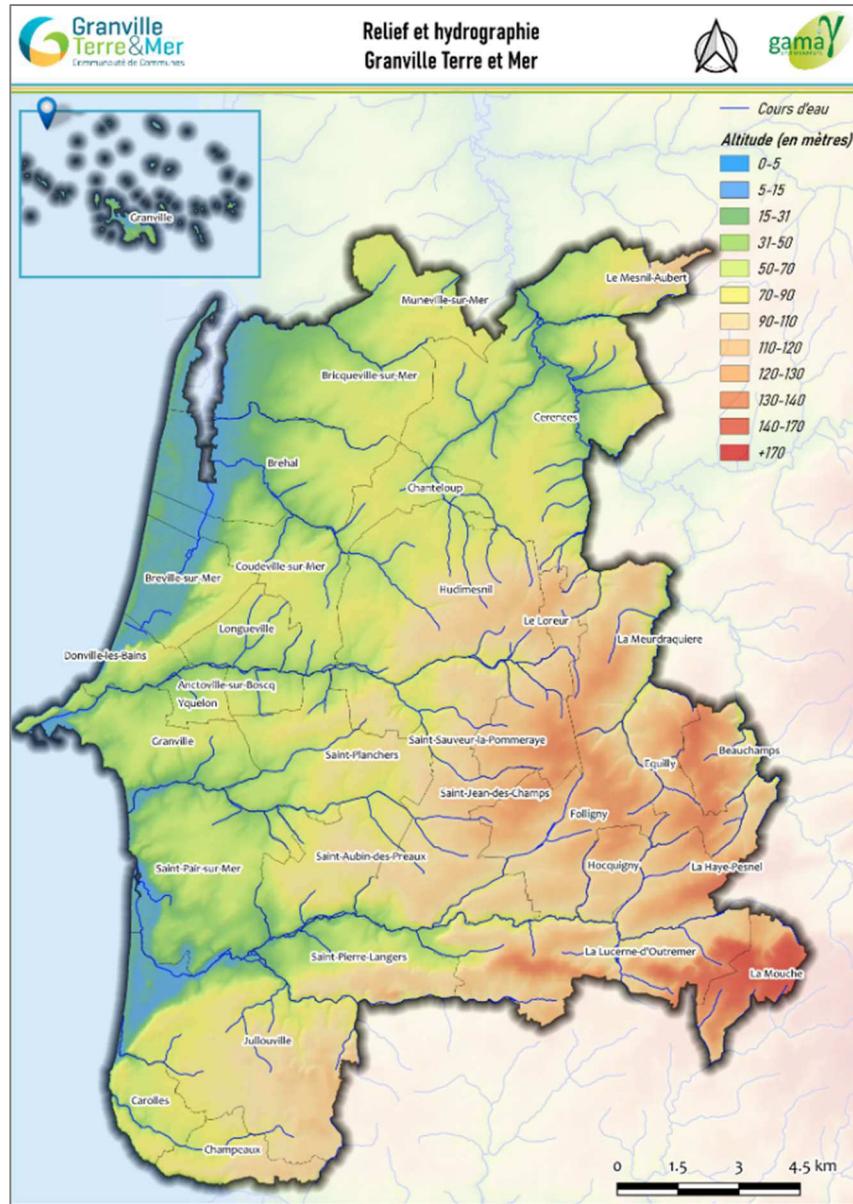
#### Synthèse enjeux paysage PLU

<b>CONSTATS</b>
Des paysages variés, côté Mer et côté Terre.
Une importance de l'eau et du végétal dont les proportions varient en fonction des unités paysagères.
Peu de grands boisements présents mais qui marquent les reliefs, notamment dans la vallée du Thar.
Un maillage bocager qui se dédensifie sur le plateau mais dont l'importance est primordiale dans le paysage local.
Un développement urbain conséquent qui a eu tendance à banaliser les paysages, notamment sur le littoral.

<p>Un patrimoine bâti créant des éléments linéaires et verticaux importants.</p> <p>Des vues relativement fermées dans le plateau bocager.</p> <p>Des vues remarquables à préserver, notamment sur le littoral de la Baie du Mont-Saint-Michel et autour de l'Abbaye de La Lucerne-d'Outremer.</p>	<p><b>ENJEUX</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>⇒ Comment conserver les structures bocagères et des bois, garants des paysages locaux et offrant un panel important d'aménités dans le cadre de vie ?</li><li>⇒ Quelle proposition/solution pour maîtriser l'urbanisation autour du littoral pour permettre le maintien du paysage littoral et l'accès à la mer ?</li><li>⇒ Comment prendre en compte les caractéristiques des paysages et de leur perception dans les choix de développement du territoire pour assurer une valorisation des caractéristiques locales.</li><li>⇒ Quelles règles appliquer pour préserver vues remarquables du territoire ?</li><li>⇒ Comment le patrimoine bâti traditionnel du paysage de Granville Terre et Mer et assurer une cohérence des nouvelles constructions avec leurs caractéristiques ?</li></ul>
--	--

### 9.1.3. Une qualité de la ressource en eau en demi-teinte

Cette partie est aussi à étoffer dans les démarches Territoire en Transition écologique et plan eau climat.



Concernant les masses d'eau, la DREAL rapporte un état des lieux du SDAGE Seine Normandie :

- Si l'état quantitatif des masses d'eau souterraines reste bon, l'état chimique est médiocre pour 70% d'entre elles (30% au niveau national).
- 32% des cours d'eau et canaux sont en bon état écologique
- 69% des masses d'eau littorales sont en bon ou très bon état écologique, excepté sur les estuaires.

L'étoilement de la trame bocagère est aussi pointé (- 46% de 1972 à 2010 pour le Calvados, la Manche et l'Orne)

La qualité de l'eau sur le littoral est plutôt bonne (6 plages labellisées pavillon bleue) avec une vigilance à avoir sur les effets de l'activité conchylicole.

Les projections climatiques conduisent à anticiper une diminution de la quantité d'eau disponible.

## 9.2. Climat, air, énergie

### 9.2.1. Une démarche en construction

Le territoire est engagé dans une démarche de Territoire en Transition Ecologique et bénéficie d'un accompagnement de l'ADEME pour élaborer sa stratégie. Cette démarche, qui regroupe Climat Air Energie et Economie circulaire, sera menée de pair avec l'élaboration du Plan Climat Air Energie.

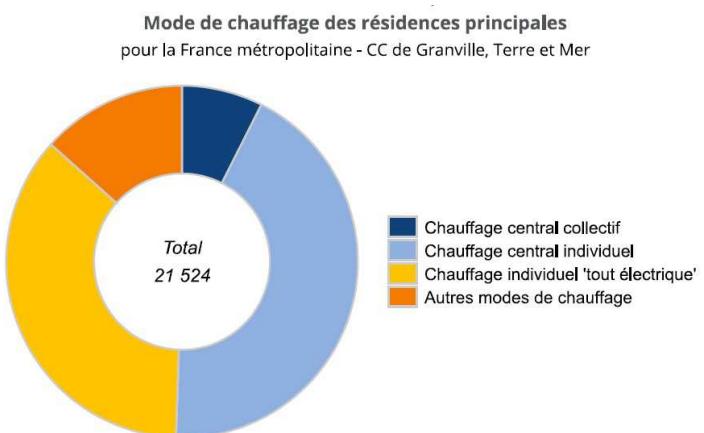
Le PCAET de GTM est en cours d'élaboration. La déclaration d'intention en date du 8 décembre 2019 fixe les objectifs suivants :

- Réduction des émissions de gaz à effets de serre de 40% ;
- Développement du stockage carbone sur le territoire ;
- Maîtrise de la consommation d'énergie finale ;
- Production et consommation d'énergies renouvelables et valorisation des énergies de récupération et de stockage pur développer le mix énergétique ;
- Livraison d'énergie renouvelable et récupération par les réseaux de chaleur ;
- Productions biosourcée à usages autres qu'alimentaires ;
- Adaptation du territoire aux effets du changement climatique ;
- Evolution coordonnée des réseaux énergétiques ;
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration.

### 9.2.2. Consommation d'énergie

En Normandie, la consommation en énergie a diminué de 7% de 2014 à 2018 les objectifs sont de 9% en 2023, 17% en 2028 et 50% en 2050 (base consommation 2014)

Le secteur résidentiel représente 55% de la consommation électrique totale de l'EPCI et ¼ de cette consommation est imputable aux variations de température (chauffage)



La production locale en électricité photovoltaïque a évolué de 2017 à 2019 (baisse en 2020), la source solaire représente 97% de l'électricité produite localement.

Sur le territoire, ¼ des locaux (parmi 7838 locaux évalués) classés G7 en diagnostic performance énergétique en termes d'émission de gaz à effet de serre et énergie (1/5eme au niveau national).

**Les émissions de CO2 par habitant sont 10% plus élevées que la moyenne nationale mais moins que dans la Manche (8.8%, 8% et 10,9%)**

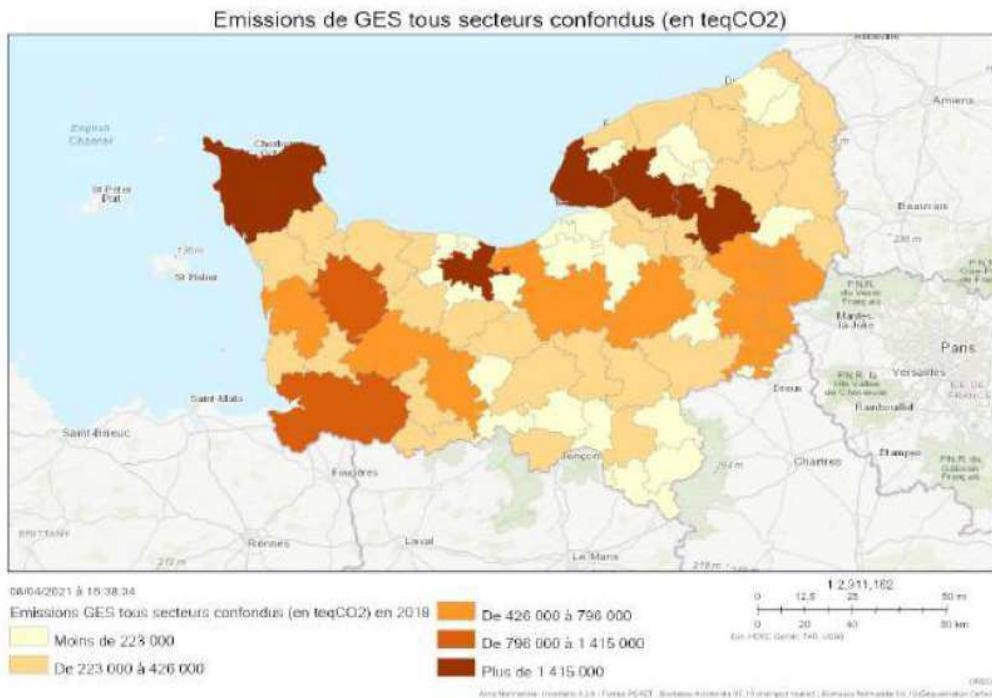
7 Source ADEME, évaluations réalisées entre 2013 et 2020

Indicateurs	Données
Consommation énergétique du territoire (toutes énergies incluant le carburant et les énergies fossiles de chauffage)	1100 GWh selon l'ORECAN pour la "consommation totale d'énergie" en 2015
Production annuelle d'énergie renouvelable (éolien, solaire, hydro-électricité, méthanisation, ect.)	--> 82 GWh en 2018 selon l'ORECAN

### 9.2.3. Emission de Gaz à effet de Serre

Les **émissions de gaz à effets de serre** ont diminué de 10% de 2005 à 2018 en Normandie. Le territoire de GTM se situe dans la fourchette basse.

Indicateurs	Données
Emissions de gaz à effet de serre du territoire (total et par habitant)	--> total = 321 009 teqCO2 soit 7.18 teqCO2/habitant. Données 2015 du diag du PCAET issues de l'ORECAN



Si la trajectoire des émissions de GES se maintient, c'est +4 degrés d'ici 2100 avec plus de jours de chaleur, moins de gel et neige, moins de précipitations totales mais plus d'inondations. Ce cadre favorisera les espèces invasives (frelon asiatique, moustique tigre, chenille processionnaire) ou allergisante aux dépens de la biodiversité en présence.

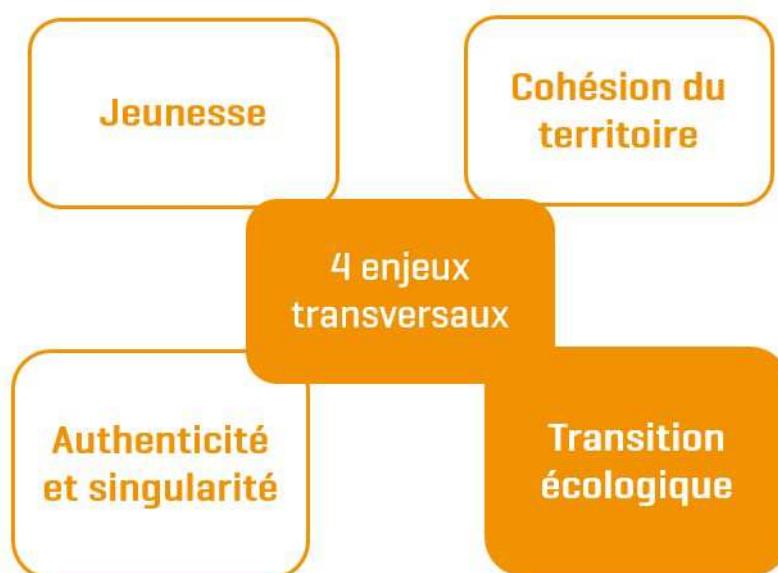
Selon les projections du GIEC, en Normandie la température pourrait augmenter au minimum de 1 à 3.5 degrés et le niveau de la mer s'élever de 60 cm à 1mètre. Ce qui induit sur le littoral des phénomènes de submersion marine, éboulements de falaise, érosion, incidences sur le parc de logement, et à l'intérieur des terres des difficultés de ressource en eau avec des crues, inondations, glissements de terrain...

**CONTRAT TERRITORIAL DE RURALITE, DE  
RELANCE  
ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
pour le territoire Granville Terre et Mer**

**Annexe 2 : Architecture du projet de  
territoire validée en conseil communautaire  
du 16 décembre 2021**

# Mise à jour du PROJET DE TERRITOIRE de Granville Terre et Mer à horizon 2030

4 enjeux :



3 défis



LE PRINCIPE de l'architecture du projet de territoire

**Des défis, pour chaque défi...**

Des axes, pour chaque axe...

Des objectifs

Qui seront déclinés en actions (voire des sous-actions), **chacune devra intégrer un ou plusieurs enjeux transversaux**

# **1. Façonner notre territoire de demain**

## **1.1 Une politique globale d'aménagement durable**

- 1.1.1 Contribuer et être reconnu dans le SRADDET - Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires - et le SCOT - Schéma de Cohérence Territorial - : Intégrer les ambitions de GTM
- 1.1.2 Elaborer et mettre en place une politique Climat Air et Energie à travers l'élaboration d'un PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) et la démarche Territoire Engagé pour la Transition Ecologique
- 1.1.3 Mettre en œuvre un PLH -Plan Local de l'Habitat- et élaborer un PLUI -Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - répondant aux impératifs de sobriété foncière et de développement

## **1.2 Une organisation du territoire autour d'une agglomération granvillaise, de pôles secondaires de services et de communes rurales**

- 1.2.1 Conforter la ville-centre
- 1.2.2 Renforcer les rôles des pôles secondaires et les bourgs ruraux
- 1.2.3 Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti architectural
- 1.2.4 Mettre en place les conditions d'accès aux services publics

## **1.3 Un territoire 100% numérique pour les habitants et les entreprises**

- 1.3.1 Assurer l'accès aux réseaux sur l'ensemble du territoire
- 1.3.2 Améliorer la qualité et la couverture des réseaux mobiles
- 1.3.3 Renforcer les compétences numériques de toute la population

## **1.4 Une politique du logement et de l'habitat volontariste**

- 1.4.1 Faire de GTM une terre d'accueil
- 1.4.2 Faire de GTM un territoire pour tous
- 1.4.3 Mettre en valeur le patrimoine naturel et bâti
- 1.4.4 Faire de GTM un EPCI pilote de la politique habitat

## **1.5 Les mobilités : un maillage territorial et extraterritorial attractif, solidaire et durable**

- 1.5.1 Améliorer l'accès au territoire
- 1.5.2 Développer les transports collectifs et favoriser l'intermodalité

1.5.3 Offrir des services de mobilité qui répondent à une logique de proximité et de solidarité

1.5.4 Développer et promouvoir les mobilités douces et actives

## 1.6 Une préparation active aux conséquences du changement climatique

1.6.1 S'engager dans une politique alimentaire locale de qualité

1.6.2 Réduire significativement les déchets

1.6.3 Baisser la consommation d'énergies fossiles

1.6.4 Préserver la biodiversité

1.6.5 Préserver la qualité des eaux GEMA[PI]

1.6.6 Prendre en compte les risques de submersion marine et de l'érosion du littoral GEMA[PI]

1.6.7 Affirmer GTM en tant que Destination durable

# 2. Renforcer une offre de services et d'équipements pour tous

## 2.1 Un nautisme d'excellence

2.1.1 Moderniser les infrastructures et les équipements

2.1.2 Coordonner les acteurs et l'offre nautique

2.1.3 Rendre la pratique nautique accessible aux habitants et aux touristes

2.1.4 Accompagner le sport de haut niveau

## 2.2 GTM, terre de sport

2.2.1 Soutenir et promouvoir les évènements sportifs fédérateurs

2.2.2 Offrir un ensemble d'équipements sportifs structurants

2.2.3 Développer la pratique sportive

## 2.3 La culture pour tous

2.3.1 Mettre en lumière les évènements culturels fédérateurs, porteurs de notre identité

2.3.2 Structurer une politique culturelle

2.3.3 Développer l'enseignement artistique sur le territoire

2.3.4 Mettre en œuvre une politique de lecture publique structurante

## 2.4 Une compétence santé partagée

2.4.1 S'inscrire dans un travail en réseau à l'échelle du Sud-Manche

2.4.2 Favoriser l'accès aux soins

2.4.3 Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé

2.4.4 Encourager les actions de prévention

## 2.5 Bien-grandir et bien-vieillir

2.5.1 Bien grandir

2.5.2 Accompagner les jeunes adultes

2.5.3 Offrir des services spécifiques aux personnes âgées favorisant le maintien à domicile

# 3. Soutenir la dynamique économique locale et les innovations

## 3.1 Le développement des entreprises

3.1.1 Accompagner les grandes entreprises du territoire dans leurs projets de développement

3.1.2 Soutenir la création, la reprise et le développement d'entreprises

3.1.3 Mettre en place un accompagnement au recrutement, à la formation

3.1.3.1 Accompagnement des jeunes dans leurs projets professionnels localement

3.1.3.2 Accompagnement des nouveaux métiers

Nouveaux métiers liés à l'environnement [soutien à l'expérimentation Métiers Verts]

Soutien à l'économie sociale et solidaire

3.1.3.3 Développement de solutions de mobilité et d'hébergements répondant aux besoins des employeurs et des salariés [plan de mobilités employeur]

3.1.4 Développer un schéma d'accueil des entreprises cohérent et raisonnable

3.1.5 Accompagner et soutenir la dynamique commerciale

## 3.2 Une économie liée à la mer

3.2.1 Valoriser le savoir-faire nautique

3.2.2 Soutenir la filière pêche

3.2.3 Accueillir et impulser les activités maritimes de demain

### **3.3 Une économie liée à la terre**

- 3.3.1 Structurer les filières de production pour une distribution locale
- 3.3.2 Accompagner la reprise et transformation des exploitations agricoles
- 3.3.3 Appuyer le développement des activités équines

### **3.4 Une économie tournée vers l'avenir**

- 3.4.1 Œuvrer pour un écosystème numérique
- 3.4.2 Encourager l'économie sociale et solidaire
- 3.4.3 Développer l'économie circulaire

### **3.5 Le tourisme comme levier économique**

- 3.5.1 Accompagner les acteurs de la Destination Granville Terre et Mer
- 3.5.2 Etoffer l'offre touristique